SIABVA

CONTRAT DE RIVIERE DE L'ALBARINE

2011-2016

PROGRAMME D'ACTIONS

Septembre 2010

VOLET A

Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

A-1 Réduction des pollutions domestiques

A-1-01	HAUTEVILLE-LOMPNES - Création d'un ouvrage de traitement et réfection de réseaux
A-1-02	CORMARANCHE - Modernisation des réseaux
A-1-03	CHALEY - Collecte et traitement des eaux usées du bourg principal
A-1-04	TENAY - Collecte et traitement des effluents
A-1-05	HOSTIAZ - Traitement des effluents
A-1-06	ARGIS - Création d'un ouvrage de traitement des effluents
A-1-07	ONCIEU - Amélioration du traitement des effluents
A-1-08	SAINT RAMBERT EN BUGEY - Assainissement des hameaux
A-1-09	NIVOLLET-MONTGRIFFON - Traitement des effluents
A-1-10	EVOSGES : Réfection de l'unité de traitement des eaux usées et traitement des eaux claires parasites
A-1-11	ARANDAS : Collecte et traitement des effluents du bourg
A-1-12	CONAND - Traitement des effluents du bourg
A-1-13	CLEYZIEU - Amélioration du traitement du hameau de Villeneuve
A-1-14	TORCIEU : Assainissement du Hameau de Mont de Lange et finalisation de la collecte du Bourg
A-1-15	SAINT DENIS EN BUGEY - Réfection de réseaux
A-1-16	AMBERIEU - Assainissement du Hameau des Allymes
A-1-17	AMBERIEU - Améliorer le fonctionnement des déversoirs d'orage
A-1-18	STEASA : Etude des rejets de la station de traitement et réhabilitation des bassins d'infiltration
A-1-19	SAINT MAURICE DE REMENS - Réfection de réseau et assainissement du hameau de Martinaz
A-1-20	VAUX-EN-BUGEY - Réfection de l'ouvrage de traitement et élimination des eaux claires parasites
A-1-21	AMBUTRIX - Mise en séparatif de réseaux d'eaux usées

A-2 Réduction des pollutions diffuses et toxiques

A-2-01	Amélioration des pratiques d'entretien des espaces publics
A-2-02	Amélioration des pratiques de jardiniers amateurs
A-2-03	Etude des sources de pollutions par les substances dangereuses

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

ACTION
A-1-01

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **HAUTEVILLE-LOMPNES - Création d'un ouvrage de traitement et réfection de réseaux**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2010-2015	60 mois	Albarine	Hauteville-Lompnes	487

Coût estimatif HT
4 502 550 €
ID Fiche action 15

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

Malgré d'importants travaux réalisés sur le réseau d'eaux usées de la ville au cours des dernières années, des dysfonctionnements demeurent et occasionnent des rejets directs dans le milieu naturel. La station d'épuration existante (créée en 1972) est par ailleurs défaillante. La commune dispose à ce jour de 12.7 Km de réseaux unitaires et 15.4 Km de réseaux séparatifs. Les rejets ont lieu directement dans l'Albarine qui présente des débits d'étiages très sévères (jusqu'à l'assec). En saison estivale, la majeure partie du débit du cours d'eau est apportée par les eaux claires du réseau, les rejets directs et les eaux de sortie de station d'épuration. Dans le cadre de la directive ERU, la commune est actuellement sous le coup d'une mise en demeure par les services de la police de l'eau.

OBJECTIFS :

- Eliminer les rejets directs sur la commune.

GAINS ESCOMPTES :

- Amélioration de la qualité de l'eau de l'Albarine ;
- Réduction de la charge polluante transférée au milieu.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à créer une nouvelle station d'épuration (8 000 EH) et à poursuivre le programme de mise en séparatif des réseaux existants. L'ouvrage de traitement sera situé a proximité de la station existante. Cela permettra de réutiliser les dégrilleurs (installés en 2008) et le local de séchage des boues. Il s'agira d'une filière de type "boues activées en aération prolongée". En accord avec les services de la police de l'eau, un emplacement est prévu pour accueillir si nécessaire une filière de traitement tertiaire.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 5A-02 / 5A-04 / 5A-05 Correspondance Prog. de mesures : 5B-17.

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Mise en séparatif 2010	Mise en séparatif de la rue Viallaz et de la rue du Docteur Mathieu (156 000 €). Mise en séparatif rue des Fontanettes 2ème tranche. Suppression des rejets directs d'eaux usées au quartier des Aberreaux, en reconnectant correctement le collecteur EU. Suppression des apports d'eaux claires parasites provenant du réseau d'eaux pluviales de l'Albarine/Belligneux en dirigeant le réseau d'eaux pluviales vers le ruisseau. Déconnexion des sources de Nantuy et des Violettes	321 000 €
2	Mise en séparatif 2011	Bas de la rue Nationale.	236 000 €
3	Mise en séparatif 2012	Hameau de Sous la Roche rue des Villas.	185 000 €
4	Mise en séparatif 2013	Rue du 11 novembre IMPRO La Savoie HLM le Beffeau.	229 000 €
5	Mise en séparatif 2014	Rue de la Bresse / Rue du Bugey / Rue de la République.	194 000 €
6	Mise en séparatif 2015	Rue de la Chapelle.	175 000 €

7	Création d'une station d'épuration de 8000 EH	3 162 550 €
8	Hameau de Longecombe	0 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Mise en séparatif 2010	2010	321 000 €	30 %	%	29 %	%	%	41 %
2	Mise en séparatif 2011	2011	236 000 €	30 %	%	29 %	%	%	41 %
3	Mise en séparatif 2012	2012	185 000 €	30 %	%	29 %	%	%	41 %
4	Mise en séparatif 2013	2013	229 000 €	30 %	%	29 %	%	%	41 %
5	Mise en séparatif 2014	2014	194 000 €	30 %	%	29 %	%	%	41 %
6	Mise en séparatif 2015	2015	175 000 €	30 %	%	29 %	%	%	41 %
7	Création d'une station d'épuration de 8000 EH	2010/11	3 162 550 €	30 %	%	29 %	%	%	41 %
8	Hameau de Longecombe	2014	0 €	20 %	AD* %	29 %	%	%	51 %
		Total (€ HT)	4 502 550 €						
		Total (€ TTC)	5 385 050 €						

** : A définir en fonction des études avant-projet.*

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

ACTION
A-1-02

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **CORMARANCHE - Modernisation des réseaux**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2013-2015	48 mois	Mélogne	Cormaranche	10059

Coût estimatif HT
295 000 €
ID Fiche action 107

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

La commune de Cormaranche a créé son propre ouvrage de traitement dans le cadre du premier contrat de rivière (STEP en filtre planté de roseaux de 1100 EH mise en service en 2010).
Le milieu récepteur est la Mélogne. Cet affluent de l'Albarine connaît des étiages très sévères pouvant aller jusqu'à l'assec sur le secteur concerné par le rejet.
En parallèle, d'importantes sources d'eaux claires parasites ont été identifiées sur le réseau. Ces arrivées d'eau peuvent perturber le fonctionnement de l'ouvrage de traitement.
Des travaux de mise en séparatif ont déjà été réalisés sur une partie du réseau dans le cadre du premier contrat de rivière en 2004 (660ml - 180 EH).

OBJECTIFS :

- Garantir le rendement épuratoire de l'ouvrage de traitement
- réduire l'apport d'eaux claires parasites à la STEP

GAINS ESCOMPTES :

Maintien de la qualité de l'eau

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de poursuivre les travaux de mise en séparatif traitant prioritairement les secteurs de réseau les moins performants.
Pour cela, une étude diagnostic du réseau permettra d'élaborer un programme de travaux hiérarchisés afin de réduire au plus vite la charge hydraulique en entrée de l'ouvrage de traitement.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 5A-04 / 5A-05 Correspondance Prog. de mesures : 5B-17

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etude diagnostic	Identifier et hiérarchiser les secteurs de réseau vecteurs d'ECP / Définition d'un programme de travaux	20 000 €
2	Mise en séparatif	Sur la base de 1Km de réseau traité sous voirie	275 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Etude diagnostic	2011	20 000 €	50 %	%	10 %	%	%	40 %
2	Mise en séparatif	2013	275 000 €	30 %	%	30 %	%	%	40 %

Total (€ HT) 295 000 €

Total (€ TTC) 352 820 €

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

ACTION
A-1-03

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **CHALEY - Collecte et traitement des eaux usées du bourg principal**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2012	18 mois	Albarine, Ruisseau de la Gorge	Chaley	486

Coût estimatif HT
500 600 €
ID Fiche action 14

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

Le bourg de Chaley (environ 100 EH) ne possède pas à ce jour de sytème de collecte et de traitement des eaux usées sauf pour un immeuble collectif (20 EH) et pour le camping (30 EH saisonniers). Les rejets domestiques sont réalisés sur les terrains attenants (avec ou sans système d'assainissement autonome) ou directement dans le ruisseau de la Gorge. Un schéma directeur a été réalisé en 2005 et propose de mettre en place un réseau collectif pour le bourg ainsi que pour les hameaux de Charabotte.

OBJECTIFS :

- Eliminer les rejets directs sur la commune.

GAINS ESCOMPTES :

- Amélioration de la qualité de l'eau du Ruisseau de la Gorge ;
- Réduction de la charge polluante transférée au milieu.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place un réseau de collecte et de transport des eaux usées et de créer un ouvrage de traitement. Le réseau de collecte existant est assez réduit et vétuste. L'unité de traitement pourra être maintenue en rive droite de l'Albarine si l'emploi d'une technique compacte ou enterrée est validée par les services de la police de l'eau et les financeurs. Cette solution présente l'avantage de s'affranchir d'un passage de canalisations sous la rivière et de l'implantation en zone inondable de l'unité de traitement. Dans tous les cas, la station d'épuration sera située en zone inondable de la crue centennale de l'Albarine. Des dispositions spécifiques devront être envisagées lors de la création de l'ouvrage.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 5A-02 / 5A-04 / 5A-05 Correspondance Prog. de mesures : 5B-17.

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Réseau de collecte	Collecte de l'ensemble du bourg et transport jusqu'au lit bactérien de l'immeuble collectif.	355 600 €
2	Ouvrage de traitement	Maintien de la filière en rive droite.	145 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Réseau de collecte	2011/12	355 600 €	20 %	27 %	33 %	%	%	20 %
2	Ouvrage de traitement	2011/12	145 000 €	20 %	27 %	33 %	%	%	20 %
		Total (€ HT)	500 600 €						
		Total (€ TTC)	598 718 €						

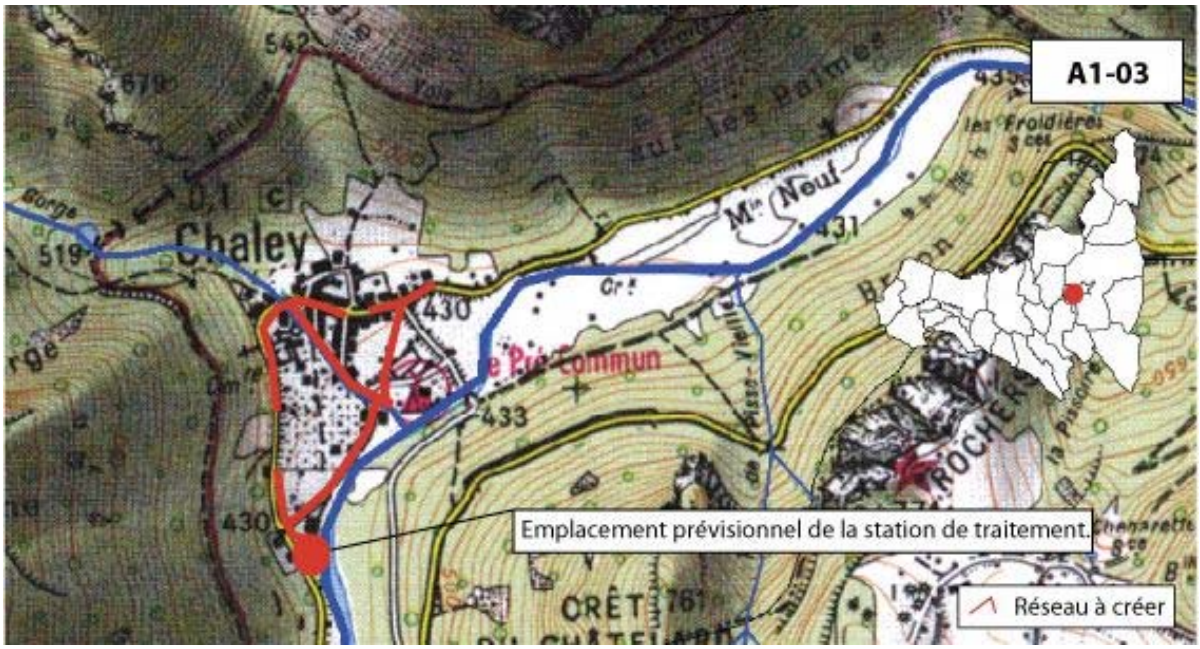
A1-03
Chaley
Emplacement prévisionnel de la station de traitement.
Réseau à créer

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **TENAY - Collecte et traitement des effluents**

ACTION
A-1-04

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2010-2012	36 mois	Bief des eaux noires, Albarine	Tenay	486

Coût estimatif HT
2 453 000 €
ID Fiche action 19

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

La grande majorité des effluents du bourg principal de la commune de Tenay (environ 600 EH) sont actuellement collectés mais il n'existe pas de système de traitement. Les rejets sont effectués directement dans l'Albarine ou dans le bief des Eaux noires. Au fil des progrès réalisés sur la collecte, les points de rejets sont davantage concentrés.

OBJECTIFS :

Eliminer les rejets directs
Mettre en place un traitement conforme des effluents.

GAINS ESCOMPTES :

Réduction de l'eutrophisation et de la charge organique des cours d'eau.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de créer une station d'épuration de 1100 EH au lieu dit ''la Guinguette'', de poursuivre la collecte et de mettre en place un réseau de transport depuis le méandre de l'Albarine jusqu'au site de la station d'épuration. Il est envisagé de créer deux filtres verticaux plantés de roseaux.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

** participation prévisionnelle Agence de l'eau annoncée en 2009*

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Ouvrage de traitement	Implantations au lieu-dit ''la Guinguette''.	850 000 €
2	Tranche 1	Collecte de la rue Centrale amont et refoulement pour l'alimentation de la STEP.	460 000 €
3	Tranche 1 bis	Piste d'accès à la STEP.	77 000 €
4	Tranche 2	Rue de la Gare /Refoulement sous RD+SNCF / Refoulement Seiller / Rue centrale aval / Quartier Carre Labbé.	525 000 €
5	Tranche 3	Place de la mairie/Collecte rive droite-rive gauche de l'Albarine/Traversée, refoulement Albarine/Collecte et refoulement des eaux noires/Elimination ECP	541 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Ouvrage de traitement	2010	850 000 €	23* %	%	31 %	%	%	46 %
2	Tranche 1	2010	460 000 €	10* %	%	31 %	%	%	59 %
3	Tranche 1 bis	2010	77 000 €	20 %	%	31 %	%	%	49 %
4	Tranche 2	2011	525 000 €	13* %	%	31 %	%	%	56 %
5	Tranche 3	2012	541 000 €	13* %	%	31 %	%	%	56 %
		Total (€ HT)	2 453 000 €						
		Total (€ TTC)	2 933 788 €						

** : pourcentages correspondants aux simulations réalisées en 2009*

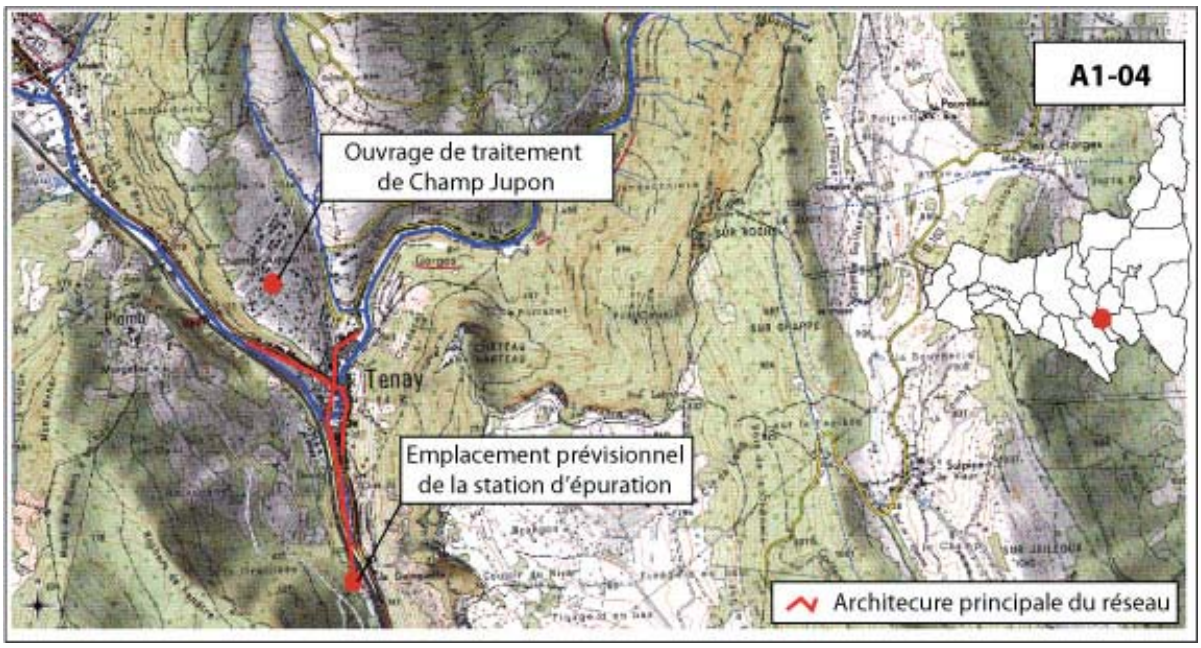
A1-04
Ouvrage de traitement de Champ Jupon
Tenay
Emplacement prévisionnel de la station d'épuration
Architecure principale du réseau

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

ACTION
A-1-05

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **HOSTIAZ - Traitement des effluents**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2012	18 mois	milieu souterrain	Hostiaz	486

Coût estimatif HT
285 000 €
ID Fiche action 16

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

Le bourg principal d'Hostiaz et le hameau de Saint Sulpice sont actuellement équipés de décanteurs digesteurs d'une taille respective de 120 EH et 50 EH. La qualité des rejets s'avère périodiquement insuffisante. Les rejets s'infiltrent dans le karst. Le Schéma Directeur d'Assainissement (AGE, 2005) conclut sur la nécessité de réaliser :
- Un programme pluriannuel de travaux pour la reprise du réseau de collecte ;
- La mise en place d'une filière de traitement à la suite des décanteurs-digesteurs déjà en place.

OBJECTIFS :

- Améliorer la qualité des effluents et ainsi réduire les impacts potentiels sur le milieu souterrain.

GAINS ESCOMPTES :

- Réduction de la charge polluante transférée au milieu.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à :
- Mettre en place des filières de traitement complémentaires du type filtre à macrophytes à la suite de chaque décanteur digesteur ;
- Reprendre les réseaux unitaires existants.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Ouvrage de traitement d'Hostiaz		115 000 €
2	Ouvrage de traitement de Saint Sulpice		70 000 €
3	Réfection de réseau unitaire de collecte à Hostiaz	850m de réseau dont 250m sous voirie	100 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Ouvrage de traitement d'Hostiaz	2011	115 000 €	20 %	20 %	40 %	%	%	20 %
2	Ouvrage de traitement de Saint Sulpice	2011	70 000 €	20 %	20 %	40 %	%	%	20 %
3	Réfection de réseau unitaire de collecte à Hostiaz	2012	100 000 €	30 %	10 %	40 %	%	%	20 %

Total (€ HT)	285 000 €
Total (€ TTC)	340 860 €

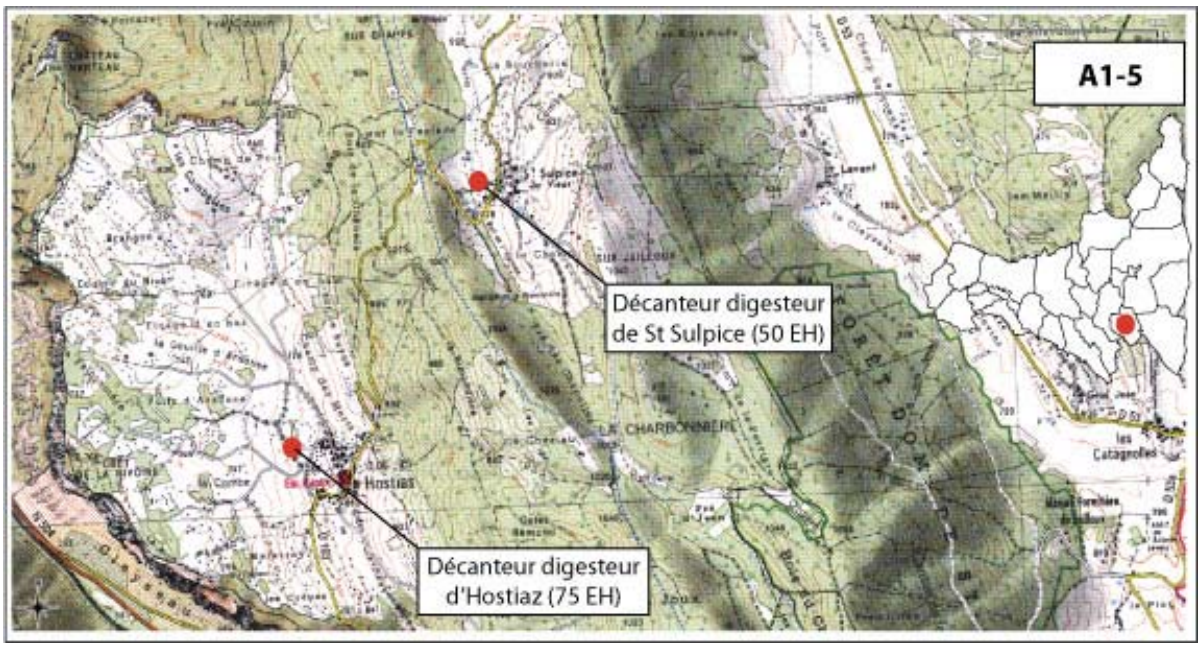
A1-5
Décanteur digesteur
de St Sulpice (50 EH)
Décanteur digesteur
d'Hostiaz (75 EH)

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

ACTION
A-1-06

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **ARGIS - Création d'un ouvrage de traitement des effluents**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011	12 mois	Albarine, Rau du Mollet, Rau de la Tine	Argis	486

Coût estimatif HT
366 000 €
ID Fiche action 12

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

La pollution domestique émise par le bourg d'Argis représente à ce jour environ 400 EH. Actuellement les effluents sont collectés pour partie et sont rejetés directement dans l'Albarine. Seul le bâtiment de l'Hôtel de l'Albarine est raccordé à un décanteur digesteur. Initialement, la commune devait se raccorder à la station d'épuration de la laiterie SICALAIT (23 000 EH). Depuis la fermeture du site en 2004, la commune a cherché une solution alternative pour traiter ses effluents.

OBJECTIFS :

- Eliminer les rejets directs sur la commune.

GAINS ESCOMPTES :

- Amélioration de la qualité de l'eau de l'Albarine ;
- Réduction de la charge polluante transférée au milieu.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à créer un ouvrage de traitement de 450 EH de type ''filtre à macrophytes''. Cet ouvrage sera situé sur la zone artisanale à proximité du site de l'ancienne station d'épuration de la laiterie. Etant donné les contraintes de périmètre de protection de captage, le site choisi reste à valider en concertation avec les services de la police de l'eau.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 5A-02 / 5A-04 / 5A-05 Correspondance Prog. de mesures : 5B-17.

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Station d'épuration de 450 EH	L'opération comprend la création du réseau de transport, de l'unité de traitement et des dépenses d'études associées.	366 000 €
2	Elimination des eaux claires parasites		

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Station d'épuration de 450 EH	2011	366 000 €	20 %	%	23 %	%	%	57 %
2	Elimination des eaux claires parasites	2012		30 %	%	23 %	%	%	47 %

Total (€ HT) 366 000 €

Total (€ TTC) 437 736 €

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **ONCIEU - Amélioration du traitement des effluents**

ACTION
A-1-07

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012	12 mois	Albarine	Oncieu	486

Coût estimatif HT
95 200 €
ID Fiche action 50

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

Dans le cadre du premier contrat de rivière, la commune d'Oncieu a mis en place un décanteur digesteur recevant les effluents du bourg. Il est à noter qu'une exploitation agricole déverse à ce jour ses effluents dans le réseau public. Les rapports du SATESE indiquent que le décanteur fonctionne normalement mais n'abat pas suffisamment de pollution. Un traitement secondaire doit être envisagé. La commune avait anticipé sur ces besoins au moment de la construction du décanteur en acquérant une parcelle suffisante pour disposer un filtre planté de roseaux. Ce filtre complémentaire n'avait pas été réalisé pour des raisons financières. A l'heure actuelle, les eaux traitées sont rejetées dans un fossé et s'infiltrent avant de rejoindre l'Albarine. L'impact sur les milieux aquatiques est donc très réduit.

OBJECTIFS :

- Assurer un traitement performant des effluents de la commune
- Eliminer l'apport d'eaux vertes dans le réseau public.

GAINS ESCOMPTES :

- Respect des obligations de traitement.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre un place un complément de traitement par filtre planté de roseaux de 125 EH à la suite du décanteur digesteur existant (2006, EI2A, Dossier d'enquête publique du zonage d'assainissement d'Oncieu).

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 5A-04 / 5A-05 Correspondance Prog. de mesures : 5B-17.

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Filtre planté de roseaux (125 EH)		95 200 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Filtre planté de roseaux (125 EH)	2012	95 200 €	20 %	20 %	40 %	%	%	20 %
	Total (€ HT)		95 200 €						
	Total (€ TTC)		113 859 €						

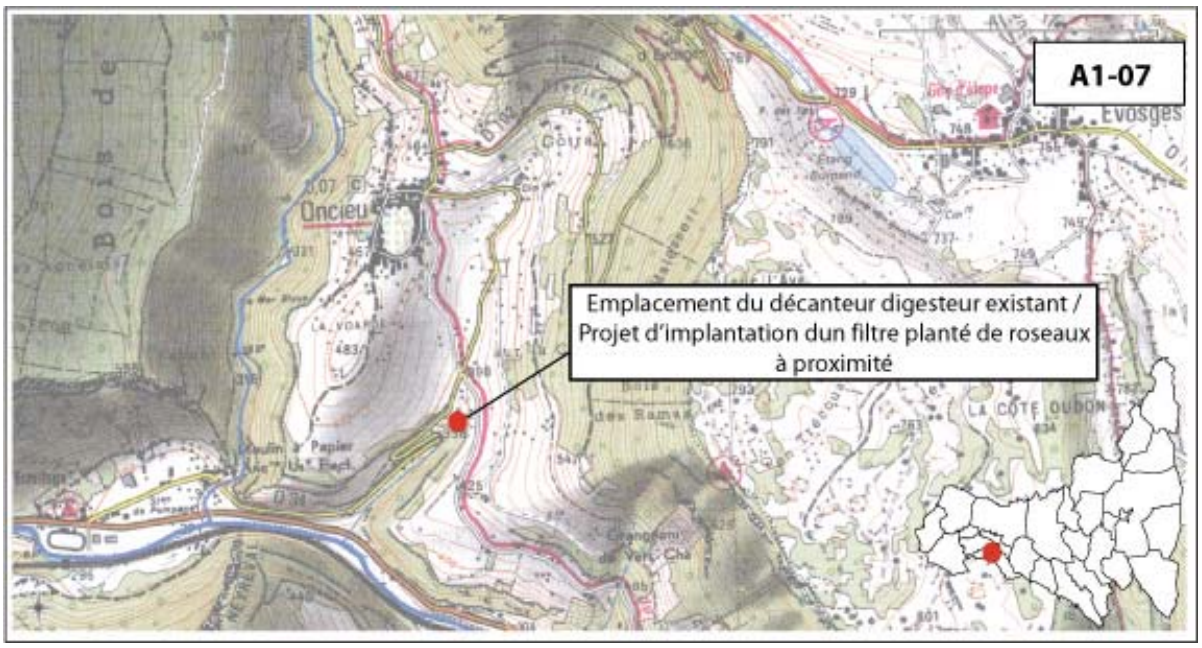
A1-07
Emplacement du décanteur digesteur existant / Projet d'implantation dun filtre planté de roseaux à proximité
Oncieu
Evosges
LA COTE DUBON

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

ACTION
A-1-08

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **SAINT RAMBERT EN BUGEY - Assainissement des hameaux**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012-2015	60 mois	Brévon, Caline, Albarine	Saint Rambert en Bugey	486

Coût estimatif HT
947 000 €
ID Fiche action 63

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

La commune compte de nombreux hameaux indiqués en zone d'assainissement collectif dans le schéma directeur d'assainissement. Au sein de ces hameaux, l'habitat est concentré, ce qui limite en effet les possibilités d'assinissement individuel. Les rejets actuels sont diffus et n'affectent pas directement la qualité des eaux superficielles sauf pour le hameau de Lupieu dont plusieurs habitations se rejettent dans le ruisseau du Brévon (asseché à ce niveau une partie de l'année).

OBJECTIFS :

- Traiter la pollution domestique émise par les hameaux.
- Eliminer les rejets directs au milieu.

GAINS ESCOMPTES :

- Réduction de la charge polluante transférée au milieu.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place un réseau et des unités de traitements pour les hameaux de : Jarvonoz, Angrières, Lupieu, Blanaz, Malatray / Grattoux, Morgelas.
Dans les cinq années du Contrat l'effort devrait se focaliser sur 4 des 7 hameaux.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 5A-04 / 5A-05 Correspondance Prog. de mesures : 5B-17.

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Hameau d'Angrières		135 000 €
2	Hameau de Lupieu		185 000 €
3	Hameau de Blanaz		367 000 €
4	Javornoz		260 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Hameau d'Angrières	2012	135 000 €	20 %	26 %	34 %	%	%	20 %
2	Hameau de Lupieu	2014	185 000 €	20 %	26 %	34 %	%	%	20 %
3	Hameau de Blanaz	2012	367 000 €	20 %	26 %	34 %	%	%	20 %
4	Javornoz	2014	260 000 €	20 %	26 %	34 %	%	%	20 %
		Total (€ HT)	947 000 €						
		Total (€ TTC)	1 132 612 €						

A1-08

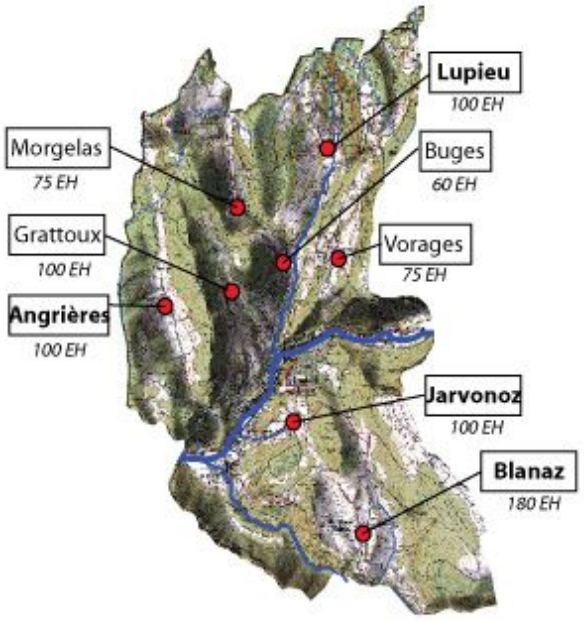

Les hameaux de Saint Rambert en Bugey

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **NIVOLLET-MONTGRIFFON - Traitement des effluents**

ACTION
A-1-09

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012	18 mois	Mandorne, Oiselon (BV Ain)	NIVOLLET-MONTGRIFFON	11552

Coût estimatif HT
184 000 €
ID Fiche action 49

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

Les villages de Nivollet (70 EH) et Montgriffon (70 EH) disposent d'un réseau unitaire de collecte des effluents sans traitement en place. Le milieux récepteurs sont : la Mandorne pour Montgriffon et l'Oiselon pour Nivollet (bassin versant de la rivière d'Ain). Les réseaux sont en bon état mais accueillent d'importantes quantités d'eaux claires parasites. L'impact actuel sur les milieux naturels est relativement réduit en raison des importantes longueurs de canalisation.

OBJECTIFS :

- Supprimer les rejets directs dans la Mandorne et l'Oiselon
- Assurer un traitement satisfaisant des effluents domestiques.

GAINS ESCOMPTES :

- Respect des obligations de traitement
- Réduction de l'impact qualitatif sur les cours d'eau.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de créer deux unités de traitements en filtre planté de roseaux dimensionnées à 120 EH pour prendre en compte les volumes d'eaux claires parasites. L'adduction gravitaire sera privilégiée pour limiter les coûts d'exploitation. La commune ne disposant pas d'employé communal, une automatisation pourra être envisagée pour le dégrillage et les alternats des bassins.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 5A-04 / 5A-05 Correspondance Prog. de mesures : 5B-17

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Ouvrage de traitement des effluents de Nivollet	120 EH - Filtre planté de roseau	92 000 €
2	Ouvrage de traitement des effluents de Montgriffon	120 EH - Filtre planté de roseau	92 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Ouvrage de traitement des effluents de Nivollet	2012	92 000 €	20 %	20 %	40 %	%	%	20 %
2	Ouvrage de traitement des effluents de Montgriffon	2012	92 000 €	20 %	20 %	40 %	%	%	20 %

Total (€ HT)	184 000 €
Total (€ TTC)	220 064 €

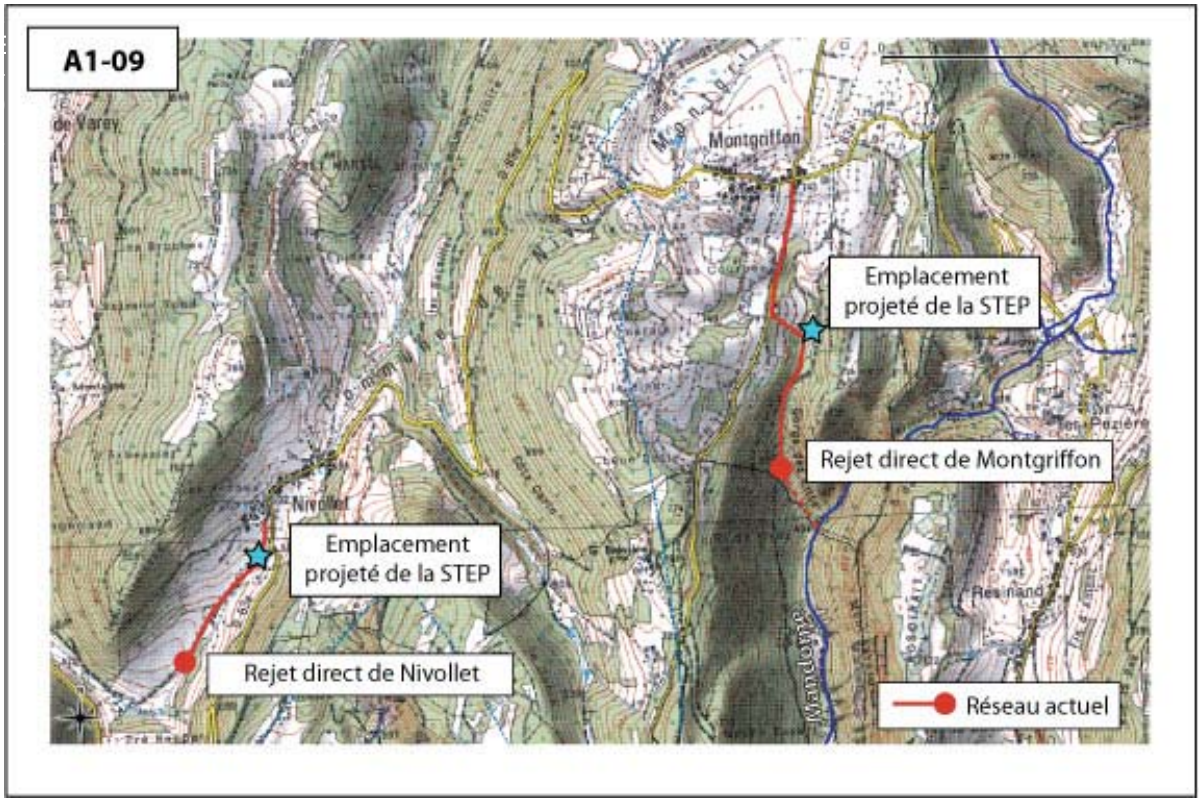
A1-09
Montgriffon
Emplacement projeté de la STEP
Rejet direct de Montgriffon
Nivollet
Emplacement projeté de la STEP
Rejet direct de Nivollet
Réseau actuel

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **EVOSGES : Réfection de l'unité de traitement des eaux usées et traitement des eaux claires parasites**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012-2013	18 mois	Ruisseau du Buynand	Evosges	11552

Coût estimatif HT
370 000 €
ID Fiche action 68

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

La commmune d'Evosges (128 habitants - INSEE 2006) dispose actuellement d'un lagunage pour le traitement des eaux usées de 250 EH. Des anomalies de fonctionnement apparaissent périodiquement par une émission de matières en suspension liée à la présence de micro-algues dans les lagunes (SATESE, 2007). Le site de la station existante est situé en périmètre de protection éloigné de la source des Zérons, laquelle alimente la commune d'Oncieu. La charge en eaux claires du réseau de collecte conduit à des déversements fréquents dans le milieu naturel. Ces déversements ont lieu au niveau du plan d'eau par le biais d'un canal qui le longe, apportant en outre des nuisances aux usagers du site.

OBJECTIFS :

- Améliorer la qualité du traitement des eaux usées de la commune pour le respect des niveaux de rejet.

GAINS ESCOMPTES :

- Réduction des altérations de la ressource en eau de la commune d'Oncieu.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place un nouvel ouvrage de traitement à la place des lagunes actuelles. La filière envisagée serait une station à filtre planté de roseaux d'une capacité de 200 EH. En parallèle, des travaux de reprise du réseau existant seront envisagés sur la partie haute du village afin d'éliminer des eaux claires du réseau (400 m). De plus, la canalisation du rejet du déversoir d'orage jusqu'au site de la STEP permettra de réduire les nuisances aux abords du plan d'eau, même si le fonctionnement de ce déversoir devrait être moins fréquent après les travaux d'amélioration du réseau. Un bassin d'orage sera aménagé.

Conditions d'éxecutions

Le changement de filière sur le même site impliquera un by-pass provisoire des eaux usées. Les modalités devront être définies pour réduire la durée et l'impact de ces rejets directs temporaires.

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 5A-04 / 5A-05 Correspondance Prog. de mesures : 5B-17.

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Création d'une nouvelle station d'épuration		153 000 €
2	Réseau de collecte		100 000 €
3	Réseau de transport		117 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Création d'une nouvelle station d'épuration	2013	153 000 €	20 %	20 %	40 %	%	%	20 %
2	Réseau de collecte	2012	100 000 €	20 %	20 %	40 %	%	%	20 %
3	Réseau de transport	2012	117 000 €	20 %	20 %	40 %	%	%	20 %
	Total (€ HT)		370 000 €						
	Total (€ TTC)		442 520 €						

A1-10

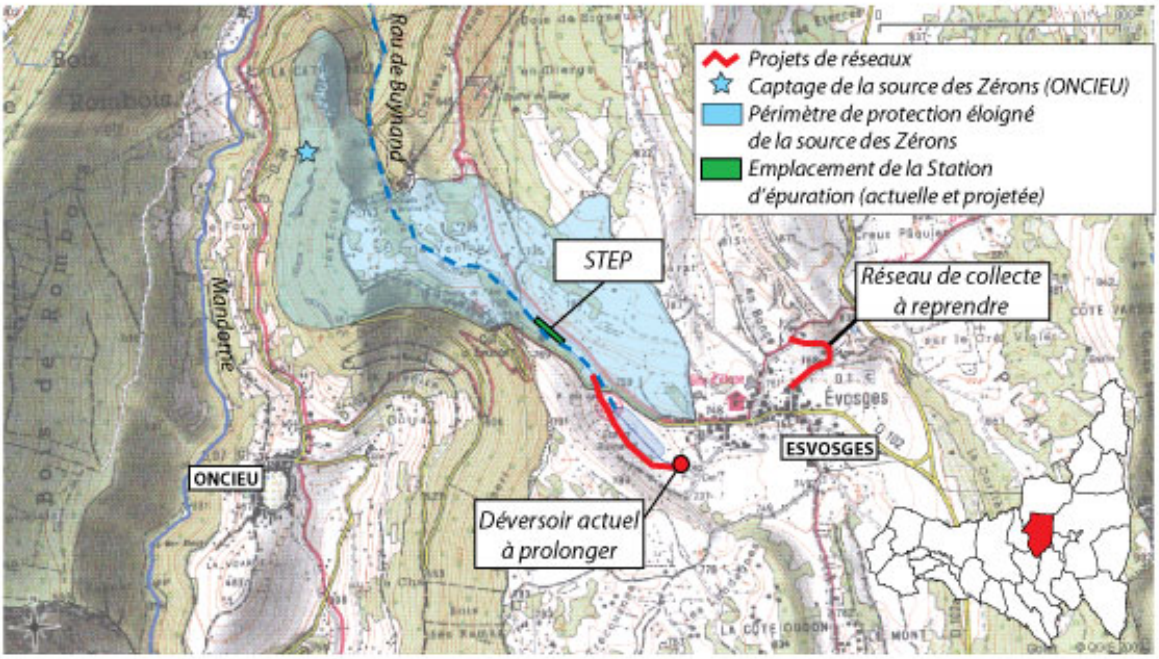

Projets d'assainissement sur la commune d'Evosges

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **ARANDAS : Collecte et traitement des effluents du bourg**

ACTION
A-1-11

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011	12 mois	Affluent temporaire de la Caline	Arandas	10607

Coût estimatif HT
172 000 €
ID Fiche action 84

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

Le bourg d'Arandas compte 35 habitations. L'urbanisation est dense et le réseau existant (unitaire) n'est suivi d'aucun système de traitement. Le rejet s'effectue sans traitement dans la gorge à l'aval du village. L'aptitude des sols à l'assainissement autonome est moyenne à médiocre dans les environs du bourg. "L'installation d'une filière de traitement est urgente vu le nombre important d'habitations" (Saunier, 2003)

OBJECTIFS :

- Eliminer les rejets directs dans le milieu depuis le bourg.

GAINS ESCOMPTES :

- Respect des normes de rejets.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'implanter un ouvrage de traitement pour 100 EH à l'ouest du village. Le secteur prédéfini nécessitera la mise en place d'une station de relevage pour l'accès à la station. Cette opération correspond au scenario B du schéma directeur d'assainissement (SAUNIER, 2003).

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 5A-04 / 5A-05 Correspondance Prog. de mesures : 5B-17

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Réseau de transport	Poste de refoulement et conduite sous voirie sur 100 m puis réseau gravitaire de 150 m jusqu'à la station.	88 000 €
2	Création de STEP	Filtre planté de roseaux de 100 EH.	84 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Réseau de transport	2011	88 000 €	20 %	20 %	40 %	%	%	20 %
2	Création de STEP	2011	84 000 €	20 %	20 %	40 %	%	%	20 %

Total (€ HT)	172 000 €
Total (€ TTC)	205 712 €

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

ACTION
A-1-12

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **CONAND - Traitement des effluents du bourg**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012	18 mois	La Caline	Conand	10607

Coût estimatif HT
327 000 €
ID Fiche action 83

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

Le schéma directeur d'assainissement de la commune de Conand a été validé en 2004. Le scénario prévoit la création d'un ouvrage de traitement pour le bourg principal représentant environ 80 EH. À ce jour, la commune ne dispose que de réseaux de collecte fragmentaires et vétustes. La grande majorité des rejets sont envoyés dans la Caline ou ses affluents. Par ailleurs, la Caline abrite une population d'écrevisses à pattes blanches en aval de Conand et ces écrevisses peuvent montrer une sensibilité aux pollutions d'origine anthropique. Les hameaux de la commune (Charvieux, Chariot, le Vachat) entrent dans le cadre des vérifications à réaliser par le SPANC. Les installations seront controlées avant fin 2012. Dans le cas de déclaration de non-conformité, les propriétaires disposeront de 4 années pour réhabiliter leur installation.

OBJECTIFS :

- éliminer les rejets directs dans la Caline et ses affuents.

GAINS ESCOMPTES :

- Amélioration de la qualité de l'eau ;
- Réduction des risques sanitaires pour les populations d'écrevisses à pieds blancs.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place un réseau de collecte des eaux usées du bourg. Les eaux pluviales seront rejetées dans le milieu avant collecte. L'ouvrage de traitement sera installé en rive droite de la Caline à l'aval du bourg de Conand. Elle sera dimensionnée pour accueillir 90EH (SAUNIER, 2003).

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 5A-04 / 5A-05 Correspondance Prog. de mesures : 5B-17.

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Réseau de collecte	Réseau de collecte séparatif : 960 m.	258 000 €
2	Station d'épuration	Station de traitement en filtre planté de roseaux dimensionnée à 90 EH.	69 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Réseau de collecte	2012	258 000 €	20 %	20 %	40 %	%	%	20 %
2	Station d'épuration	2012	69 000 €	20 %	20 %	40 %	%	%	20 %
		Total (€ HT)	327 000 €						
		Total (€ TTC)	391 092 €						

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **CLEYZIEU - Amélioration du traitement du hameau de Villeneuve**

ACTION
A-1-13

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012	12 mois	Bief Ravinet	CLEYZIEU	485

Coût estimatif HT
42 200 €
ID Fiche action 64

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

La commune de Cleyzieu dispose de deux unités de traitements distinctes :
- Un filtre planté de roseaux (150 EH) pour le bourg principal ;
- Un décanteur digesteur pour le hameau de Villeneuve.

Ce dernier n'assure qu'un pré-traitement et se rejette dans le Bief Ravinet, cours d'eau qui comporte encore des populations d'écrevisses à pattes blanches.

OBJECTIFS :

- Améliorer la qualité des rejets traités dans les eaux superficielles.

GAINS ESCOMPTES :

- Amélioration de la qualité de l'eau du bief Ravinet ;
- Réduction des risques sanitaires pour les populations d'écrevisses à pattes blanches.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place un filtre planté de roseaux en sortie du décanteur digesteur pour accueillir les efluents du hameau de Villeneuve (50 EH) pour assurer un traîtement conforme des effluents.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 5A-04 / 5A-05 Correspondance Prog. de mesures : 5B-17.

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Traitement des effluents du hameau de Villeneuve		42 200 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Traitement des effluents du hameau de Villeneuve	2012	42 200 €	20 %	20 %	40 %	%	%	20 %

Total (€ HT)	42 200 €
Total (€ TTC)	50 471 €

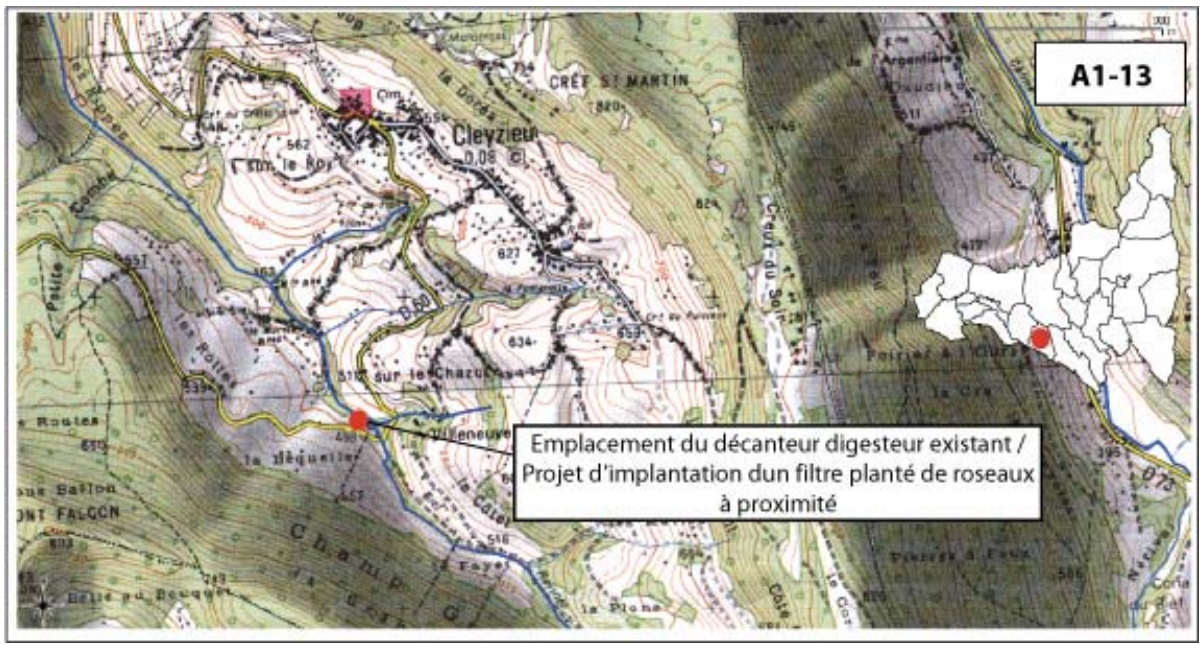
A1-13
Cleyzieu
CRÊT ST MARTIN
Emplacement du décanteur digesteur existant / Projet d'implantation dun filtre planté de roseaux à proximité

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

ACTION
A-1-14

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **TORCIEU : Assainissement du Hameau de Mont de Lange et finalisation de la collecte du Bourg**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2012	24 mois	Albarine, Source du Moulin, Canal du Moulin	Torcieu	486

Coût estimatif HT
243 000 €
ID Fiche action 67

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

Dans le cadre du premier contrat de rivière de l'Albarine, la commune de Torcieu a pu réaliser des travaux de collecte et de branchement sur le collecteur d'eaux usées de St-Rambert à Ambérieu. À ce jour, le réseau de collecte n'est pas complet sur le bourg principal.
De plus, les hameaux de Dorvan et Mont de Lange ne disposent pas de traitement de leurs effluents. Dorvan étant situé en zone d'assainissement non-collectif, seul le hameau de Mont de Lange bénéficiera d'une installation d'assainissement collectif. Un réseau de collecte existe mais se rejette actuelement dans les éboulis rocheux à l'aval du hameau.

OBJECTIFS :

- Eliminer les rejets directs (canal du Moulin) .

GAINS ESCOMPTES :

- Amélioration de la qualité de l'eau du canal du Moulin.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

TORCIEU : Les secteurs restant à collecter sont le secteur de la Cure, a rue du Moulin et le secteur de Monpied.
MONT DE LANGE : Il s'agit de mettre en place un ouvrage de traitement des eaux usées type filtre planté de roseaux de 60 EH (40 EH actuellement raccordables). Le rejet serait réalisé dans le milieu naturel (éboulis). La filière retenue permettra d'absorber la charge d'eaux claires du réseau existant tout en maintenant un niveau de traitement satisfaisant. Le choix d'autres filières impliquerait la mise en séparatif du réseau existant et donc des investissements bien plus importants.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :
Correspondance SDAGE : 5A-04 / 5A-05 Correspondance Prog. de mesures : 5B-17

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Réseau de collecte du bourg de Torcieu		144 000 €
2	Station d'épuration du Hameau de Mont de Lange	Filtre planté de roseaux de 60 EH.	99 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Réseau de collecte du bourg de Torcieu	2011-14	144 000 €	%	%	29 %	%	%	71 %
2	Station d'épuration du Hameau de Mont de Lange	2011	99 000 €	20 %	31 %	29 %	%	%	20 %

Total (€ HT) 243 000 €
Total (€ TTC) 290 628 €

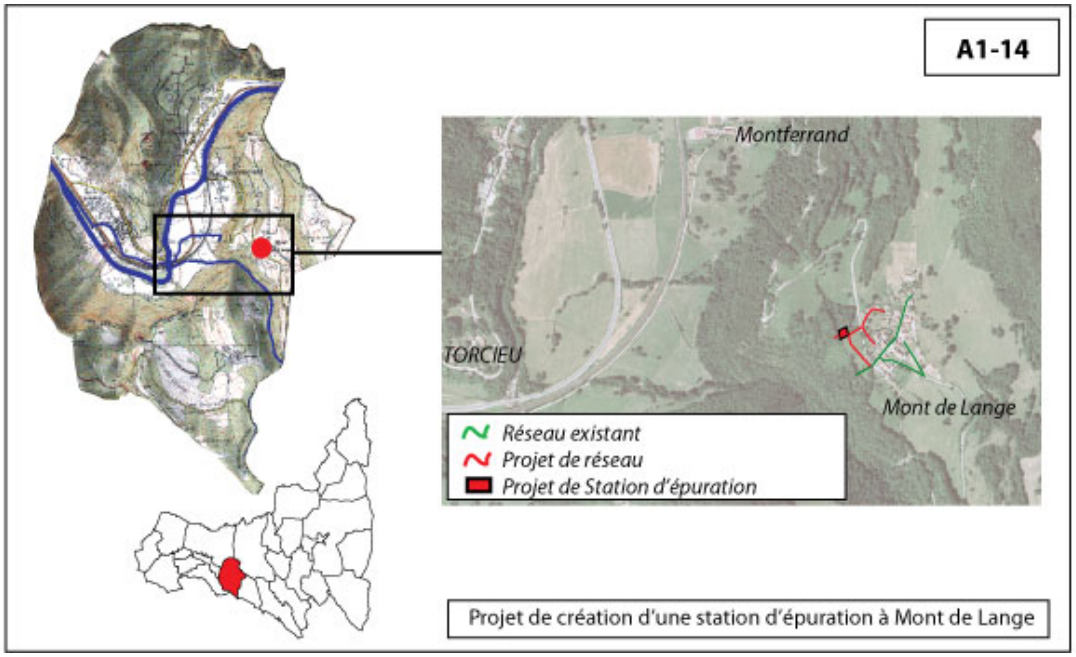
A1-14
Montferrand
TORCIEU
Mont de Lange
Réseau existant
Projet de réseau
Projet de Station d'épuration
Projet de création d'une station d'épuration à Mont de Lange

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **SAINT DENIS EN BUGEY - Réfection de réseaux**

ACTION
A-1-15

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011	24 mois	Buizin, Albarine	Saint Denis en Bugey	485

Coût estimatif HT
610 000 €
ID Fiche action 17

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

La commune de Saint Denis en Bugey est connectée à la station d'épuration du STEASA. La partie amont du réseau de la commune reçoit les eaux usées de la commune d'Ambutrix avec une surcharge hydraulique notable (414m3/j d'eaux claires parasites - GAUDRIOT, 2001). Ce dysfonctionnement sera traité au travers de l'action A1-4. Comme cela a été identifié dans l'étude de schéma directeur d'assainissement (GAUDRIOT, 2001), des problèmes de fonctionnement du réseau demeurent :
- Sur le secteur de la rue du Stade (partie basse du bourg) : certains administrés ne sont pas encore collectés bien qu'étant dans la zone d'assainissement collectif. Ces usagers disposent aujourd'hui de systèmes d'assainissement autonome ;
- Sur le secteur de la rue Pasteur (au coeur du bourg) : des eaux parasites perturbent le réseau (214m3/j). Cela occasionne des mises en service de déversoirs d'orage en dehors des périodes de fortes pluies.

OBJECTIFS :

- Limiter les rejets directs liés aux surcharges hydrauliques dans le milieu
- Collecter l'ensemble des usagers en zonage d'assainissement collectif.

GAINS ESCOMPTES :

- Réduction de la pollution du milieu
- Réduction du coût d'exploitation du réseau.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour résoudre les problèmes identifiés par GAUDRIOT (2001), il s'agit :
- De poursuivre les raccordements au réseau de collecte des habitations de la rue du Stade ;
- D'installer un réseau séparatif sur la rue Pasteur.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Rue Pasteur	Mise en séparatif du réseau de collecte (320 ml, 43 branchements).	230 000 €
2	Rue du stade	Création de réseau pour de 36 habitations existantes disposant actuellement d'installations de prétraitement individuelles.	380 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Rue Pasteur	2011	230 000 €	30 %	%	34 %	%	%	36 %
2	Rue du stade	2011	380 000 €	30 %	%	34 %	%	%	36 %
		Total (€ HT)	610 000 €						
		Total (€ TTC)	729 560 €						

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **AMBERIEU - Assainissement du Hameau des Allymes**

ACTION
A-1-16

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011	18 mois	Cozance (BV Ain)	Ambérieu en Bugey	

Coût estimatif HT
375 000 €
ID Fiche action 4

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

Situé sur la commune d'Ambérieu en Bugey, le hameau des Allymes se trouve en dehors du bassin orographique de l'Albarine. Les eaux du secteur s'infiltrent dans le massif pour rejoindre les sources du ruisseau de la Cozance sur la commune de Douvres. Actuellement, le hameau regroupe 75 habitants pour 24 habitations. La population future est estimée à 150 EH. Actuellement les rejets se font directement dans le milieu naturel. Aucun réseau collectif n'est mis en place. L'impact sur le milieu est a priori limité du fait des infiltrations et du caractère diffus des rejets.

Etant donné l'impact des rejets sur un affluent de la rivière d'Ain, l'opération sera menée en partenariat technique avec le syndicat de la basse vallée de l'Ain.

OBJECTIFS :

- Eliminer les rejets directs du hameau dans le milieu naturel (150 EH).

GAINS ESCOMPTES :

- Réduction de la pollution organique sur la Cozance.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de créer un réseau de collecte en séparatif sous les voies de circulation. L'écoulement sera gravitaire jusqu'à l'ouvrage de traitement. L'unité de traitement sera dimensionnée pour 150 EH afin de prendre en compte un développement mesuré du hameau. La filière envisagée est un filtre planté de roseaux.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 5A-04 / 5A-05 Correspondance Prog. de mesures : 5B-17.

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Création de la station d'épuration	Epuration par filtre planté de roseaux	135 000 €
2	Collecte des effluents	Mise en place d'un réseau séparatif linéaire : 1 200 ml sous voirie.	240 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Création de la station d'épuration	2011	135 000 €	%	%	%	%	%	100 %
2	Collecte des effluents	2011	240 000 €	%	%	%	%	%	100 %
		Total (€ HT)	375 000 €						
		Total (€ TTC)	448 500 €						

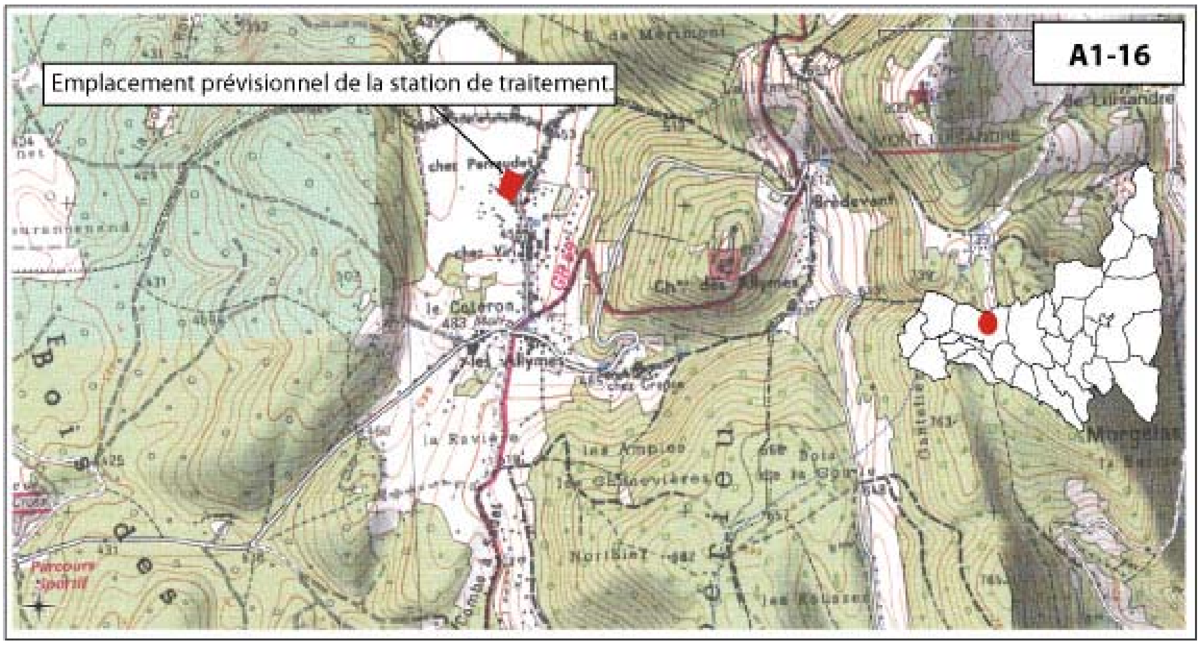
Emplacement prévisionnel de la station de traitement.
A1-16

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **AMBERIEU - Améliorer le fonctionnement des déversoirs d'orage**

ACTION
A-1-17

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2012	12 mois	Albarine	Ambérieu en Bugey	485

Coût estimatif HT
132 000 €
ID Fiche action 10

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

Les infrastructures de réseaux en place entraînent des dysfonctionnements au niveau de plusieurs déversoirs d'orage. Le mauvais dimensionnement de ces derniers entraîne des mises en charge fréquentes. Ces rejets de déversoirs sont particulèrement impactants pour les cours d'eau lorsque ces cours constituent le milieu récepteur, en particulier durant la période d'étiage.

OBJECTIFS :

- Eliminer les rejets par temps sec ;
- Garantir un fonctionnement correct et pérenne des ouvrages.

GAINS ESCOMPTES :

- Réduction de la charge polluante envoyée au milieu naturel.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de réaliser une étude diagnostic sur les déversoirs d'orage afin de mettre en œuvre une mise en conformité administrative (régularisation au titre du code de l'environnement) et technique (conception, mise en place d'autosurveillance).

A titre informatif, une étude est actuellement menée à l'échelle du Syndicat de Traitement des Eaux d'Ambérieu et de Son Agglomération (STEASA) pour un transfert de compétences concernant les réseaux de collecte et de transport des eaux usées. Si les compétences sont transférées au moment de la réalisation des opérations de mise en conformité, la maitrise d'ouvrage de l'opération sera également transférée.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 5A-02 Correspondance Prog. de mesures : 5B-17.

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etude diagnostic des déversoirs d'orage	Etude diagnostic du fonctionnement et du dimensionnement des déversoirs d'orage de la commune et élaboration d'un programme de travaux de mise en conformité.	12 000 €
2	Etudes, appareillage et mise en conformité des déversoirs d'orage	Opérations issus des préconisations de l'étude diagnostic.	120 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Etude diagnostic des déversoirs d'orage	2010	12 000 €	30 %	%	%	%	%	70 %
2	Etudes, appareillage et mise en conformité des déversoirs d'orage	2011-16	120 000 €	30 %	%	%	%	%	70 %
		Total (€ HT)	132 000 €						
		Total (€ TTC)	157 872 €						

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

ACTION
A-1-18

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : STEASA : Etude des rejets de la station de traitement et réhabilitation des bassins d'infiltration

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011	12 mois	Albarine	Château-Gaillard	485

Coût estimatif HT
15 000 €
ID Fiche action 104

Maître d'ouvrage STEASA

CONTEXTE

La station d'épuration du Syndicat de Traitement des Eaux d'Ambérieu et de son Agglomération accueille aujourd'hui les effluents de 7 communes représentant environ 20 000 EH ; La station est dimensionnée pour 33 000 EH et fonctionne de manière satisfaisante à l'exception des modalités de rejet. En 1993, deux bassins d'infiltration ont été créés afin d'éliminer le rejet de la station directement dans l'Albarine. Ces bassins se sont rapidement colmatés et depuis les rejets sont réalisés directement dans l'Albarine, cours d'eau qui subit un assèchement pendant près d'un tiers de l'année sur le secteur.

OBJECTIFS :

- Estimer l'impact du rejet direct sur le milieu naturel ;
- Proposer des scenarii pour la réhabilitation des bassins d'infiltration.

GAINS ESCOMPTES :

Réduction de l'impact des rejets sur le milieu naturel.

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de réaliser une étude d'impact des rejets directs sur la qualité de l'eau (superficielle et souterraine) ainsi qu'une évaluation des coûts de réhabilitation des bassins d'infiltration. Ainsi, le maitre d'ouvrage disposera de tous les éléments pour orienter la gestion du site avec l'appui des services de la police de l'eau.

Etant donné l'impact des rejets sur les eaux souterraines dans le secteur de la plaine de l'Ain, l'opération sera menée en partenariat avec le syndicat de la basse vallée de l'Ain.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	STEASA : Etude des rejets de la station de traitement et réhabilitation des bassins d'infiltration		15 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		STEASA
1	STEASA : Etude des rejets de la station de traitement et réhabilitation des bassins d'infiltration	2011	15 000 €	50 %	%	%	%	%	50 %

Total (€ HT)	15 000 €
Total (€ TTC)	17 940 €

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

ACTION
A-1-19

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : SAINT MAURICE DE REMENS - Réfection de réseau et assainissement du hameau de Martinaz

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012	12 mois	Neyrieux, Pollon (affluents de l'Ain)	Saint Maurice de Rémens	485

Coût estimatif HT
0 €
ID Fiche action 18

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

Une partie du réseau d'eaux usées du bourg principal est vétuste. Le hameau de Martinaz (20 EH) ne dispose pas à ce jour de dispositif de traitement des eaux usées.

OBJECTIFS :

Eliminer les eaux claires parasites
Elimination de rejets directs.

GAINS ESCOMPTES :

Augmentation du rendement épuratoire de la Station d'épuration
Mise en place d'une filière de traitement à Martinaz.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Concernant le bourg, des travaux de réfection des réseaux seront programmés. Il s'agit de créer un réseau de collecte et une station d'épuration pour le hameau de Martinaz (40 EH).

Etant donné l'impact des rejets sur des affluents de la rivière d'Ain, l'opération sera menée en partenariat avec le syndicat de la basse vallée de l'Ain.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Réseau de collecte et de transport au hameau de Martinaz	Création de réseau pour des habitations existantes.	0 €
2	Création d'une unité de traitement à Martinaz	Création d'une unité de traitement d'une capacité de 40 EH.	0 €
3	Réfection de réseau dans le bourg de Saint Maurice de Rémens	Réfection de réseau existant.	0 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Réseau de collecte et de transport au hameau de Martinaz	2012	0 €	20 %	AD* %	40 %	%	%	40 %
2	Création d'une unité de traitement à Martinaz	2012	0 €	%	AD* %	40 %	%	%	60 %
3	Réfection de réseau dans le bourg de Saint Maurice de Rémens	2012	0 €	20 %	%	40 %	%	%	40 %
		Total (€ HT)	0 €						
		Total (€ TTC)	0 €						

** : A définir en fonction de l'impact mis en évidence par les études avant-projet.*

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

ACTION
A-1-20

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **VAUX-EN-BUGEY - Réfection de l'ouvrage de traitement et élimination des eaux claires parasites**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2013	36 mois	Infiltration	Vaux en Bugey	12076

Coût estimatif HT
1 140 000 €
ID Fiche action 20

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

La commune dispose d'une station d'épuration de 900 EH construite en 1971. A ce jour, la commune compte 1090 habitants contre 798 en 1982. L'unité de traitement arrive à saturation du fait de l'augmentation de la population et des eaux claires parasites présentes dans le réseau. En conséquence, le déversoir d'orage en tête de station fonctionne fréquemment. La filière actuelle est un lit bactérien - faible charge après une décantation primaire. Les eaux traitées sont infiltrées. Le Génie civil présente des signes de vieillissement importants.

OBJECTIFS :

Adapter la filière de traitement aux évolutions de la commune
Eliminer les eaux claires parasites.

GAINS ESCOMPTES :

Amélioration de la qualité du rejet.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Des travaux de réfection des réseaux seront programmés pour réduire les eaux claires en entrée de station d'épuration. De plus, la station d'épuration sera remplacée par un nouvel ouvrage. La filière choisie pourra être un filtre planté de roseaux (maitrise foncière de la commune suffisante et faibles coûts d'exploitation associés). Le nouvel ouvrage sera dimensionné pour 1500 EH afin de prendre en compte l'accroissement de population communale à un horizon de 30 ans.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etude pour l'élimination des eaux claires parasites		15 000 €
2	Création d'une unité de traitement (1500 EH)		975 000 €
3	Elimination d'eaux claires parasites		150 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Etude pour l'élimination des eaux claires parasites	2011	15 000 €	50 %	%	10 %	%	%	40 %
2	Création d'une unité de traitement (1500 EH)	2012	975 000 €	20 %	%	30 %	%	%	50 %
3	Elimination d'eaux claires parasites	2013	150 000 €	30 %	%	30 %	%	%	40 %

Total (€ HT) 1 140 000 €
Total (€ TTC) 1 363 440 €

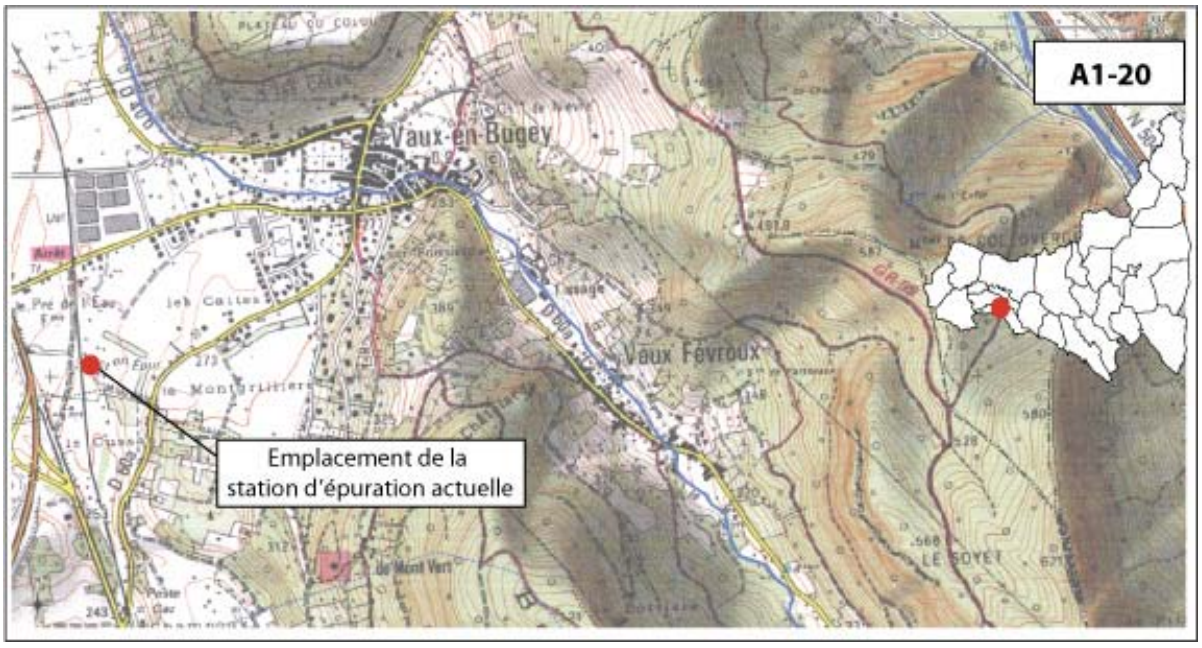
A1-20
Vaux-en-Bugey
Vaux Feyroux
Emplacement de la
station d'épuration actuelle

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

ACTION
A-1-21

SousVolet *1-Réduction des pollutions domestiques*

Intitulé : **AMBUTRIX - Mise en séparatif de réseaux d'eaux usées**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011	12 mois	Buizin	Ambutrix	12076

Coût estimatif HT
260 000 €
ID Fiche action 11

Maître d'ouvrage Commune

CONTEXTE

Une partie du bourg d'Ambutrix est situé dans une combe qui abrite des sources. Ces dernières ont été en partie redirigées vers les réseau unitaire, causant ainsi une surcharge hydraulique à l'aval. Par ailleurs le déversoir d'orage de ce réseau est situé à l'aval du pont d'Ambutrix, dans le Buizin. Or, en période de crue du Buizin, le niveau du cours d'eau empêche l'évacuation des eaux usées dans le réseau.
Cette situation pose deux problèmes distincts :
- Surcharge hydraulique du réseau d'assainissement qui entraîne des problèmes de dilution des eaux usées au niveau de la connexion avec le réseau de Saint Denis en Bugey (414m3/j) d'eaux claires parasites en entrée du réseau de la commune de saint-Denis en Bugey). Les effluents sont traités dans la station d'épuration du STEASA;
- Augmentation de la charge hydraulique du Buizin sur un secteur à enjeu, ce qui aggrave le risque d'inondation et d'écoulements de l'eau dans les rues en période de crue sur la partie haute du bourg d'Ambutrix.

OBJECTIFS :

- Limiter la quantité d'eaux claires dans le réseau d'eaux usées ;
- Améliorer l'évacuation des eaux pluviales à l'aval du secteur le plus exposé au risque d'inondation.

GAINS ESCOMPTES :

- Elimination des débordements liés à la mise en charge du réseau ;
- Réduction de la vulnérabilité à l'inondation des habitations situées à l'aval du pont d'Ambutrix.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-03 La pollution domestique rejetée au milieu	*A1-32-1 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (Seq-Eau)*	*A1-24-2 Performance épuratoire des eaux usées*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en séparatif les eaux de la partie amont du village depuis le cimetière jusqu'au Buizin. Cette nouvelle branche de réseau pluvial devra être suffisamment dimensionnée pour accueillir les eaux de ruissellement des maisons et des voiries ainsi qu'une fontaine et le trop plein du réservoir d'eau potable situé sur le haut du village. L'exutoire dans le Buizin sera repoussé à l'aval du secteur d'habitation pour écreter les débits sur la partie à enjeux.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 5A-02 Correspondance Prog. de mesures : 5B-17.

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Mise en séparatif de la rive droite du Buizin	900 m de réseaux depuis le secteur du cimetière.	260 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Mise en séparatif de la rive droite du Buizin	2011	260 000 €	30 %	%	34 %	%	%	36 %

Total (€ HT)	260 000 €
Total (€ TTC)	310 960 €

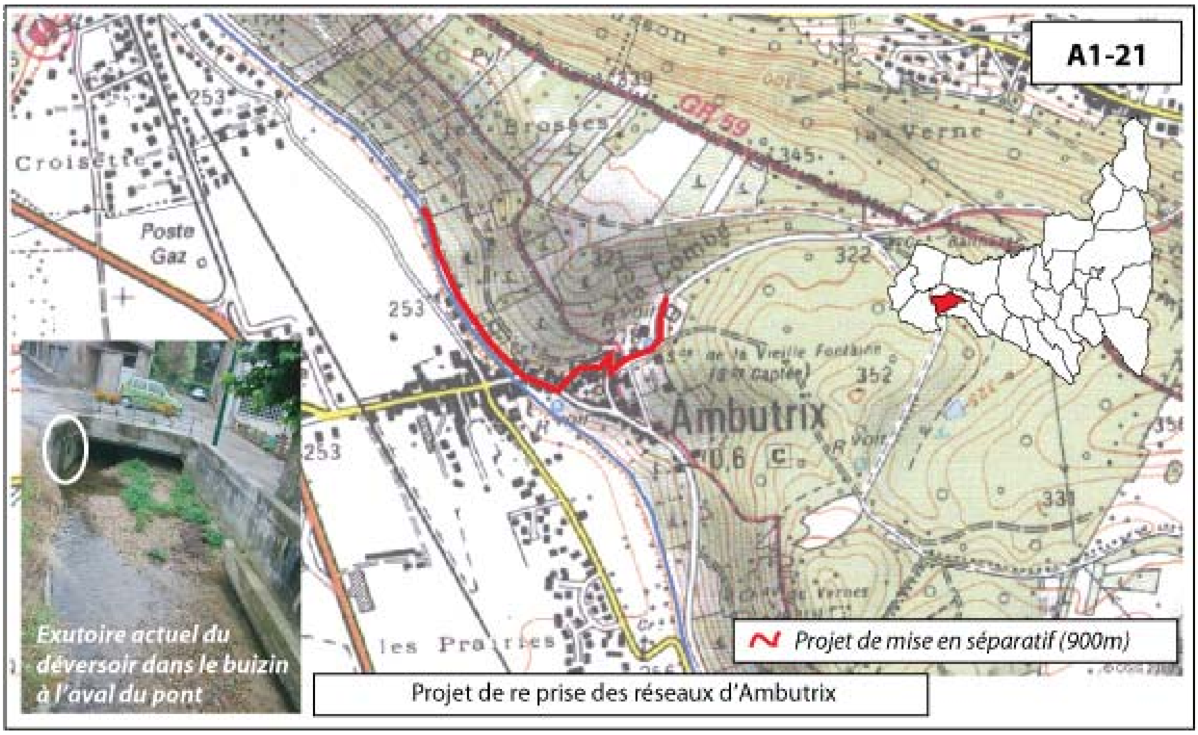
A1-21
Croisette
Poste
Gaz
253
les Prairies
Ambutrix
GR 59
la Verne
322
352
339
331
Exutoire actuel du
déversoir dans le buizin
à l'aval du pont
Projet de mise en séparatif (900m)
Projet de re prise des réseaux d'Ambutrix

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

SousVolet *2-Réduction des pollutions diffuses et toxiques*

Intitulé : **Amélioration des pratiques d'entretien des espaces publics**

ACTION
A-2-01

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Albarine	Bassin versant	BV

Coût estimatif HT
48 000 €
ID Fiche action 59

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

L'Albarine traverse plusieurs agglomérations et reçoit directement des eaux de ruissellement de ces espaces urbains. Elle est donc particulièrement exposée aux produits utilisés pour l'entretien des espaces publics et des voiries. Aussi les pratiques des services en charge de l'entretien de ces espaces ont une importance majeure vis-à-vis de l'émission de substances toxiques dans le milieu. L'entretien des voiries et de leurs accotements dans les espaces inter-urbains est assurée par le Conseil Général de l'Ain. Ce dernier mène une politique de réduction des phytosanitaires et privilégie les interventions mécaniques. Les services techniques des communes en charge de l'entretien des espaces publics au sein des agglomérations n'ont pas toujours les connaissances ou les moyens nécessaires pour améliorer leurs pratiques et utiliser les produits phytosanitaires.
La commune d'Ambérieu en Bugey s'est déjà engagée dans une procédure de plans de désherbage communaux dans le cadre du contrat de bassin de la Basse Vallée de l'Ain et a déjà investit dans des équipements d'entretiens au moyen de techniques alternatives.

OBJECTIFS :

- Réduire l'utilisation de produits phytosanitaire au sein des services techniques des communes (-50% pour les communes bénéficiant d'un plan de désherbage communal / -30% à l'échelle du bassin versant).

GAINS ESCOMPTES :

- Réduire l'apport au milieu de substances dangereuses ;
- Développer une gestion différenciée des espaces publics.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
	A1-32-2 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (micropolluants)	*A3-80 Réduire l'utilisation des produits phytosanitaires*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Suite aux préconisations de l'étude sur les pollutions diffuses (Gloaguen, 2009), il s'agit de mettre en place des plans de déherbage communaux sur le territoire des communes volontaires du bassin versant :
- Diagnostic des pratiques / cartographie des zones entretenues ;
- Définition d'objectifs d'entretien des végétaux (gestion différentielle) en fonction des risques évalués en matière de transfert des phytosanitaires ;
- Propositions d'amélioration (techniques alternatives, meilleure gestion des produits, amélioration des conditions d'utilisation, etc.).

Il conviendra également d'informer et de sensibiliser l'ensemble des personnels des services techniques des communes par des journées de découverte des techniques aternatives et par un rappel des consignes d'usages des produits phytosanitaires.

Conditions d'éxecutions

Il sera donné priorité aux communes qui disposent de rejets directs d'eaux pluviales dans les eaux superficielles (Hauteville, Tenay, Argis, etc.).

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 1-04/5D-04 Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Mise en place de plan de désherbage communal	Projet de mise en place de plan de désherbage communal sur 3 communes.	45 000 €
2	Sensibilisation / Formation des services techniques	Une journée de formation par an ouverte aux agents des services techniques des communes.	3 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Mise en place de plan de désherbage communal	2011-15	45 000 €	30 %	40 %	%	%	%	30 %
2	Sensibilisation / Formation des services techniques	2011-15	3 000 €	30 %	40 %	%	%	%	30 %

Total (€ HT)	48 000 €
Total (€ TTC)	57 408 €

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

ACTION
A-2-02

SousVolet *2-Réduction des pollutions diffuses et toxiques*

Intitulé : **Amélioration des pratiques de jardiniers amateurs**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	48 mois	Albarine	Bassin versant	485,486

Coût estimatif HT
5 600 €
ID Fiche action 60

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Sur plusieurs communes du bassin versant, des jardins familiaux jouxtent les cours d'eau. Les pratiques des jardiniers amateurs peuvent nuire à la qualité des eaux superficielles par l'utilisation de produits phytosanitaires, d'engrais où le dépôt de déchets verts dans le lit mineur des cours d'eau.
Ce dernier exemple est fréquemment rencontré sur le bassin versant de l'Albarine. La principale conséquence de ces comportements est l'accumulation de matières organiques dans les eaux en période d'étiage (période déjà peu favorable à la vie aquatique).
En été, le lit mineur asséché de l'Albarine facilite par ailleurs la colonisation du lit par les plantes domestiques (tomates, courgettes, etc.).
Concernant l'emploi de produits (engrais ou pesticides) par les jardiniers amateurs, le ministère recense les défauts de pratiques suivants :
- Les traitements à l'aide de pesticides sont trop fréquemment effectués alors qu'ils ne sont pas nécessaires : plus de la moitié des problèmes observés sur les cultures ne sont pas dus à des maladies ou des parasites mais à des excès d'irrigation ou des carences en éléments minéraux ;
- Les produits utilisés ne sont pas toujours adaptés au parasite ou à la maladie visés ;
- Les quantités apportées sont souvent excessives, surtout lorsque la surface à traiter est petite ;
- Les délais d'application de produit avant récolte ne sont pas toujours respectés.

OBJECTIFS :

- Réduire l'impact des jardiniers amateurs sur la qualité des eaux superficielles.

GAINS ESCOMPTES :

- Réduire l'apport au milieu de substances dangereuses et de déchets verts.

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*
	A1-32-2 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (micropolluants)	*A3-73* Sensibilisation à des pratiques moins polluantes*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place des campagnes d'information pour les usagers de jardins et de réaliser des aménagements permettant de limiter le dépôt de déchets verts dans le lit mineur de l'Albarine (barrières, compost commun, benne de déchets verts). La priorité sera donnée aux secteurs des jardins familiaux de Saint Rambert en Bugey et Saint Denis en Bugey.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 1-04/5D-04 Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Campagne de sensibilisation	Deux journées de sensibilisation par an ouvertes aux particuliers sur les communes concernées. Edition d'une brochure informative à destination des locataires de jardins communaux.	5 600 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Campagne de sensibilisation	2011-15	5 600 €	30 %	40 %	%	%	%	30 %
		Total (€ HT)	5 600 €						
		Total (€ TTC)	6 698 €						

VOLET A Lutte contre la pollution en vue de la restauration de la qualité de l'eau

ACTION
A-2-03

SousVolet *2-Réduction des pollutions diffuses et toxiques*

Intitulé : **Etude des sources de pollutions par les substances dangereuses**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2013	8 mois	Bassin versant	Bassin versant	BV

Coût estimatif HT
0 €
ID Fiche action 91

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Suite à des études réalisées en 2005 par l'Agence de l'eau et la DIREN sur les micropolluants, le constat a été fait d'une importante diversité de micropolluants dans les sédiments des cours d'eau du bassin versant. Lors de la réalisation de cette étude, le prélèvement effectué sur l'Albarine à Chaley présentait la plus grande diversité d'hydrocarbures aromatiques polycycliques de Rhône-Alpes avec 16 molécules différentes.
Les émetteurs potentiels de substances dangereuses sur le territoire sont :
- Les scieries avec les produits de traitement du bois ;
- Les gestionnaires d'infrastructures et de réseau (SNCF, EDF, CG01) ;
- Les gestionnaires d'espaces publics (communes) ;
- Les usagers (ruissellement sur voirie des résidus de combustion d'échappements et de pneumatiques) ;
- Les centres de soins.

Malgré une première enquête sur les pratiques de certains acteurs (SNCF, CG01, Communes), les analyses réalisées à ce jour ne permettent pas d'identifier clairement les principaux émetteurs de pollution pour envisager des actions de réduction à la source. Le bassin versant de l'Albarine a été identifié comme nécessitant un travail de recherche plus précis sur les sources de pollution par les substances dangereuses (Mesure 5A-04).

OBJECTIFS :

- Identifier les sources de pollutions par les substances dangereuses ;
- Réduire les émissions polluantes à la source.

GAINS ESCOMPTES :

- Amélioration de la qualité des cours d'eau vis à vis des micropolluants.

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*
	A1-32-2 Evolution de la classe de qualité des cours d'eau (micropolluants)	*A4-101 Mise en place de pratiques respectueuses de l'environnement*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de réaliser une étude sur la qualité de l'eau avec une approche spécifique afin d'identifier les sources de micropolluants. Les prélèvements seront réalisés sur les sédiments, les bryophytes et la colonne d'eau afin de mettre en évidence la dynamique d'émission de ces micropolluants (déstockage, pollution aigue ou chronique). Les mesures de qualité seront organisées en 4 campagnes successives avec pour objectif de resserrer les mesures au fil des passages sur les secteurs subissant les plus importantes altérations. Dans le cas de sources de pollutions très concentrées, cette approche devra permettre d'identifier clairement les acteurs responsables. Dans le cas d'une pollution très diffuse ou passée, cette approche permettra tout de même d'apporter un zoom sur les secteurs les plus altérés afin de dégager des pistes d'action.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 1-04/2-07/2-08/3-03/5C-01/5C-04/5E-07 Correspondance Prog. de mesures : 5A-04.

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etude des sources de pollutions par les substances dangereuses		0 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Etude des sources de pollutions par les substances dangereuses	2013	0 €	50 %	%	%	%	%	50 %

Total (€ HT)	0 €
Total (€ TTC)	0 €

VOLET B1

Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

B1-1 Lit et transport solide

B1-1-1	Gestion de la charge solide sur le secteur de Saint Maurice de Rémens
B1-1-2	Plan de gestion du transport solide (hors Saint-Maurice de Rémens)
B1-1-3	Etude de faisabilité d'effacement d'ouvrages
B1-1-4	Plan de gestion des ouvrages hydrauliques
B1-1-5	Limiter le déversement de déchets verts et les dépôts sauvages dans les cours d'eau

B1-2 Gestion physique des milieux

B1-2-01	Renaturation de l'Albarine à Chaley
B1-2-02	Renaturation de l'Albarine sur le secteur des Grandes Iles
B1-2-03	Renaturation de la caline (type R3)
B1-2-04	Restauration hydromorphologique (type R1) et diversification d'habitats
B1-2-05	Zone alluviale de Bettant et confluence Ain / Albarine
B1-2-06	Restauration du lit et des berges du Buizin
B1-2-07	Restauration de berges au niveau des ateliers municipaux d'Ambérieu en Bugey
B1-2-08	Restauration des berges en amont du seuil d'Argis
B1-2-09	Restauration de berge à Château-Gaillard
B1-2-10	Restauration du lit et des berges à Hauteville-Lompnes
B1-2-11	Restauration du lit et des berges à Champdor- Brenod-Corcelles
B1-2-12	Gestion des plantes exotiques envahissantes
B1-2-13	Gestion de la ripisylve

B1-3 Gestion des zones humides

B1-3-1	Adhésion à la charte en faveur des zones humides de 2000
B1-3-2	Acquisitions foncières
B1-3-3	Préservation réglementaire des zones humides
B1-3-4	Plan de gestion de zones humides et animation de la gestion
B1-3-5	Fauche et broyage de la végétation des zones humides
B1-3-6	Gestion des zones humides par pâturage
B1-3-7	Lutte contre les plantes invasives des zones humides
B1-3-8	Restauration hydrologique

B1-4 Les plans d'eau

B1-4-1	Gestion hydraulique et protection contre les espèces allochtones du plan d'eau des Lésines
B1-4-2	Gestion de l'eutrophisation des plans d'eau

B1-5 Biodiversité

B1-5-1	Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs
B1-5-2	Suivi des populations d'amphibiens
B1-5-3	Mise en place de dortoirs pour chiroptères

B1-6 Mise en valeur des milieux aquatiques

B1-6-01	Mise en valeur des milieux
B1-6-02	Mise en valeur des zones humides
B1-6-03	Sentier de découverte du Brévon
B1-6-04	Sentier du Buizin
B1-6-05	Le circuit des grottes
B1-6-06	Le sentier de la vallée de l'Albarine (de Saint Rambert à Saint Denis)
B1-6-07	Sentier d'interprétation des paysages karstiques
B1-6-08	Aménagement de postes de pêche pour personnes handicapées
B1-6-09	Restauration et mise en valeur du petit patrimoine bâti
B1-6-10	Signalétique sur les ouvrages transversaux

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-1-1

SousVolet *1-Lit et transport solide*

Intitulé : Gestion de la charge solide sur le secteur de Saint Maurice de Rémens

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
20112015	60 mois	Albarine	Bassin versant	485

Coût estimatif HT
71 250 €
ID Fiche action 22

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Plusieurs habitations du bourg de Saint Maurice de Rémens sont soumises au risque d'inondation sur le secteur du pont de la VC n°6. Sur le secteur de la confluence avec la rivière d'Ain au pont de la RD904 (pK 0 - pK 2,735), les zones de dépôts solides consituent parfois un facteur qui aggrave le risque inondation. Cet aspect a notamment été identifié dans l'étude sur le transport solide de l'Albarine (MALAVOI, 2005).
La rivière d'Ain montre par ailleurs un déficit global en charge sédimentaire (essentiellement en amont de la confluence avec l'Albarine). En conséquence, le SAGE BVA préconise la limitation stricte des prélèvements en lit mineur sur la rivière d'Ain et sur l'Albarine (préconisation 1-02, SAGE BVA 2003). « En cas de nécessité d'entretien pour maintenir un bon écoulement des eaux (atterrissements sous les ponts) ou un bon fonctionnement des ouvrages hydrauliques (cas des microcentrales), le SAGE recommande que l'autorisation de dragage ne soit délivrée qu'à la condition que les matériaux extraits de la rivière soient remis dans un autre secteur où la charge solide sera à nouveau remobilisable, en priorité dans des zones déficitaires identifiées par l'étude géomorphologique de la basse rivière d'Ain (H. PIEGAY – CNRS – 2000) : cas notamment du secteur de Pont d'Ain- Priay. Le SAGE encourage d'ailleurs à des actions de communication auprès des riverains et des communes concernées pour les sensibiliser à l'intérêt de ces transferts de matériaux. L'Albarine a été identifiée comme un affluent participant activement à la recharge de l'Ain, et à ce titre la préconisation décrite précédemment s'applique également. Le SAGE rappelle qu'en cas de dragage ou de curage, la responsabilité incombe : - à l'Etat pour la rivière d'Ain (domaine public fluvial), - aux propriétaires riverains auxquels les collectivités locales peuvent se substituer par déclaration d'intérêt général pour les affluents (pas de domaine public fluvial) » (2003, SAGE BVA p.57).
La gestion du transport solide a été identifiée au travers du programme de mesures préconisant la mise en place d'un programme de recharge sédimentaire (mesure 3C-32).

OBJECTIFS :

- Réduire la vulnérabilité des lieux habités ;
- Permettre le transit sédimentaire jusqu'à la basse rivière d'Ain (2000m3 en 5 ans).

GAINS ESCOMPTES :

- Maintien de la section hydraulique de l'ouvrage ;
- Apports de matériaux sur les secteurs déficitaires de l'Albarine et/ou de la rivière d'Ain.

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*
		B12-134 Gestion des problématiques liées au transport solide

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de réaliser des opérations d'extractions ponctuelles selon les préconsiations de l'étude MALAVOI 2005 et d'après les suivis topographiques annuels.
Les matériaux extraits seront restitués à l'Albarine sur des secteurs déficitaires identifiés, ou exportés vers la rivière d'Ain en partenariat avec le SIVU BVA dans le cadre de l'opération B1-01 du contrat de bassin de la Basse Vallée de l'Ain.
Le site principal d'intervention identifié est celui du pont de la VC6 à St Maurice de Rémens. Ce site fera par ailleurs l'objet d'un aménagement dans le cadre de l'action B2-1-3 qui devrait permettre de réduire les interventions (fréquence ou volumes).

Conditions d'éxecutions

En aval du pont de la VC 6, le lit de l'Albarine est intégré au site NATURA 2000 des milieux alluviaux de la Basse Vallée de l'Ain. Toute intervention devra faire l'objet d'une notice d'incidence préalable.

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 6A-05/8-06/8-08. Correspondance Prog. de mesures : 3C-32.

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Suivi topographique	Réalisation de deux séries de 7 profils par an. Le protocole est mis en place depuis 2007 en collaboration avec le syndicat de la Basse Vallée de l'Ain dans le cadre des opérations d'extraction/restitution de matériaux.	1 250 €
2	Extraction de matériaux	Nivellement du lit par extraction depuis 30 mètres en amont du pont de St Maurice (PK 1.86) jusqu'à 60 mètres en aval.	20 000 €
3	Transport de matériaux	Transport des matériaux sur l'Albarine en aval du seuil de la Déruppe ou sur l'Ain en amont de sa confluence avec l'Albarine. Si la restitution est réalisée dans la rivière d'Ain, le coût du transport est assumé par le SBVA. Si la restitution est réalisée sur l'Albarine, le coût du transport est assumé par le SIABVA.	50 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Suivi topographique	2011-15	1 250 €	50 %	%	%	%	%	50 %
2	Extraction de matériaux	2011-15	20 000 €	AD %	%	%	%	%	100 %
3	Transport de matériaux	2011-15	50 000 €	AD %	%	%	%	%	100 %

Total (€ HT) 71 250 €

Total (€ TTC) 85 215 €

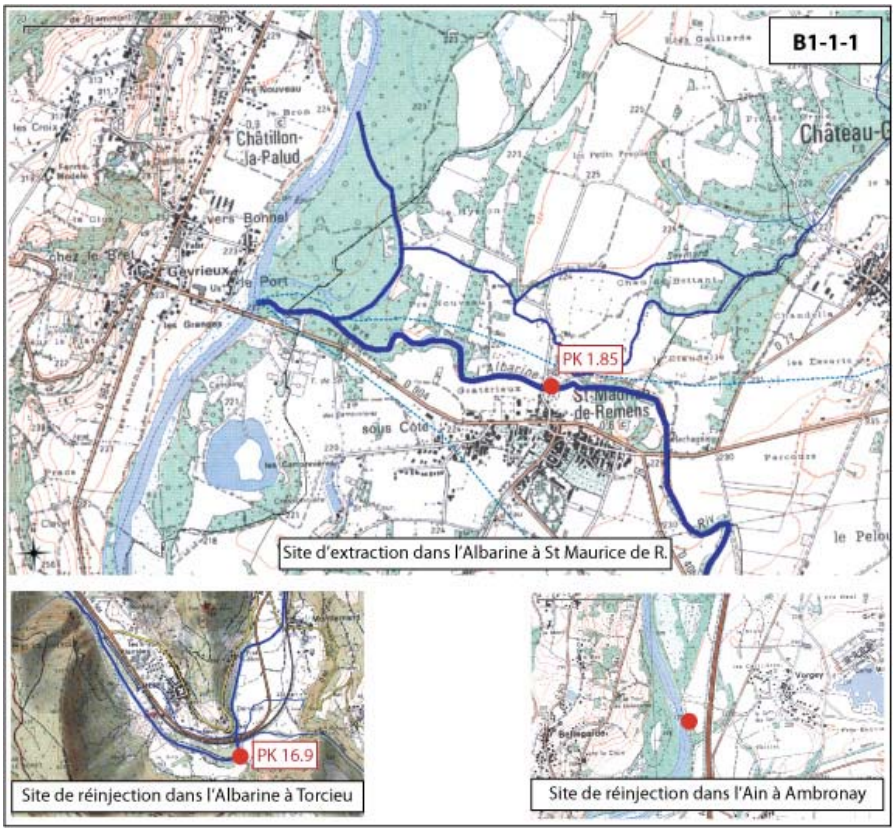

SousVolet *1-Lit et transport solide*

Intitulé : **Plan de gestion du transport solide (hors Saint-Maurice de Rémens)**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Albarine	Brénod, Argis, Saint Rambert, Torcieu	486,487,12076

Coût estimatif HT
10 250 €
ID Fiche action 27

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

SECTEUR DU PLATEAU :

L'étude sur le transport solide de l'Albarine (MALAVOI, 2005) a mis en évidence un déficit global d'apports sédimentaires sur l'amont du bassin versant. Un apport a lieu au niveau de Brénod et il a cependant été noté que les dépôts occasionnés sur le site du pont du Pontet pouvaient accélerer la mise en charge du pont.
La réhausse de la ligne d'eau en période de crue peut par ailleurs freiner l'évacuation des rejets de la station d'épuration en amont. Cet apport est issu d'un affluent temporaire plus en amont.
Enfin, le fond du lit est dépourvu de tapis alluvial sur des linéaires importants en aval de Brénod jusqu'à la cascade de Charabotte. L'écoulement à même la dalle calcaire entraîne nécessairement une aggravation des phénomènes d'infiltration.

SECTEUR DE LA VALLEE ET AFFLUENTS :

Le transport solide de la rivière ou de certains affluents peut poser des problèmes au niveau des ouvrages autres que ceux faisant l'objet des fiches actions B1-11-1 et B1-11-2. L'implantation de ces ouvrages entraîne des dépôts qui causent une diminution de section hydraulique. En conséquence la mise en charge se fait à un débit inférieur au débit de projet réalisé lors du dimensionnement des ouvrages. Le transport solide n'a pas forcément été pris en compte soit par méconnaissance du phénomène, soit par l'existence, au moment du projet, de pratiques de curage régulières conduisant à réduire l'impact des dépôts au niveau des ouvrages.
Dans le cas présent, les ouvrages concernés sont :
- Le pont de Chaley PK36.1 ;
- Le pont d'Ambutrix (pont dalot) PK 2 du Buizin.

Certains anciens seuils de moulins font également obstacle au transport de la charge de fond. Les ouvrages stockent les sédiments dans leurs retenues amont et créent en conséquence un déficit de sédiments à l'aval. Les ouvrages concernés sont les suivants :
- Le seuil de Cordaret à Tenay PK31.2 ;
- Le seuil d'Argis PK28.6 ;
- Le seuil de la Déruppe à Torcieu PK18.3.

Le seuil d'Argis est équipé d'une passe à poissons dont le fonctionnement peut être perturbé par une accumulation de sédiments en amont (obstruction de l'exutoire amont, remplissage des bassins successifs).

OBJECTIFS :

- Restaurer un transit sédimentaire sur le secteur du plateau ;
- Réduire la vulnérabilité des infrastructures (voiries, station d'épuration).

GAINS ESCOMPTES :

- Bon fonctionnement de la STEP ;
- Dynamique sédimentaire entre Brénod et Hauteville-Lompnes.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***		***REPONSE***	
	B12-130	*Suivi géomorphologique - version provisoire-*	*B12-134*	*Gestion des problématiques liées au transport solide*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

SECTEUR DU PLATEAU :

L'étude préconise un curage régulier du pont et le transport des matériaux jusqu'à la zone rectifiée quelques centaines de mètres en aval. Eventuellement, les matériaux seront restitués à l'Albarine en aval du plan d'eau de Champdor pour éviter le piégeage par la retenue. Afin de limiter les extractions dans le lit mouillé de la rivière, les extractions pourront se faire directement dans le bief asseché qui dispose d'une zone de surlargeur fonctionnant comme un piège à graviers. Le fonctionnement de cette zone pourra être amélioré pour faciliter les

interventions. Ainsi, les interventions régulières auront lieu au niveau de l'affluent et les interventions sur le secteur du pont seront programmées au besoin.

SECTEUR DE LA VALLEE ET AFFLUENTS :
Les interventions d'extraction des matériaux excédentaires seront programmés en fonction des besoins. Selon les volumes de matériau concernés, les interventions feront l'objet d'une déclaration au titre de la loi sur l'eau et les milieux aquatiques (extraction inférieure à 2 000 m3). Les matériaux extraits seront réinjectés dans le lit de l'Albarine, du Buizin ou de la rivière d'Ain, directement à l'aval des sites ou sur des secteurs identifiés comme déficitaires en charge de fond.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :
Correspondance SDAGE : 6A-05/8-06/8-08. Correspondance Prog. de mesures : 3C-32.

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	BRENOD : Pont du Pontet	20 m3 extraits bisannuellement au PK52.1 en amont du pont du Pontet.	1 800 €
2	BRENOD : piége à sédiments	Remplacement des buses par un dalot, recalibrage de l'aval du pont pour créer et fixer une surlargeur. Aménagement de la piste d'accès PK 0.4 du Ru du marais de la Roche.	5 500 €
3	AMBUTRIX : Extraction / restitution de sédiments	Extraction au PK2 du Buizin en aval du pont. Dalot après chasse des sédiments sous le pont à la lance à incendie d'environ 10 m3 tous les deux ans. Restitution sur l'Albarine au niveau de l'ancienne STEP d'Ambérieu en Bugey (PK 8.5).	1 450 €
4	ARGIS : Seuil d'Argis	Extraction au PK31.2 en amont du seuil d'environ 20 m3 tous les deux ans environ. Nettoyage de la passe à poisson. Restitution des matériaux à l'aval immédiat du seuil.	1 500 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	BRENOD : Pont du Pontet	2012;14	1 800 €	30 %	%	%	%	%	70 %
2	BRENOD : piége à sédiments	2012;14	5 500 €	%	%	%	%	%	100 %
3	AMBUTRIX : Extraction / restitution de sédiments	2012	1 450 €	AD %	%	%	%	%	100 %
4	ARGIS : Seuil d'Argis	2015	1 500 €	AD %	%	%	%	%	100 %
	Total (€ HT)		10 250 €						
	Total (€ TTC)		12 259 €						

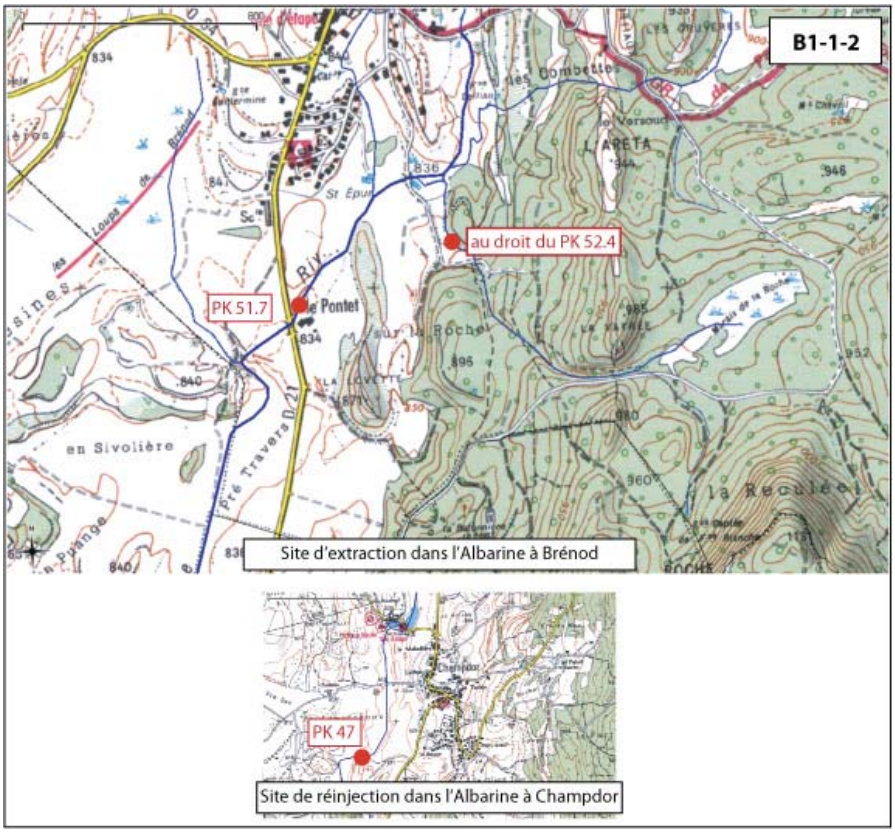
B1-1-2
au droit du PK 52.4
PK 51.7
Site d'extraction dans l'Albarine à Brénod
PK 47
Site de réinjection dans l'Albarine à Champdor

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-1-3

SousVolet *1-Lit et transport solide*

Intitulé : **Etude de faisabilité d'effacement d'ouvrages**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012-2015	60 mois	Albarine, Buizin	Ambutrix, Tenay, Argis, Saint-Rambert	486, 12076

Coût estimatif HT
20 000 €
ID Fiche action 8

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Dans le cadre du premier contrat de rivière, l'installation de passe à poissons (Saint Rambert / Argis) a permis de rendre franchissables deux ouvrages transversaux situés sur l'Albarine. À ce jour, des obstacles artificiels continuent à perturber la continuité longitudinale (la fragmentation actuelle est figurée sur la carte ci-dessous). Par ailleurs, une part importante du bassin versant de l'Albarine est identifiée comme réservoir biologique dans le cadre du SDAGE. À ce titre, un effort particulier doit être réalisé pour améliorer / garantir le continuum fluvial et permettre la libre circulation des espèces. L'opération B1-11-5 permettra d'effacer plusieurs petits ouvrages qui fragmentent le milieu (sans être totalement infranchissables).
Les opérations de diversification d'habitats aquatiques (B1-21-2) seront menés dans l'objectif de ne pas créer de nouvelle discontinuité.

OBJECTIFS :

- Améliorer la continuité longitudinale.

GAINS ESCOMPTES :

- Meilleur fonctionnement des populations à l'échelle intra-bassin versant ;
- Dynamique de populations permettant de participer à l'équilibre à l'échelle de l'hydrosystème de la rivière d'Ain.

INDICATEURS :

PRESSION		***ETAT***	***REPONSE***	
B12-124	*Nombre d'obstacles infranchissables*		*B13-140*	*Taux de conformité avec les objectifs "trame bleue".*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mener une étude de faisabilité pour le démantèlement d'ouvrages transversaux. La prise en compte des différentes contraintes permettra d'évaluer le rapport entre le coût et le gain environnemental. En fonction des conclusions de l'étude, des opérations visant au démantèlement total ou partiel d'ouvrages pourront être engagées (acquisitions foncières, études complémentaires, travaux et protocole de suivi).

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :
Correspondance programme de mesures : 3C16

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etude de faisabilité	Analyse coût/avantage sur l'ensemble des ouvrages recensés du bassin versant avec la prise en compte des éléments suivants : - Linéaire de reconquête de rivière en jeu ; - Maitrise foncière et droit d'eau ; - Travaux préconisés et coûts associés ; - Proposition d'arbitrage sur l'intérêt des opérations.	20 000 €
2	Travaux	Démantèlement total ou partiel d'ouvrages + mesures associées.	0 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Etude de faisabilité	2012	20 000 €	50 %	30 %	%	%	%	20 %
2	Travaux	2013-15	0 €	50 %	AD %	%	%	%	50 %
		Total (€ HT)	20 000 €						
		Total (€ TTC)	23 920 €						

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-1-4

SousVolet *1-Lit et transport solide*

Intitulé : **Plan de gestion des ouvrages hydrauliques**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011	12 mois	Albarine et affluents	Bassin versant	485,486,10607,11552

Coût estimatif HT
0 €
ID Fiche action 82

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

On compte 7 micro-centrales hydroélectriques ''au fil de l'eau'' qui cumulent une puissance théorique maximale d'environ 7 000 KW.
Les installations sont globalement assez anciennes. Le contexte législatif (ouverture du marché de l'électricité à la concurrence en 2012) a tendance à freiner les investissements sur les ouvrages existants.
À ce jour, les exploitants respectent les débits réservés figurant sur leurs arrêtés d'autorisation de manière satisfaisante suite à un travail de régularisation réalisé par les services de l'Etat. Certains droits d'eau échappent également à la réglementation actuelle, contraignant davantage le cours d'eau lorsque le débit réservé n'existe pas ou lorsqu'il est limité au quarantième du module.
Même si les débits réservés sont en général respectés, il arrive que suite à des manipulations sur les turbines des installations, des variations brusques de débit perturbent les centrales situées en aval, provoquant une cascade de coupures qui conduisent à une chute du débit très importante mais heureusement très courte.
Ce phénomène a été observé plusieurs fois sans causé de mortalité jusqu'à ce jour.

En parallèle, le code de l'environnement impose la conservation d'un débit minimal biologique à partir du 1er janvier 2014 qui sera au minimum correspondant au dixième du module1. De plus, la rivière est identifiée comme réservoir biologique sur le secteur où la force hydraulique est exploitée. Dans le cas d'un classement de la rivière à l'horizon 2014 au titre de l'article L214-17 du code de l'environnement, aucun nouvel ouvrage ne pourrait être implanté et les ouvrages existants devront être rendus franchissables (plus de détails sur la problématique de continuité p.53).

OBJECTIFS :

Rendre compatible l'exploitation des centrales avec le respect des débits minimums

GAINS ESCOMPTES :

Disparition du risque d'assecs accidentels

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
		Siabva6 Plan de gestion des ouvrages hydroélectriques

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place un plan de gestion coordonné des ouvrages en partenariat avec les exploitants de centrales hydroélectriques et les propriétaires de droits d'eau en général.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :
Correspondance Programme de Mesures : 3B06

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Plan de gestion coordonné des ouvrages hydrauliques	Cette opération sera menée par l'équipe du SIABVA	0 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Plan de gestion coordonné des ouvrages hydrauliques	2011	0 €	%	%	%	%	%	100 %

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-1-5

SousVolet *1-Lit et transport solide*

Intitulé : Limiter le déversement de déchets verts et les dépôts sauvages dans les cours d'eau

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-12	6 mois	Albarine	St Denis en B. - St Rambert en B.	485,486

Coût estimatif HT
54 000 €
ID Fiche action 30

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Certaines zones d'accès au lit de l'Albarine sont utilisées comme emplacement de dépôt de matériaux de toutes sortes. Les dépôts sont principalement constitués de déchets verts ou de matériaux inertes. Le nombre de ces zones de dépôts est important (PELLIZZARO, 2004 et M2COGEVALEAU, 2007). Les dépôts de matériaux inertes sont principalement retrouvés sur les portions interurbaines ou en lit majeur à proximité des bourgs. Les anciennes décharges des hameaux isolés bien qu'inutilisées depuis des années continuent également d'impacter les milieux. Les jardins municipaux de la commune de Saint Denis en Bugey et Saint Rambert en Bugey bordent l'Albarine. Certains locataires ont pris l'habitude de déverser leurs déchets verts dans l'Albarine. Ainsi, lors des périodes d'assec estival, légumes, fruits et fleurs se développent dans le lit mineur de l'Albarine. Ce phénomène contribue à la stabilisation de la charge de fond. Cet apport excessif en matière organique nuit par ailleurs à la qualité de l'eau. Au lieu-dit ''les Près Maréchal'', la RD5 est proche d'un méandre de l'Albarine. Ce secteur est utilisé comme zone de déversement de déchets de toutes sortes dans l'Albarine.

OBJECTIFS :

- Nettoyer les principaux dépôts polluants ;
- Limiter les possibilités de dépôts en bord de rivière.

GAINS ESCOMPTES :

- Réduction de la pollution organique des cours d'eau.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
	Siabva1 Inventaire des zones de dépôts de déchets verts	*B11-121 Limitation du dépôt des déchets verts*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour les secteurs de dépôts sauvages, il s'agit :
- De mettre en place des opérations de résorption de dépôts sauvages importants pouvant impacter directement la qualité de l'eau
- De créer des aménagements afin de limiter l'accès aux bords de l'Albarine sur des secteurs fréquemment utilisés comme zones de dépôt. Par exemple, l'installation de blocs d'enrochements empêchera l'accès aux véhicules.

Pour les secteurs de déversements de déchets verts, une benne spéciale sera mise à disposition et des panneaux d'information implantés sur le site sensibiliseront les usagers aux comportements respectueux vis-à-vis de la rivière. La berge sera nettoyée et végétalisée. Des solutions de compostage ou de containers seront étudiées (avec possibilité pour les communes d'utiliser le compost commun réalisé pour le fleurissement de la ville).

Conditions d'éxecutions

Les services techniques en charge des déchets seront associés pour la mise en place et la gestion des bennes de déchets verts.

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Aménagement de la rive gauche à Saint Denis en Bugey	Nettoyage / Mise en place de garde corps et de panneaux d'information.	24 500 €
2	Aménagement du bord de la RD5 au niveau des Prés Maréchal	Mise en place de blocs pour limiter l'accès au site de déversement.	4 000 €

3	Aménagement de la rive gauche à St Rambert en B.	Nettoyage / Mise en place de garde corps et de panneaux d'information / Création d'une aire de compostage.	17 500 €
4	Réduction de la décharge du ruisseau de Blanaz	Retrait et exportation des déchets.	5 000 €
5	Nettoyage du Brévon	Intervention manuelle avec des bénévoles.	3 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Aménagement de la rive gauche à Saint Denis en Bugey	2012	24 500 €	AD* %	%	%	%	%	100 %
2	Aménagement du bord de la RD5 au niveau des Prés Maréchal	2012	4 000 €	AD* %	30** %	%	%	%	70 %
3	Aménagement de la rive gauche à St Rambert en B.	2012	17 500 €	AD* %	30** %	%	%	%	70 %
4	Réduction de la décharge du ruisseau de Blanaz	2011	5 000 €	AD* %	%	20 %	%	%	80 %
5	Nettoyage du Brévon	2011	3 000 €	AD* %	%	%	%	%	100 %
		Total (€ HT)	54 000 €						
		Total (€ TTC)	64 584 €						

** : en fonction des détails techniques du projet / ** : hors actions de nettoyage*

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-2-01

SousVolet *2-Restauration des cours d'eau*

Intitulé : **Renaturation de l'Albarine à Chaley**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2012	24 mois	Albarine	Chaley	486

Coût estimatif HT
110 000 €
ID Fiche action 99

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

À l'issue du diagnostic physique des habitats aquatiques de l'Albarine (TELEOS, 2010), le secteur de Chaley est identifié comme physiquement perturbé. Un corsetage de la rivière (chaque berge étant un mur) a conduit à une déconnexion entre le lit et les berges par un phénomène d'incision. Aujourd'hui la diversité et l'attractivité du secteur sont faibles au regard de ses potentialités. Par ailleurs, le secteur situé à l'amont de Chaley n'est pas exploité par l'agriculture et la maitrise foncière par la commune ou l'association de pêche locale est importante (bien qu'incomplète).

OBJECTIFS :

- Renaturer le cours de l'Albarine sur 1.7 Km.

GAINS ESCOMPTES :

- Restauration d'une dynamique latérale ;
- Réduction de la séverité des étiages.

INDICATEURS :

PRESSION		***ETAT***		***REPONSE***	
B13-138	*Linéaire de cours d'eau dégradé*	*B13-139*	*Etat physique*	*B13-137*	*Linéaire de cours d'eau réhabilité*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de rendre à la rivière une dynamique latérale en exhaussant son niveau de base et en réduisant la largeur du chenal d'étiage.
A minima :
- Restauration de berges naturelles par destruction des murs et utilisation des matériaux pour diversifier le lit et réduire la section du lit mouillé ;
- Installation de seuils en selle de cheval pour une réhausse globale de la ligne d'eau et une reconnexion avec les berges sans faire obstacle au transport solide ou à la circulation piscicole.

Au mieux :
- Comblement du lit actuel de l'Albarine ;
- Réorientation des écoulements dans la plaine (anciens chenaux) et retour à l'équilibre progressif.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 6A-09/8-06. Correspondance Prog. de mesures : (mesure locale) 3C16

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etudes	Maitrise d'oeuvre complète (PRE, AVP, PRO, EXE, ACT, AOR) - Diagnostic poussé : études de fond de plans anciens, sondages pédologiques, topographie et modélisation hydraulique - Conception du projet - Suivi des travaux - Mise en place d'un protocole de suivi.	15 000 €
2	Acquisitions foncières		15 000 €
3	Travaux		70 000 €
4	Suivi	Sur un nombre de stations à définir, mise en place de propotcoles de suivi selon les méthodes : Suivi topographique ; IBGN ; Pêches d'inventaire.	10 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT	Pêche	SIABVA
1	Etudes	2011	15 000 €	50 %	30 %	%	%	10 %	10 %
2	Acquisitions foncières	2011-12	15 000 €	30 %	30 %	%	%	10 %	30 %
3	Travaux	2012	70 000 €	30 %	AD* %	15 %	%	10 %	45 %
4	Suivi	2012-15	10 000 €	AD %	AD %	%	%	10 %	90 %
		Total (€ HT)	110 000 €						
		Total (€ TTC)	131 560 €						

** : en fonction des détails techniques de l'avant projet*

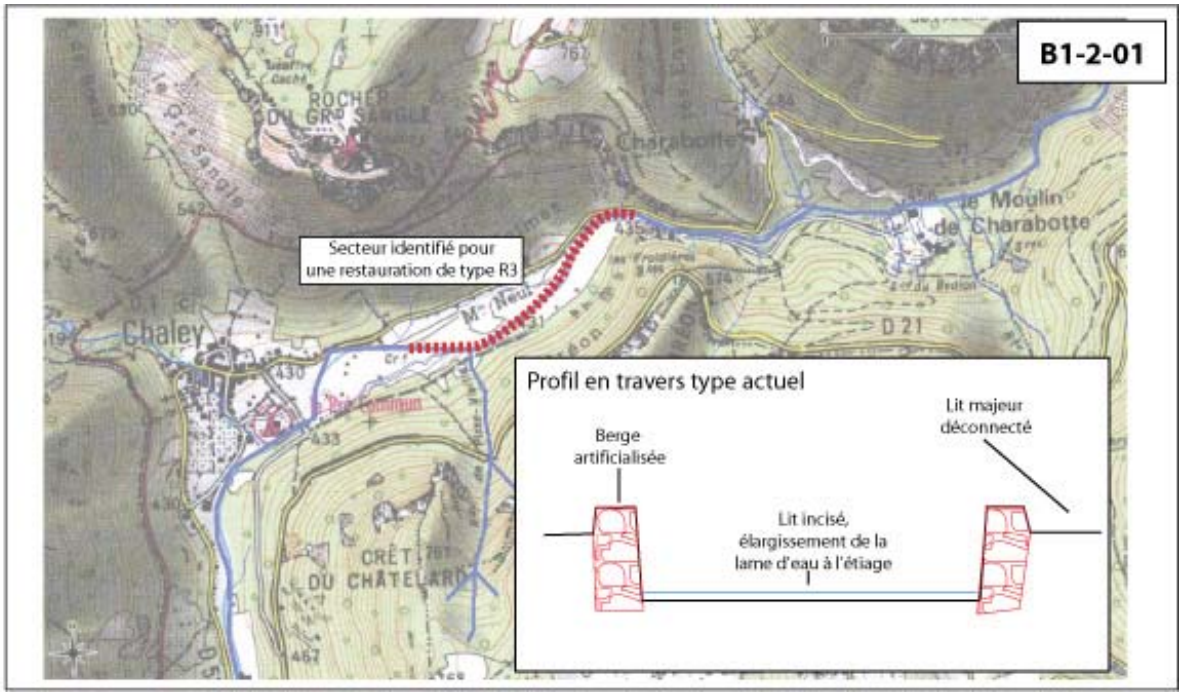

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-2-02

SousVolet *2-Restauration des cours d'eau*

Intitulé : **Renaturation de l'Albarine sur le secteur des Grandes Iles**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2013-2014	24 mois	Albarine	Torcieu, Bettant, Ambérieu.	485

Coût estimatif HT
250 000 €
ID Fiche action 100

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

A l'issue du diagnostic physique des habitats aquatiques de l'Albarine (TELEOS, 2010), le secteur situé à l'amont des Grandes Iles est identifié comme physiquement perturbé sur 1,2 Km. Une dynamique d'érosion régressive a conduit à une déconnexion entre le lit et les berges et une perte de fonctionnalité de l'espace de liberté. Aujourd'hui la diversité et l'attractivité sont faibles au regard des potentialités du secteur. Le secteur regroupe plus de 500 propriétaires et 20 % de la surface appartient déjà aux communes ou personnes morales publiques.

OBJECTIFS :

- Renaturer le cours de l'Albarine sur 1,2 Km.

GAINS ESCOMPTES :

- Restauration d'une dynamique latérale ;
- Réduction de la sévérité des étiages.

INDICATEURS :

PRESSION		***ETAT***		***REPONSE***	
B13-138	*Linéaire de cours d'eau dégradé*	*B13-139*	*Etat physique*	*B13-137*	*Linéaire de cours d'eau réhabilité*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Suite aux préconisations de l'étude (TELEOS, 2010), il s'agit d'exhausser le niveau de base des écoulements par la mise en place d'une série de seuils transversaux sur l'intégralité du fond de vallée. Dans l'attente de l'effacement naturel de ces seuils par engravement ils deviendront franchissables pour les poissons et les sédiments.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 6A-09/8-06. Correspondance Prog. de mesures : (mesure locale) 3C16

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etudes préliminaires	études de fond de plans anciens, sondages pédologiques, topographie et modélisation hydraulique - Conception du projet	15 000 €
2	Acquisitions foncières		30 000 €
3	Travaux		180 000 €
4	Suivi	Mise en place de suivi selon les protocoles suivants : suivi topo., IBGN, pêches d'inventaire	25 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT	Pêche	SIABVA
1	Etudes préliminaires	2013	15 000 €	50 %	30 %	%	%	10 %	10 %
2	Acquisitions foncières	2013-14	30 000 €	30 %	30 %	%	%	10 %	30 %
3	Travaux	2014	180 000 €	30 %	AD* %	15 %	%	10 %	45 %
4	Suivi	2014-15	25 000 €	AD %	AD %	%	%	10 %	90 %
		Total (€ HT)	250 000 €						
		Total (€ TTC)	299 000 €						

** : en fonction des détails techniques de l'avant projet*

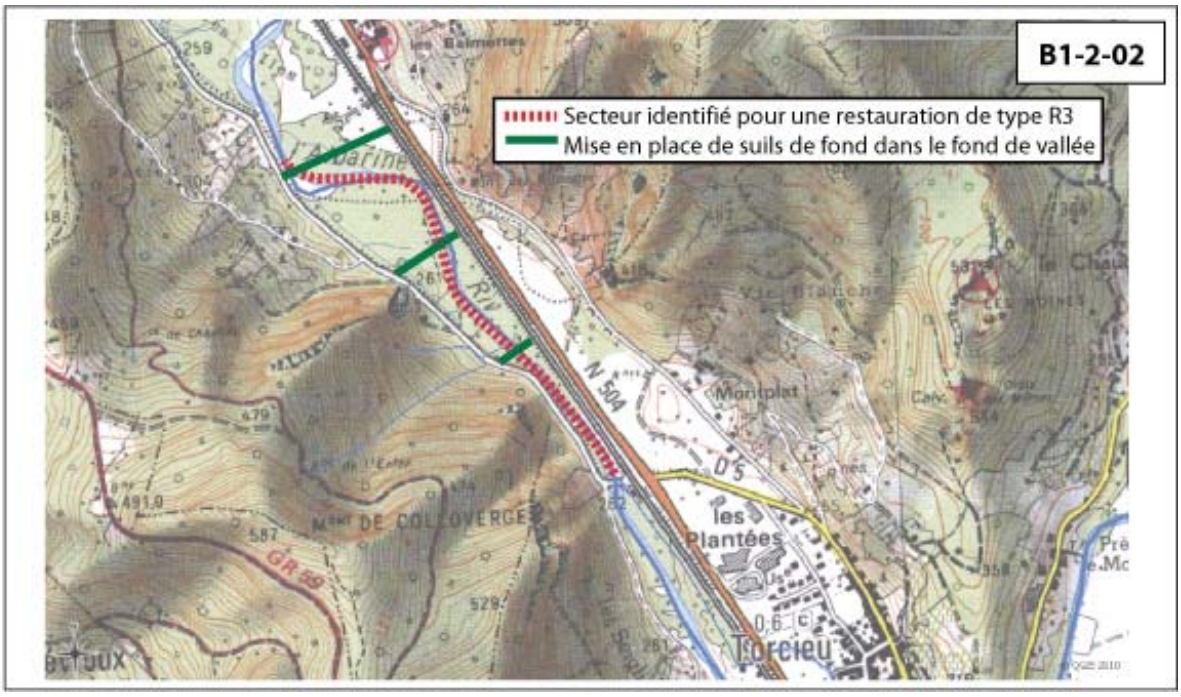
B1-2-02
Secteur identifié pour une restauration de type R3
Mise en place de suils de fond dans le fond de vallée
N 504
Montplat
les Plantées
Torcieu
GR 99

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-2-03

SousVolet *2-Restauration des cours d'eau*

Intitulé : **Renaturation de la caline (type R3)**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012-13	24 mois	Caline	Conand / St Rambert en B	10607

Coût estimatif HT
115 000 €
ID Fiche action 108

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

A l'issue du diagnostic physique des habitats aquatiques de l'Albarine (TELEOS, 2009), la Caline est identifiée comme perturbé physiquement. La partie aval (commune de Saint Rambert en Bugey) subissant d'importantes contraintes (relief, infrastructures, aménagements hydroélectriques), des opérations de diversification des habitats sont proposées (type R1).
A l'opposé, le secteur de la Caline situé sur la commune de Conand est aussi identifié comme physiquement perturbé mais subit moins de contraintes spatiales qui permettent d'envisager des opérations de restauration morphologique plus ambitieuses (type R3) sur un linéaire d'environ 3.5 Km.

OBJECTIFS :

- Renaturer le cours de la Caline sur 2 Km.

GAINS ESCOMPTES :

- Restauration d'une dynamique latérale ;
- Augmenter l'attractivité morphologique ;
- Réduction de la séverité des étiages.

INDICATEURS :

PRESSION		***ETAT***		***REPONSE***	
B13-138	*Linéaire de cours d'eau dégradé*	*B13-139*	*Etat physique*	*B13-137*	*Linéaire de cours d'eau réhabilité*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de rendre à la rivière une dynamique latérale en exhaussant son niveau de base et en réduisant la largeur du chenal d'étiage.
Types d'interventions envisagées :
- Restauration de berges naturelles par destruction des murs et utilisation des matériaux pour diversifier le lit et réduire la section du lit mouillé ;
- Installation de seuils en selle de cheval pour une réhausse globale de la ligne d'eau et une reconnexion avec les berges sans faire obstacle au transport solide ou à la circulation piscicole.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 6A-09/8-06. Correspondance Prog. de mesures : (mesure locale) 3C16

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etudes préalables	Analyse historique / Hiérarchisation / Analyse coût-gain environnemental	5 000 €
2	Travaux	Intervention sur 2 Km sur la base de 50€/ml (TELEOS, 2010)	100 000 €
3	Suivi	Sur un nombre de stations à définir, mise en place de propotcoles de suivi selon les méthodes : suivi topographique ; IBGN ; Pêches d'inventaire.	10 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT	PECHE	SIABVA
1	Etudes préalables	2012	5 000 €	50 %	30 %	%	%	10 %	10 %
2	Travaux	2013	100 000 €	AD* %	AD* %	15 %	%	10 %	75 %
3	Suivi	2013-15	10 000 €	AD* %	AD* %	%	%	10 %	90 %

Total (€ HT)	115 000 €
Total (€ TTC)	137 540 €

** : A déterminer en fonction des conclusions des études préalables.*

SousVolet *2-Restauration des cours d'eau*

Intitulé : **Restauration hydromorphologique (type R1) et diversification d'habitats**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Albarine et affluents	Bassin versant	485,486

Coût estimatif HT
400 000 €
ID Fiche action 73

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Dans le cadre des études complémentaires et sur proposition des services de l'ONEMA, une étude de diagnostic physique des habitats aquatiques a été menée (TELEOS, 2009) entre la cascade de Charabotte (pK 39) et le pont de Bettant (pK 17). Ce travail a mis en évidence un impact avéré de l'artificialisation historique sur la qualité des habitats de l'Albarine (voie ferrée, RD 1504, ouvrages hydrauliques). Les principaux facteurs de dégradation sont:
- Une fragmentation du continuum fluvial par l'installation d'ouvrages transversaux infranchissables ;
- Un endiguement de la rivière par des merlons de curage ou des murs en berge ;
- Une baisse de la sinuosité ;
- Un surcalibrage et une simplification des écoulements (chenal unique).

Ces altérations ont entrainé une déconnexion du lit mouillé avec les berges par un phénomène d'incision. Ce même phénomène est à l'origine d'une baisse de la connectivité des affluents au cours principal.
En dehors des secteurs identifiés comme possible bénéficiaire d'actions de restauration plus poussée (type R3), l'espace latéral laissé disponible par le relief et les infrastructures en place limite les possibilités d'intervention à l'emprise du lit mineur actuel.

OBJECTIFS :

Améliorer la qualité des habitats aquatiques (hétérogénéité, attractivité) sur 1.1 Km (sur la base de 370€/ml selon TELEOS 2009)

GAINS ESCOMPTES :

Amélioration du fonctionnement des biocénoses aquatiques.

INDICATEURS :

PRESSION		***ETAT***		***REPONSE***	
B13-138	*Linéaire de cours d'eau dégradé*	*B13-139*	*Etat physique*	*B13-150*	*Linéaire rendu favorable au dvp de la faune piscicole*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en oeuvre des opérations de restauration hydromorphologique de type R1.
Les sites à aménager seront définis en fonction :
- des résultats de l'étude TELEOS en donnant la priorité aux tronçons les plus dégradés physiquement
- des contraintes techniques (accès, possibilité hydraulique) et foncières

Le dimensionnement de ces aménagements sera réalisé après étude :
- des données historiques sur le cours d'eau afin de déterminer le rythme naturel (succession de radiers, sinuosité, pente, largeur du lit mouillé)
- des débits d'étiage actuels afin d'adapter les hauteurs d'eau pour éviter la mise à sec des caches et substrats de reproduction
- des forces tractrices de crues actuelles afin de garantir la stabilité des ouvrages
- des débits solides actuels afin d'intégrer l'engravement potentiel ou la dynamique d'érosion induits par les aménagements.

Les aménagements proposés viseront :
- à diversifier les habitats aquatiques par la mise en place d'aménagements dans le lit mineur (banquettes, blocs, caches sous berges, rampes en selle de cheval) ;
- à restaurer les confluences avec certains affluents pour rendre ces derniers connectifs pour les biocénoses aquatiques.

Un suivi des aménagements sera réalisé afin d'évaluer les impacts et d'ajuster les aménagements réalisés ou de prendre en compte les évaluations pour les dimensionnements des opérations suivantes.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 6A-09/8-06 Correspondance Prog. de mesures : (mesure locale) 3C16

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etudes, Maitrise d'œuvre	Recherche historique, dimensionnement, étude hydraulique, procédures réglementaires, suivi de travaux	72 000 €
2	Travaux		292 000 €
3	Suivi	Suivi topographique, IBGN, pêches d'inventaire	36 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT	PECHE	SIABVA
1	Etudes, Maitrise d'œuvre	2011-15	72 000 €	30 %	30 %	%	%	10 %	30 %
2	Travaux	2011-15	292 000 €	30 %	AD* %	30 %	%	10 %	30 %
3	Suivi	2011-15	36 000 €	30 %	AD* %	%	%	10 %	60 %

Total (€ HT) 400 000 €

Total (€ TTC) 478 400 €

** : A déterminer en fonction de la nature des propositions d'aménagements découlant des études*

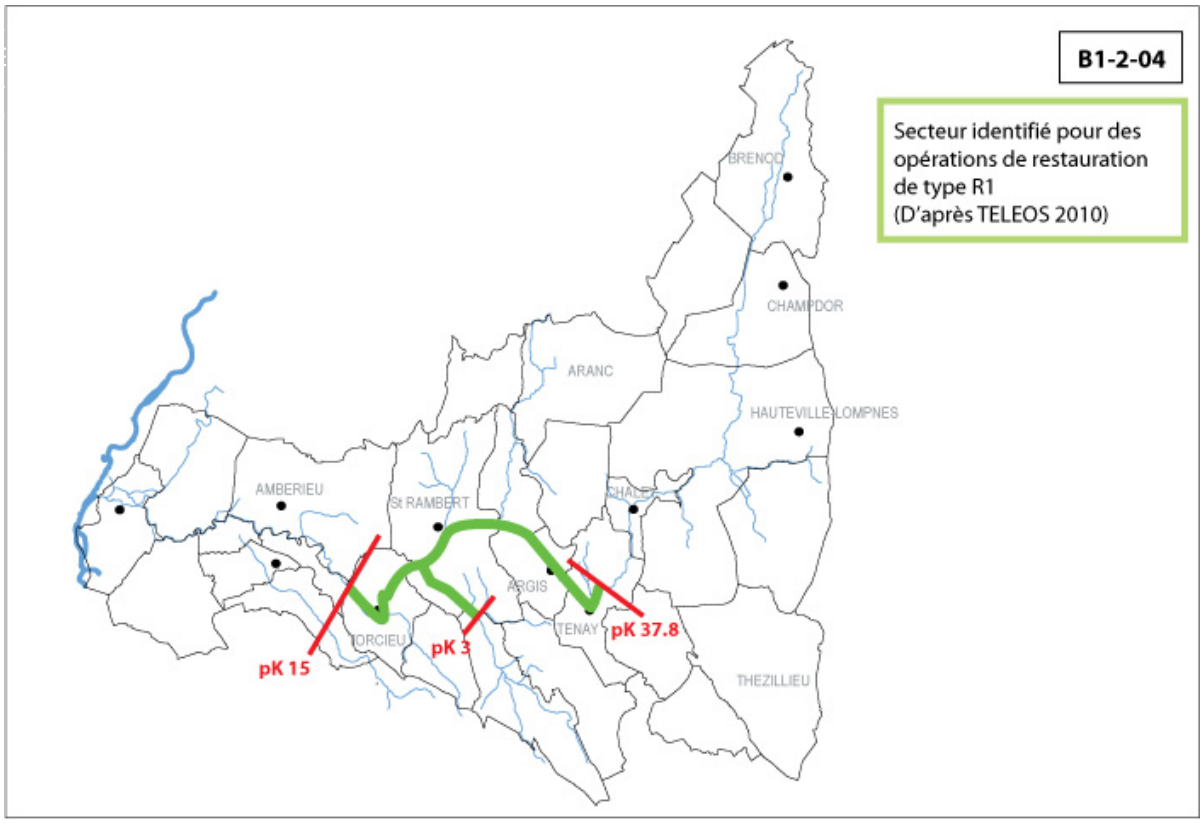

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-2-05

SousVolet *2-Restauration des cours d'eau*

Intitulé : **Zone alluviale de Bettant et confluence Ain / Albarine**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Albarine	Bettant, Amb., Torcieu, St Maurice de R.	485

Coût estimatif HT
3 000 €
ID Fiche action 81

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Deux secteurs ont conservé une dynamique naturelle au milieu d'un bassin versant sévèrement impacté par l'Homme : la forêt alluviale des Grandes Iles (Bettant-Ambérieu) et le secteur de la confluence Ain / Albarine. Ces deux zones revêtent une importance particulière pour le territoire de l'Albarine, et ce à plusieurs titres : espace de bon fonctionnement des cours d'eau, écrêtement des crues, protection de la ressource en eau et patrimoine naturel.

- La Forêt alluviale des Grandes Iles : surface (60 Ha), périmètre de protection rapproché des captages d'Ambérieu, zone inondable en amont direct de l'agglomération ambarroise, principale zone productrice de charge solide ;
- La confluence Ain/Albarine : surface (17Ha), périmètre de protection raproché et éloigné du puits de Gévrieux, périmètre de protection éloigné du puits de captage de Saint Maurice de Rémens, appartenance au site NATURA 2000 et au SAGE de la Basse vallée de l'Ain, forte dynamique latérale.

À ce jour, les principales pressions sur ces milieux sont des usages incompatibles comme la pratique de sports motorisés (dans le lit majeur et mineur) ou la réalisation de micro-remblais sauvages). Ces secteurs à écoulement intermittent font l'objet d'un programme de recherche du CEMAGREF.

OBJECTIFS :

- Protéger et maintenir fonctionnel durablement ces secteurs patrimoniaux.

GAINS ESCOMPTES :

- Maintien du bon fonctionnement des cours d'eau ;
- Préservation de la ressource en eau.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***		***REPONSE***	
	*D1-344**	*Diagnostic des zones humides*	*C4-310*	*Protection durable des zones humides*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

PRESERVATION : il s'agit de faire cesser les pratiques incompatibles avec la préservation de ces milieux par la mise en place de mesures de protection adaptées (mesure de "protection du biotope", classement en "zone humide présentant un intérêt environnemental particulier" ou "zone humide stratégique pour la gestion de l'eau", intégration au périmètre de la réserve naturelle régionale en cours d'étude sur le secteur de la basse Vallée de l'Ain). En parallèle, un travail sera mené pour une prise en compte explicite de ces enjeux au travers des documents d'urbanisme des communes concernées. Enfin, une politique d'acquisition foncière sera mise en place pour garantir une protection complète et ainsi préserver ces sites pour l'avenir.

MISE EN VALEUR : parallèlement à la politique de préservation qui sera engagée, une sensibilisation sera mise en place prenant ces sites symboliques comme support de communication. Des panneaux d'information, des visites de terrain ouvertes au public et d'une lettre d'information du contrat de rivière seront réalisés à cet effet.

Etant donné les enjeux concernant le territoire de l'Albarine et de la rivière d'Ain, l'opération sera menée en partenariat avec le syndicat de la basse vallée de l'Ain.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 1-03/4-07/6A-01/6A-02/6B-4 / 6B-1 Correspondance Prog. de mesures : 2A17

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Protection réglementaire des milieux	Recherche et mise en œuvre des outils réglementaires adaptés pour la préservation des milieux.	0 €

2	Communication / sensibilisation	3 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Protection réglementaire des milieux	2011-15	0 €	80 %	%	%	%	%	20 %
2	Communication / sensibilisation	2011-15	3 000 €	80 %	%	%	%	%	20 %

Total (€ HT)	3 000 €
Total (€ TTC)	3 588 €

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-2-06

SousVolet *2-Restauration des cours d'eau*

Intitulé : **Restauration du lit et des berges du Buizin**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012	12 mois	Buizin	Ambutrix / Vaux / Saint-Denis	12076

Coût estimatif HT
132 800 €
ID Fiche action 26

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

AMBUTRIX : Une étude de la stabilité des berges (CIDEE, 2006) a mis en évidence des secteurs de berge susceptibles de céder sur la partie canalisée du Buizin au niveau d'Ambutrix. Une éventuelle rupture de la berge gauche entraînerait l'inondation de lieux habités. En 2007, une partie de la berge a été renforcée lors de la construction du lotissement sans réaliser de végétalisation. En amont du Bourg d'Ambutrix, la berge droite a fait l'objet d'une stabilisation en caisson végétal il y a près de dix ans qui a mal fonctionné. Aujourd'hui, les longrines cèdent sans que la végétation ait pu s'installer à l'intérieur des caissons. Si la berge droite venait à glisser dans le lit mineur, la diminution brutale de la section du Buizin pourrait entraîner des débordements ou les aggraver.
VAUX EN BUGEY : Le Buizin traverse le bourg. La commune est propriétaire du lit et des berges sur une bande de 3 mètres. Des secteurs subissent d'importantes érosions ou des infiltrations qui impactent les terrains voisins, pour la plupart habités. La végétation des berges est globalement vieillissante et la chute d'un arbre, causant une brèche dans la berge, peut induire d'importantes inondations sur les habitations situées à proximité. La qualité globale du lit est affectée par une série de petits aménagements réalisés par les riverains pour prélever l'eau ou aménager l'accès au cours d'eau. Ainsi la diversité des habitats et la continuité sont affectés. En aval du bourg, le Buizin longe des jardins avant de rejoindre la commune d'Ambutrix. Des problèmes d'infiltration dans la digue sont avérés sur ce secteur en lien avec des phénomènes d'érosion et d'incision du lit.

OBJECTIFS :

- Réduire la vulnérabilité des lieux habités ;
- Améliorer la qualité physique du Buizin sur 1.9 Km.

GAINS ESCOMPTES :

- Amélioration de la qualité physique du cours d'eau sur la commune de Vaux en Bugey ;
- Maintien des berges du Buizin à l'Amont d'Ambutrix.

INDICATEURS :

PRESSION		***ETAT***		***REPONSE***	
B13-138	*Linéaire de cours d'eau dégradé*	*B13-139-3*	*Evolution de la qualité des habitats*	*B13-137*	*Linéaire de cours d'eau réhabilité*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

1 - Sur la partie aval de la traversée du bourg de Vaux en Bugey (570 m), il s'agira de restaurer un calibre du cours d'eau permettant d'absorber une crue trentennale sans débordement sur les lieux habités. Un travail de restauration physique du lit mineur pour retrouver une attractivité en terme d'habitat pour la vie aquatique sera à mener en parallèle. Etant en secteur urbain, un travail important de concertation et de communication sera mis en place avec les riverains pour garantir la réussite de l'opération.
2 - Entre Vaux en Bugey et Ambutrix (1 360 m), il s'agira de mettre en oeuvre des opérations de restauration plus douces par des reprofilages du cours d'eau. Ceci permettra de favoriser la sinuosité et d'augmenter l'habitabilité du lit mineur par la mise en places d'aménagements variés (épis, blocs, caches sous berges). Les aménagements devront être transparents aux crues sur la partie la plus proche du bourg d'Ambutrix (secteur 2b sur la carte).
3 - Entre Ambutrix et Saint Denis en Bugey, des opérations de restauration similaires seront envisagées à l'amont du secteur 2.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 6A-02 / 6A-09 / 8-06. Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Secteur 1 : Aval de Vaux en B.	Sur 570 m : diversification d'habitats et reprofilage léger du lit.	45 200 €

2	Secteur 2 : Amont d'Ambutrix	Reprofilage et mise en place de blocs et d'épis sur l'ensemble du linéaire. Mise en place de génie végétal sur près de 100m de berge déstabilisée	55 600 €
3	Secteur 3 : Amont de Saint Denis en Bugey	Sur 1 280 m : diversification d'habitats.	32 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Secteur 1 : Aval de Vaux en B.		45 200 €	30 %	20 %	30 %	%	%	20 %
2	Secteur 2 : Amont d'Ambutrix		55 600 €	30 %	20 %	30 %	%	%	20 %
3	Secteur 3 : Amont de Saint Denis en Bugey		32 000 €	30 %	20 %	30 %	%	%	20 %

Total (€ HT)	132 800 €
Total (€ TTC)	158 829 €

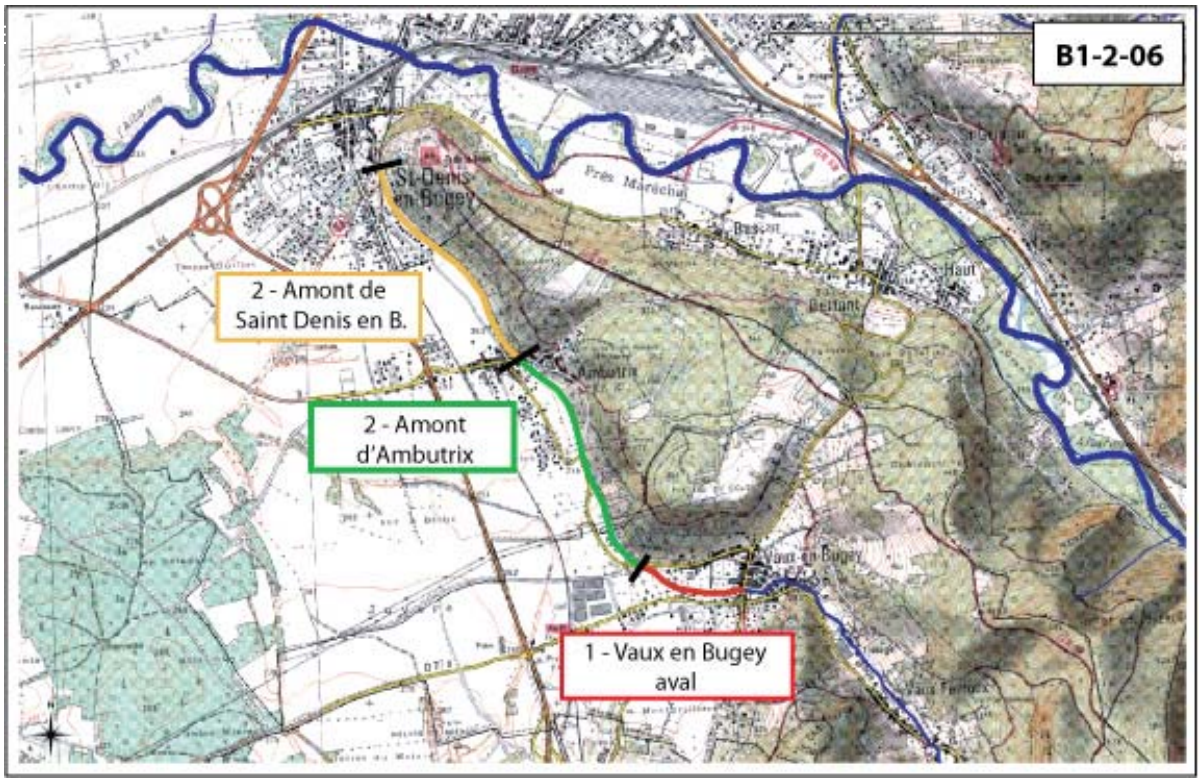

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-2-07

SousVolet *2-Restauration des cours d'eau*

Intitulé : Restauration de berges au niveau des ateliers municipaux d'Ambérieu en Bugey

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012-13	24 mois	Albarine	Ambérieu en Bugey / Saint Denis en Bugey	485

Coût estimatif HT
128 000 €
ID Fiche action 35

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Les ateliers municpaux de la ville d'Ambérieu sont situés en rive droite de l'Albarine. Différents remblais réalisés au fil du temps (gravats, bétons, etc.) ont détérioré la qualité de la berge et la stabilité de la végétation. Des espaces de dissipation ont également été supprimés. Sur ce secteur, la berge présente une hauteur d'environ 4 mètres avec une pente importante. Il s'agit aussi de la station la plus importante d'érable Negundo du bassin versant. La rivière présente ici une surlargeur notable. Cette action était déjà inscrite dans le cadre du premier contrat de rivière (BII-9).

OBJECTIFS :

- Restaurer les berges et le lit de l'Albarine en réponse à un surcalibrage ;
- Stopper les dépôts de déchets verts.

GAINS ESCOMPTES :

- Diversification des faciès d'écoulements.

INDICATEURS :

PRESSION		***ETAT***		***REPONSE***	
B13-138	*Linéaire de cours d'eau dégradé*	*B13-139-3*	*Evolution de la qualité des habitats*	*B13-137*	*Linéaire de cours d'eau réhabilité*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de reprofiler les berges sur 300 m avec une pente plus douce et de dégager des surfaces accessibles à la crue décennale en rive droite. Les berges reprofilées seront stabilisées par des ouvrages de génie végétal (type fascines + plantations). Les dépôts en place seront evacués en décharge autorisée et un grillage sera mis en place sur le haut de berge au niveau de l'emprise des ateliers municipaux en rive gauche. La limitation des dépôts de déchets verts depuis la rive droite sera réalisée dans le cadre de la fiche action B1-12-3.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 6A02 / 6A09 Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etudes	(MOE SIABVA) Mesures de profils des berges et du lit, prise de connaissance des contraintes locales. Proposition de scénariis. Estimation faisabilité technique et financière. Echanges avec les mairies.	0 €
2	Restauration du lit et des berges	- Retalutage des berges ; - Création d'un lit d'étiage par la mise en place de risbermes; - Plantation, ensemencement et entretien.	128 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Etudes	2012-13	0 €	50 %	30 %	%	%	%	20 %
2	Restauration du lit et des berges	2013	128 000 €	AD* %	AD* %	30 %	%	%	70 %
		Total (€ HT)	128 000 €						
		Total (€ TTC)	153 088 €						

** : A déterminer en fonction du dossier d'avant-projet*

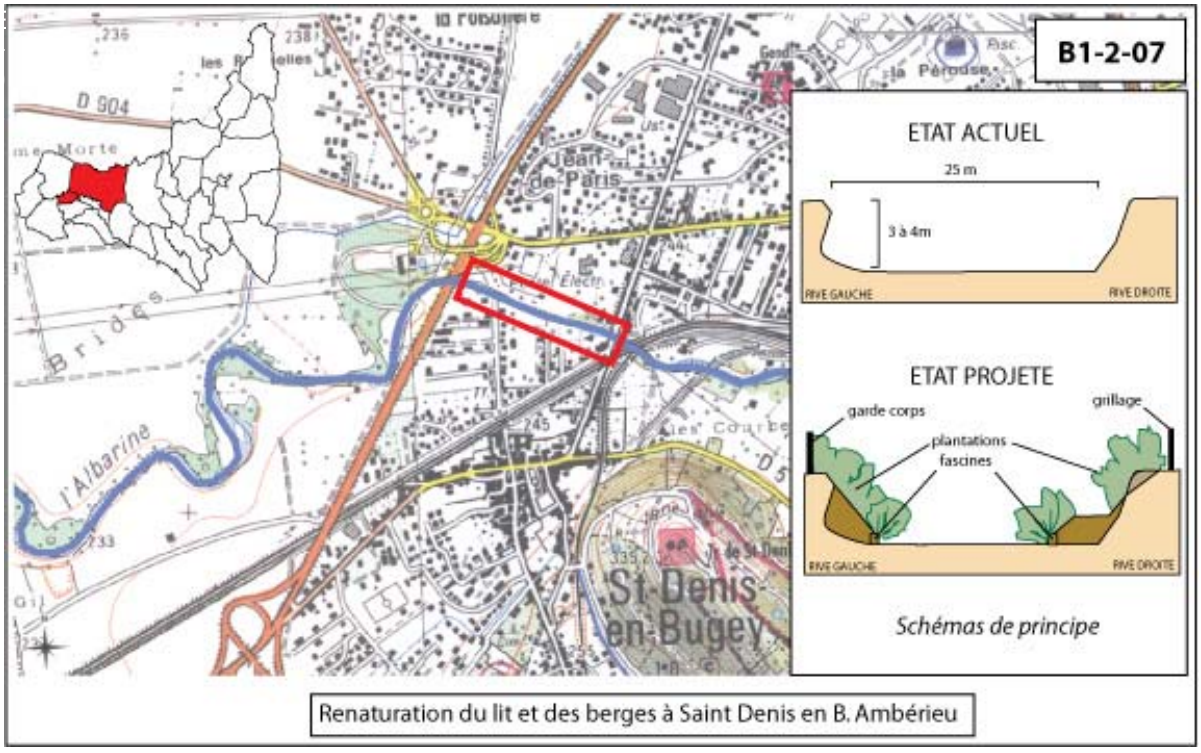
B1-2-07
ETAT ACTUEL
25 m
3 à 4m
RIVE GAUCHE
RIVE DROITE
ETAT PROJETE
garde corps
grillage
plantations
fascines
RIVE GAUCHE
RIVE DROITE
Schémas de principe
Jean de Paris
St-Denis-en-Bugey
l'Albarine
Brides
D 904
Renaturation du lit et des berges à Saint Denis en B. Ambérieu

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

SousVolet *2-Restauration des cours d'eau*

ACTION
B1-2-08

Intitulé : **Restauration des berges en amont du seuil d'Argis**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012	12 mois	Albarine	Argis	486

Coût estimatif HT
49 000 €
ID Fiche action 36

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

En amont du seuil d'Argis, la berge droite sert directement au soutènement de voirie ou d'habitations. La pente, très abrupte, limite les possibilités techniques. Le plat de la retenue limite la vitesse d'érosion. Cependant le simple marnage de la retenue suffit à déstabiliser cette berge peu cohérente et peu végétalisée sur 100 m. Ce secteur de l'Albarine est très chenalisé. Les profondeurs sont homogènes, les berges et le lit ne présentent que peu d'abris pour la vie aquatique. On note la forte présence d'invasives et notamment de l'érable du Manitoba. La rive gauche est constituée d'anciens merlons de curage sur lequel la végétation s'est installée. Les arbres grandissant, le support ne garantit plus leur stabilité et de grands arbres tombent dans la rivière à intervalles réguliers. La strate arbustive est peu présente. Par ailleurs, le périmètre de protection immédiat du captage de la commune d'Argis est situé directement en retrait de la berge.

OBJECTIFS :

- Garantir une bonne stabilité des berges sur un secteur à enjeu ;
- Améliorer la diversité des habitats aquatiques.

GAINS ESCOMPTES :

- Augmentation de la capacité habitationnelle de la rivière ;
- Plus value paysagère.

INDICATEURS :

PRESSION		***ETAT***		***REPONSE***	
B13-138	*Linéaire de cours d'eau dégradé*	*B13-139-3*	*Evolution de la qualité des habitats*	*B13-137*	*Linéaire de cours d'eau réhabilité*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de reprofiler et de végétaliser la rive droite sur une longueur de 100 m. Le pied de berge sera protégé en enrochements libres surmontés de boudins d'hélophytes. La rive gauche fera l'objet d'éclaircies au niveau de la ripisylve (arbres menaçants). Les éclaircies créées permettront de mettre en place des banquettes végétalisées et des plantations (avec caches sous-berge) sur la rivière afin d'améliorer la diversité habitationnelle du secteur.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 6A-02 / 6A-09. Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etudes	Mesure des profils des berges et du lit, prise de connaissance des contraintes locales. Proposition de scénarii. Estimation faisabilité technique et financière. Echanges avec la mairie.	0 €
2	Rive droite	Retalutage des berges, enrochement et mise en place de boudins d'hélophytes. Plantation et ensemencement, entretien.	24 000 €
3	Rive gauche	Bûcheronnage, retalutage des berges, diversification d'habitats aquatiques, plantations et ensemencement, entretien.	25 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Etudes	2011-12	0 €	AD* %	AD* %	%	%	%	100 %
2	Rive droite	2012	24 000 €	AD* %	AD* %	30 %	%	%	70 %
3	Rive gauche	2012	25 000 €	AD* %	AD* %	30 %	%	%	70 %

Total (€ HT)	49 000 €
Total (€ TTC)	58 604 €

** : Financements envisageables si un intérêt physique significatif est justifié.*

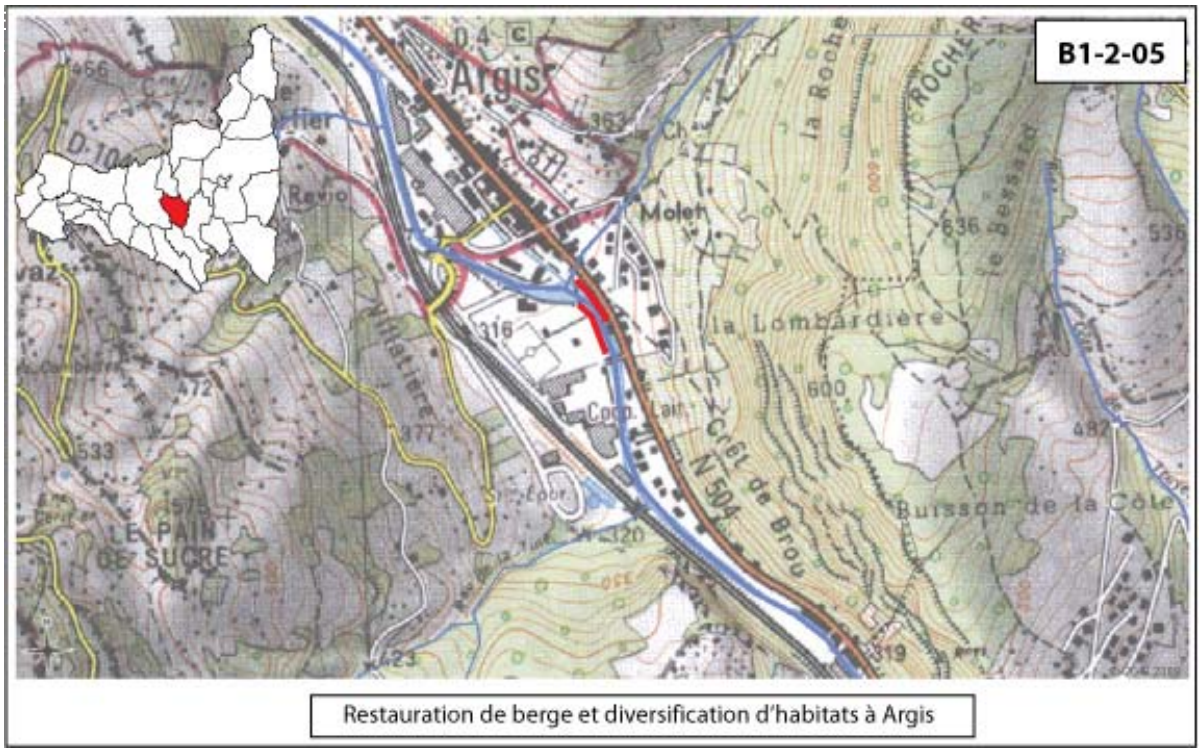

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

SousVolet *2-Restauration des cours d'eau*

Intitulé : **Restauration de berge à Château-Gaillard**

ACTION
B1-2-09

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011	12 mois	Albarine	Château Gaillard	485

Coût estimatif HT
106 400 €
ID Fiche action 47

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Un chemin d'accès à la station d'épuration du STEASA longe l'Albarine sur une centaine de mètres. Ce chemin abrite le collecteur des effluents de l'ensemble des communes adhérentes au syndicat. Situé en extrados de méandre, la stabilité du chemin est mise en péril par la force érosive de la rivière. Des points durs sont présents à l'amont et à l'aval (enrochements, déversoir bétonné) et augmentent la vulnérabilité du secteur proche du chemin. La stabilisation de cette berge avait déjà été envisagée dans le cadre du premier contrat de rivière mais n'avait pas été réalisée car le STEASA avait d'autres priorités. Aujourd'hui, la menace se fait pressante et la dégradation potentielle de la canalisation transportant un flux polluant de 16 000 EH impliquera une pollution fortement préjudiciable au cours d'eau. D'autre part, la courbe très marquée s'est vu accentuée par les points durs situés en rive droite et le développement de la végétation ligneuse sur les bancs alluviaux en rive gauche. La dynamique naturelle qui aurait conduit à un déplacement du lit du cours d'eau vers le nord-ouest s'est vu empêchée par les stabilisations. Au final, la section globale du lit a été réduite, augmentant progressivement la puissance érosive de l'Albarine.

OBJECTIFS :

- Eliminer le risque de dégradation de la canalisation

GAINS ESCOMPTES :

- Amélioration de l'écrêtement en rive gauche

INDICATEURS :

PRESSION		***ETAT***		***REPONSE***	
B13-138	*Linéaire de cours d'eau dégradé*	*B13-139-3*	*Evolution de la qualité des habitats*	*B13-137*	*Linéaire de cours d'eau réhabilité*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Stabilisation de la rive droite :
Il s'agira mettre en place des ouvrages de stabilisation sur 175 m depuis l'amont du méandre jusqu'à l'aval de la protection située au droit de la station d'épuration. Plusieurs techniques seront envisagées pour répondre aux différents degrés de pression sur la berge (enrochements libres, fascinages, lits de plants et de plançons).
Enfin, un seuil de fond sera mis en place à l'aval du secteur d'intervention afin de réduire les forces tractrices sur l'aménagement et améliorer l'écrêtement en rive gauche.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :
Correspondance SDAGE : 6A-05 / 8-08. Correspondance Prog. de mesures : 2A-17.

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Réduction de la vulnérabilité du chemin	Bûcheronnage / Terrassement et mise en place de blocs / fascinage / mise en place d'une rampe en selle de cheval en sortie de méandre.	106 400 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Réduction de la vulnérabilité du chemin	2011	106 400 €	AD* %	AD* %	30 %	%	%	70 %

Total (€ HT)	106 400 €
Total (€ TTC)	127 254 €

** : A déterminer en fonction de la nature précise des interventions*

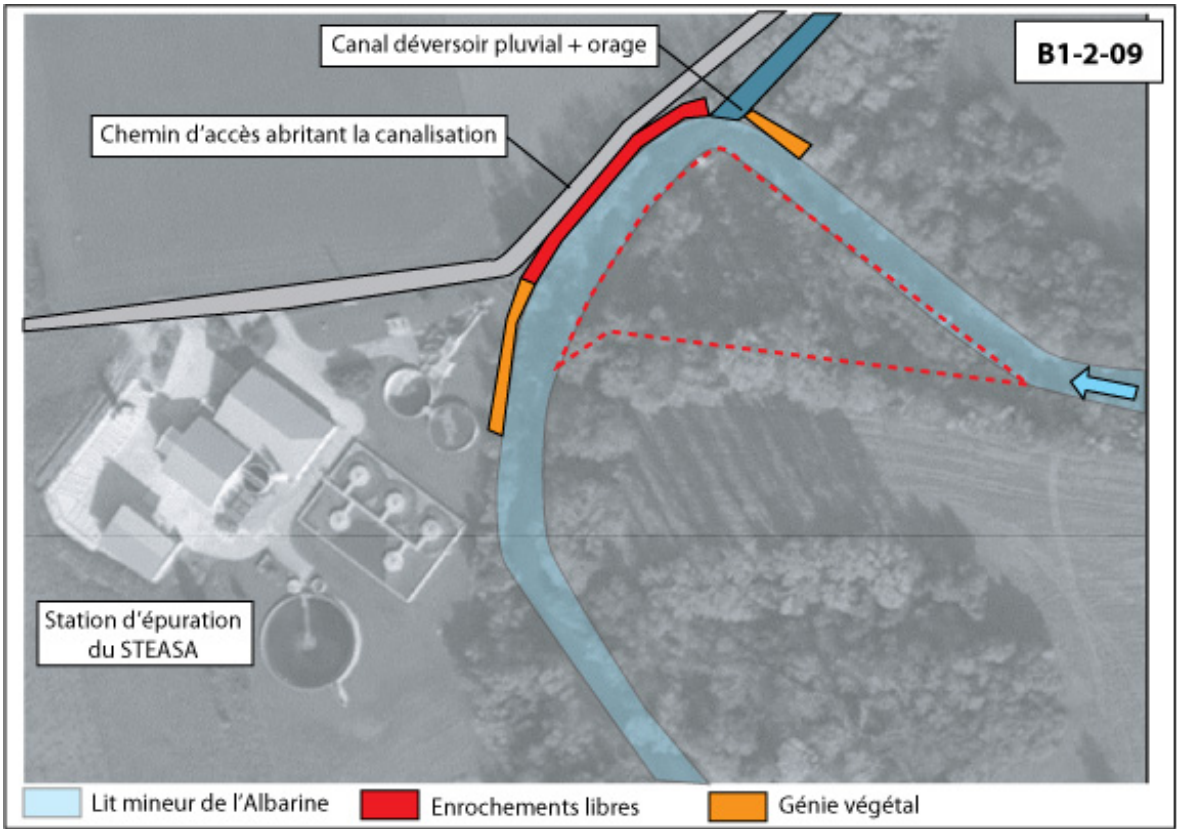
B1-2-09
Canal déversoir pluvial + orage
Chemin d'accès abritant la canalisation
Station d'épuration du STEASA
Lit mineur de l'Albarine
Enrochements libres
Génie végétal

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-2-10

SousVolet *2-Restauration des cours d'eau*

Intitulé : **Restauration du lit et des berges à Hauteville-Lompnes**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2014-2015	18 mois	Albarine et Mélogne	Hauteville-Lompnes	487

Coût estimatif HT
141 000 €
ID Fiche action 48

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Entre le secteur de Trépont et de Nantuy sur la commune d'Hauteville-Lompnes, l'Albarine a été recalibrée en 1980. La surlargeur a été créée à l'époque pour des enjeux liés à la gestion des crues. La sévérité des étiages a permis une recolonisation rapide du lit mineur par la végétation. Aujourd'hui le lit est déstructuré et colonisé par des saules. Le problème de gestion des crues se pose donc à nouveau avec la création d'embâcles dans la végétation et dans le pont à l'aval. Par ailleurs, il s'agit d'un des rares secteurs du plateau ou la rivière est visible depuis les axes de communication et c'est précisément à cet endroit que les plus importants rejets directs de la commune d'Hauteville sont déversés. À signaler enfin que le crapaud sonneur à ventre jaune (inscrit en annexe de la directive Habitat) a été observé sur le secteur en 2004 et 2009.
De plus, des opérations couplant la mise à niveau de la ripisylve et la mise en valeur de la rivière seront seront envisagés au niveau du pont de la Polatière et du parcours de santé à proximité de la Mélogne

OBJECTIFS :

- Maintenir durablement une section hydraulique de la rivière adaptée aux enjeux de gestion des crues et des étiages ;
- Recréer une ripisylve.

GAINS ESCOMPTES :

- Attractivité pour la vie aquatique ;
- Plus value paysagère

INDICATEURS :

PRESSION		***ETAT***		***REPONSE***	
B13-138	*Linéaire de cours d'eau dégradé*	*B13-139-3*	*Evolution de la qualité des habitats*	*B13-137*	*Linéaire de cours d'eau réhabilité*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de restaurer le lit et les berges sur 700 mètres entre Trépont et Nantuy. Un lit d'étiage sinueux sera recréé avec des risbermes de part et d'autre pour accueillir les eaux de crues (à partir de la biennale). La ripisylve en place sera rajeunie par l'abattage des individus vieillissants et menaçants et par la plantations d'espèces adaptées. Des mouilles seront aménagées pour créer des secteurs favorables à la présence du sonneur à ventre jaune. Une attention particulière sera apportée pour que le lit de la rivière reste visible depuis la RD21 qui passe à proximité.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Dispositions du SDAGE : 6A-02 / 6A-09

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Restauration du lit et des berges	Restauration physique : diversifications et plantations	141 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Restauration du lit et des berges	2014-15	141 000 €	30 %	20 %	30 %	%	%	20 %
	Total (€ HT)		141 000 €						
	Total (€ TTC)		168 636 €						

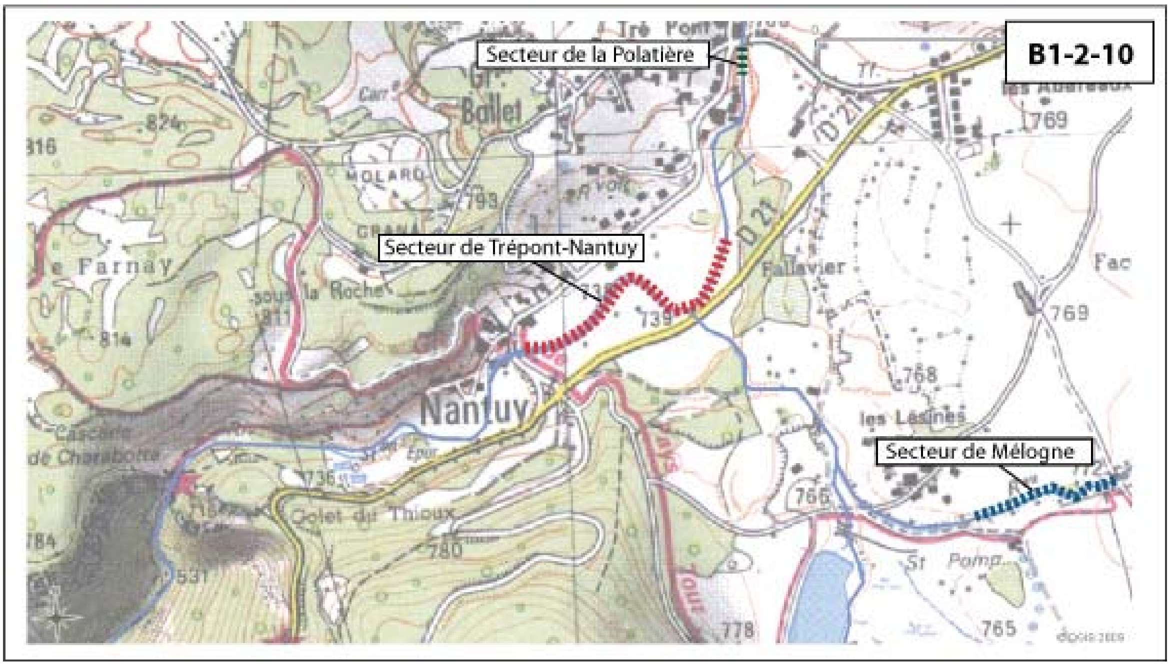
B1-2-10
Secteur de la Polatière
Secteur de Trépont-Nantuy
Secteur de Mélogne
Nantuy
Fallavier
les Lésines
Colet du Thioux
769
768
766
765
778
780
736
739
793
824
816
814
D 21

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-2-11

SousVolet *2-Restauration des cours d'eau*

Intitulé : **Restauration du lit et des berges à Champdor- Brenod-Corcelles**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012-15	36 mois	Albarine	Brénod, Champdor, Corcelles	487

Coût estimatif HT
81 000 €
ID Fiche action 80

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Les travaux de rectification de l'Albarine ayant eu lieu en 1972 sur les communes de Brénod, Corcelles et Champdor ont de réels impacts sur le fonctionnement hydraulique de l'ensemble du bassin versant.
En période de crue,les vitesses d'écoulements sont accrues, et le débit nécessaire au débordement est plus élevé. Ainsi, les débits de crue sur ce secteur sont plus conséquents et arrivent plus rapidement à l'aval. Les débits observés à Champdor représentent 30 à 40 % des débits transitant à Saint-Rambert-en-Bugey (Tacon 2008).

Du point de vue de la qualité physique, la rectification a fortement perturbé ce milieu mais l'étude de Tacon en 2008 et la visite de terrain en 2009 ont montré que le cours d'eau se réajuste de lui même grâce au développement de la végétation et au transport solide. La dynamique du cours d'eau est donc importante sur ce secteur.
Ce réajustement est tout de même limité par les enrochements et par la forme linéaire du cours d'eau.

OBJECTIFS :

Diminution des vitesses d'écoulements
Restauration de la fonctionnalité des zones tampons
Restauration des fonctionnalités de zones humides et du cours d'eau

GAINS ESCOMPTES :

Diminution de l'aléa inondation
Restauration du fonctionnement du milieu naturel

INDICATEURS :

PRESSION		***ETAT***		***REPONSE***	
B13-138	*Linéaire de cours d'eau dégradé*	*B13-139-3*	*Evolution de la qualité des habitats*	*B13-137*	*Linéaire de cours d'eau réhabilité*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Sur ce secteur, le seul enjeu socio-économique est l'agriculture, et les travaux de rectification lui ont été très bénéfiques selon les dires des exploitants agricoles interrogés. La solution envisagée pour permettre l'acceptation de ce projet par les agriculteurs passe par l'acquisition foncière des terrains proche de la rivière et la mise en place de clotures et d'abreuvoirs afin d'éviter la présence du bétail dans le cours d'eau.

La réhabilitation du bon fonctionnement hydromorphologique de ce secteur, et plus particulièrement la restauration de sa capacité d'écrêtement des crues, en accord
avec les objectifs de la DCE et dans un principe de gestion concertée avec l'ensemble des acteurs, semble être un moyen pertinent pour diminuer le risque d'inondation sur le bassin versant de l'Albarine.

Cette réhabilitation peut passer par des lourds travaux de reméandrement. Mais au vu de la forte dynamique de la rivière il parait beaucoup plus intéressant et beaucoup moins onéreux de laisser l'Albarine retrouver d'elle même un chenal hétérogène.
Afin d'accelerer ce processus naturel, le fonctionnement hydromorphologique de ce secteur peut être amélioré en augmentant la dynamique latérale du cours d'eau grâce à la suppression des contraintes latérales (enrochements), en maintenant voir en augmentant la charge solide, mais surtout en créant des points tendres face à des points durs.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Restauration des fonctionnalitées écologiques des berges de Champdor	Acquisition foncière d'une bande de cinq mètres sur chaque rive du PK 47 au 48.15 soit 1.15 ha de pâture de qualité moyenne. Bûcheronnage, retalutage, déplacement des anciens enrochements dans le lit, pose d'une clôture et d'abreuvoirs.	17 000 €
2	Restauration des fonctionnalitées écologiques des berges de Champdor-Corcelles-Brenod	Acquisition foncière d'une bande de cinq mètres sur chaque rive du PK 49 au 42.09 soit 3.09 ha de pâture de qualité moyenne. Bûcheronnage, retalutage, déplacement des anciens enrochements dans le lit pose d'une clôture et d'abreuvoirs.	42 000 €
3	Restauration des fonctionnalités écologiques des berges de Brenod	Acquisition foncière d'une bande de cinq mètres sur chaque rive du PK 52.8 au 54.4 soit 1.06 ha de pâture de qualité moyenne et 2.06 ha de zone humide attenante. Bûcheronnage, retalutage, déplacement des anciens enrochements dans le lit pose d'une clôture et d'abreuvoirs.	22 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Restauration des fonctionnalitées écologiques des berges de Champdor		17 000 €	30 %	20 %	30 %	%	%	20 %
2	Restauration des fonctionnalitées écologiques des berges de Champdor-Corcelles-Brenod		42 000 €	30 %	20 %	30 %	%	%	20 %
3	Restauration des fonctionnalités écologiques des berges de Brenod		22 000 €	30 %	20 %	30 %	%	%	20 %
		Total (€ HT)	81 000 €						
		Total (€ TTC)	96 876 €						

SousVolet *2-Restauration des cours d'eau*

Intitulé : **Gestion des plantes exotiques envahissantes**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Albarine	Bassin versant	485,486,487

Coût estimatif HT
147 000 €
ID Fiche action 29

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Le réseau hydrographique est particulièrement touché par la présence de trois espèces envahissantes : la Renouée du Japon, l'Hélianthe et l'Ambroisie. D'après le plan de gestion de la ripisylve (SIABVA, 2010), ces plantes sont particulièrement présentes à partir de la cascade de Charabotte. Elles nuisent au développement d'une ripisylve équilibrée et autochtone garantissant le maintien des berges, la gestion de l'insolation, la diversité des habitats. Sur le secteur des gorges et de la vallée, les berges sont très minérales et rendent difficilement applicables les techniques de lutte habituelles. Dans la plaine, l'Ambroisie se développe intensément dans le lit mineur asseché de l'Albarine.

OBJECTIFS :

- Adapter et/ou développer des techniques de lutte contre les plantes envahissantes.

GAINS ESCOMPTES :

- Instruments de lutte efficaces contre les plantes envahissantes ;
- Partage des retours d'expérience en dehors du bassin versant.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
B11-120 Les espèces invasives	*D-120-1 Linéaire de plantes invasives*	*B11-118 Actions pour contenir les espèces végétales invasives*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Renouée du Japon :
Les stations les plus représentative des conditions de colonisation observées sur le secteur contaminé seront déterminées. Des protocoles seront mis en place pour comparer différentes techniques de lutte (mécanique, chimique, thermique). La mise en place d'un suivi régulier permettra d'étendre les méthodes ayant donné les résultats les plus favorables à d'autres stations avec une logique amont-aval.
Hélianthe :
Des campagnes de fauche répétées auront lieu en travaillant en priorité sur les stations les plus représentatives des conditions de colonisation observées (substrat, exposition, compétition) et en choisissant les périodes d'intervention les plus impactantes pour la plante. Des plantations complémentaires pourront être programmées suivant les stations.
Ambroisie :
Des prospections régulières permettront d'évaluer la vitesse de prolifération de la plante. Des opérations de lutte mécanique seront organisées sur les stations les plus à l'amont en couplage avec les actions sur l'Hélianthe. Des programmes de fauche ou de scarifications avant la pollinisation seront programmés dans le lit mineur asseché de l'Albarine. Cela permettra d'éviter l'apparition d'allergies et facilitera la mise en mouvement de ces matériaux au retour des crues en automne.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :
Correspondance SDAGE : 6A-02 / 6C-07. Correspondance Prog. de mesures : 6A-03.

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Expérimentations de lutte contre la Renouée du Japon	Fauche, arrachage, bâchage, lutte thermique. Décaissement par pelle mécanique. Exportation en décharge controlée.	80 000 €
2	Lutte contre l'Hélianthe	Fauche, arrachage, bâchage, lutte thermique. Décaissement par pelle mécanique. Exportation en décharge controlée.	47 000 €

3	Lutte contre les autres invasives	Fauches dans le lit mineur, arrachage, abattage, ou annelation	20 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Expérimentations de lutte contre la Renouée du Japon	2011-15	80 000 €	30 %	30 %	15 %	%	%	25 %
2	Lutte contre l'Hélianthe	2011-15	47 000 €	30 %	30 %	15 %	%	%	25 %
3	Lutte contre les autres invasives	2011-15	20 000 €	30 %	30 %	15 %	%	%	25 %
		Total (€ HT)	147 000 €						
		Total (€ TTC)	175 812 €						

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-2-13

SousVolet *2-Restauration des cours d'eau*

Intitulé : **Gestion de la ripisylve**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Bassin versant	Bassin versant	BV

Coût estimatif HT
238 000 €
ID Fiche action 76

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Un premier diagnostic de la ripisylve a été réalisé en 2004 dans le cadre du premier contrat de rivière de l'Albarine. Trois programmes de travaux en ont découlé permettant de réduire la vulnérabilité de certains ouvrages et de rajeunir certains secteurs par le biais de plantations. Un nouvel état des lieux a été réalisé en 2009, et il apparait que certains secteurs possèdent une dynamique de renouvellement plus importante en lien avec la fonctionnalité de la rivière. Ainsi, les secteurs démontrant une dynamique latérale sont plus générateurs de bois morts et les secteurs largements colonisés par des espèces peu adaptées affichent des taux de mortalité de la végétation importants. Aussi, les niveaux d'entretien varient selon les secteurs.

OBJECTIFS :

- Limiter la formation d'embacles au niveau des ouvrages transversaux ;
- Diversifier et rajeunir les peuplements rivulaires.

GAINS ESCOMPTES :

- Recul de la densité des espèces arborescentes inadaptées ;
- Tenue des berges naturelles satisfaisante.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***		***REPONSE***	
	B11-108	*Qualité de la ripisylve*	*B11-107*	*Réalisation du programme de gestion de la ripisylve*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Sur la base du diagnostic réalisé en 2009 et avec la surveillance régulière réalisée par le technicien, des programmes de travaux annuels seront mis en place dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général. L'accent sera mis sur une gestion douce de la végétation avec un effort particulier porté sur le renouvellement des peuplements par plantations et bouturages. Dans la mesure du possible, les boutures utilisées seront issues de prélèvements réalisés sur le bassin versant sur des secteurs dynamiques, ceci pour garantir l'adaptation des espèces.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 2-07/2-08/6A-02/6C-06. Correspondance Prog. de mesures : (mesure locale) 3C-17

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Bucheronnage	Ces travaux sélectifs, correspondent à des abattages, recépages, élagages et débroussaillages. Ils concernent l'ensemble des berges des cours d'eau du bassin soit un linéaire de 130 kilomètres. Cela correspond à 90 jours/homme par an.	110 000 €
2	Renouvellement des peuplements	Plantation de ligneux, bouturage, plantation d'hélophytes et semis grainier sur 9,2 kilomètres linéaire.	61 000 €
3	Enlèvement d'embacles	Bûcheronnage, câblage, retrait du lit majeur des embacles potentiellement dangereux.	50 000 €
4	Mise en place de clotures	Mise en place de clôtures, piquets, système d'abreuvement et batterie sur 12 kilomètres.	17 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Bucheronnage	2011-15	110 000 €	30 %	30 %	15 %	%	%	25 %

2	Renouvellement des peuplements	2011-15	61 000 €	30 %	30 %	15 %	%	%	25 %
3	Enlèvement d'embacles	2011-15	50 000 €	30 %	30 %	15 %	%	%	25 %
4	Mise en place de clotures	2011-15	17 000 €	30 %	30 %	0 %	%	%	40 %

Total (€ HT)	238 000 €
Total (€ TTC)	284 648 €

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-3-1

SousVolet *3-Les zones humides*

Intitulé : **Adhésion à la charte en faveur des zones humides de 2000**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011	1 mois	Zones humides	SIABVA	BV

Coût estimatif HT
0 €
ID Fiche action 97

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

"Les zones humides constituent un thème transversal à plusieurs politiques publiques, qu'elles soient sectorielles (infrastructures routières, agriculture, urbanisation, extractions de granulats) ou environnementales (charte des parcs naturels régionaux, SAGE, protection des milieux, etc.). Conscient du fait que la démarche politique doit accompagner les réflexions techniques et financières, le Comité de Bassin a pris l'initiative d'adopter, en octobre 2000, une "Charte pour les Zones Humides du Bassin Rhône Méditerranée Corse", laquelle a été approuvée par le Préfet Coordonnateur de Bassin Rhône-Méditerranée-Corse. Cette charte élaborée par la commission technique "zones humides" reprend les priorités de bassin sous une écriture plus politique et met clairement en évidence l'importance et la responsabilité de tous les acteurs (collectivités, aménageurs, gestionnaires de l'espace, financeurs, services de l'Etat, agriculteurs, etc.) pour réussir le pari des zones humides." (source : http://sierm.eaurmc.fr/zones-humides/charte-zones-humides.php)

OBJECTIFS :

- Fédérer et afficher l'engagement des acteurs locaux en faveur des zones humides.

GAINS ESCOMPTES :

- Mise en place d'une politique pérenne en faveur des zones humides.

INDICATEURS :

PRESSION ***ETAT*** ***REPONSE***

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'adhérer à la charte en faveur des zones humides de 2000. "L'adhésion à la charte revêt un aspect concret. Elle propose d'être soit partenaire soit l'initiateur d'une action en faveur des zones humides selon l'un ou plusieurs des 5 principes énoncés dans la charte :

1. Mieux connaître et inventorier les zones humides et leur espace de fonctionnalité ;
2. Intégrer les zones humides dans les politiques d'aménagement du territoire ;
3. Orienter les financements publics pour inciter et soutenir les actions en faveur des zones humides ;
4. Mettre en place une gestion concertée et durable des zones humides dans leur bassin versant ;
5. Participer activement au réseau des acteurs du bassin impliqués dans la gestion des zones humides.".

(source : http://sierm.eaurmc.fr/zones-humides/charte-zones-humides.php).

Cette adhésion réalisée au travers du Contrat de rivière permettra un engagement explicite de la structure et la mise en œuvre d'une vocation inscrite dans ses statuts.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Disposition du SDAGE : 6B-1

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Adhésion à la charte en faveur des zones humides de 2000		0 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Adhésion à la charte en faveur des zones humides de 2000	2011	0 €	%	%	%	%	%	100 %

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-3-2

SousVolet *3-Les zones humides*

Intitulé : **Acquisitions foncières**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Zones humides du bassin versant	Bassin versant	BV

Coût estimatif HT
92 500 €
ID Fiche action 65

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Lors de la séance du 2 juillet 2009, le comité syndical s'est prononcé en faveur d'acquisitions foncières sur des zones à enjeux. La maitrise foncière (qu'elle soit communale ou syndicale) constituera un préalable important pour la gestion et la restauration de zones humides sur le bassin versant. D'après l'étude d'inventaire des zones humides du Conseil Général réalisée en 2006, le bassin de l'Albarine compte environ 500 Ha de milieux humides (1400 Ha en comptant les bordures de plans d'eaux, les ripisylves et les plaines alluviales). À ce jour, les marais et tourbières les plus importants font l'objet de réflexions sur leur mise en valeur par les communes et la communauté de communes du plateau d'Hauteville. Les trois marais concernés sont :

- Le Marais de Vaux (115 Ha) ;
- Les marais de la Roche et de la Praille (22Ha) ;
- Le Marais de Jarine (49Ha).

En dehors de ces sites majeurs, le territoire du syndicat regroupe plus de 70 milieux humides de taille et d'intérêts variés. Une étude complémentaire (Hilbert, 2009) a permis de définir une hiérarchisation de ces zones en fonction des enjeux.

OBJECTIFS :

- Acquérir (SIABVA, communes ou intercommunalités, CREN) 50Ha de zones humides supplémentaires.

GAINS ESCOMPTES :

- Gestion durable des milieux de manière à garantir leur bon fonctionnement ;
- Protection des milieux contre l'anthropisation.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***		***REPONSE***	
	*D1-344**	*Diagnostic des zones humides*	*C4-310*	*Protection durable des zones humides*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place une animation foncière pour réaliser des transactions amiables et engager par la suite des opérations de restauration, de protection et de mise en valeur des milieux humides prioritaires. La consultation de propriétaires sera organisée par groupes de zones humides identifiées comme prioritaires afin de dégager rapidement les opportunités d'acquisitions. En fonction de ces dernières, le SIABVA pourra modifier le cas échéant ses priorités d'actions en lien avec les possibilités foncières. Par suite, le SIABVA pourra organiser des réunions d'informations et des relances par courrier pour les sites prioritaires. Les prix proposés seront adoptés en fonction des estimations du Service des Domaines et ajustés avec l'expertise locale des élus des communes. A titre indicatif, une proposition d'acquisition de parcelle à 0,075 €/m² a été réalisée en 2009 pour un terrain comprenant la moitié de sa surface en marais et l'autre moitié en prairie pâturable.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 1-04/2-08/6A-02/6C-06. Correspondance Prog. de mesures : (mesure locale) ZH8

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Mission d'animation foncière	Mission sur 5 ans.	20 000 €
2	Acquisitions foncières	Sur la base de 50 Ha sur 5 ans.	72 500 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Mission d'animation foncière	2011-15	20 000 €	80 %	%	%	%	%	20 %
2	Acquisitions foncières	2011-15	72 500 €	60 %	%	20 %	%	%	20 %
		Total (€ HT)	92 500 €						
		Total (€ TTC)	110 630 €						

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-3-3

SousVolet *3-Les zones humides*

Intitulé : **Préservation réglementaire des zones humides**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Zones humides du bassin versant	Ensemble du bassin versant	BV

Coût estimatif HT
0 €
ID Fiche action 85

Maître d'ouvrage SIABVA / CREN

CONTEXTE

Les actions B1-3-2, B1-3-6 et B1-3-8 permettront d'agir sur une part non négligeable des zones humides du bassin versant sans pour autant garantir une protection durable de l'ensemble des zones humides du territoire. Certaines zones identifiées comme peu prioritaires, de faible surface ou conduisant à des blocages sociaux ou fonciers ne pourront pas faire l'objet d'acquisition ou de conventionnement durant le contrat de rivière. L'étude d'inventaire des zones humides du Conseil Général (2006) a permis de réaliser un porté à connaissance au niveau de chaque commune. Cette mise en lumière et l'intérêt accordé aux milieux humides doivent être pérennisés et renforcés pour garantir une protection satisfaisante.

OBJECTIFS :

Garantir une préservation à long terme des milieux humides du bassin versant.

GAINS ESCOMPTES :

Arrêt durable des destructions ou dégradations des milieux humides.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***		***REPONSE***	
	*D1-344**	*Diagnostic des zones humides*	*C4-310*	*Protection durable des zones humides*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place différents systèmes de préservation des zones humides :
- Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme sur la base de l'inventaire départemental (CG01, 2006) et des compléments réalisés localement (HILBERT, 2009). Cette prise en compte sera déclenchée lors de chaque procédure de révision des PLU ou des cartes communales des communes ;
- Classement en arrêté préfectoral de protection de biotope pour la préservation d'espèces remarquables ;
- Classement de certaines zones humides comme Zone Humide Stratégique pour la Gestion de l'Eau (ZHSGE) et/ou Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP).

Ces outils mettront à jour les fonctionnalités des zones humides autres que celle de refuge de biodiversité.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 6B-1/ 6B-6. Correspondance Prog. de mesures : (mesure locale) ZH6

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Préservation réglementaire des zones humides	Il s'agit de mettre en place différents systèmes de préservation des zones humides : - Prise en compte des zones humides dans les documents d'urbanisme sur la base de l'inventaire départemental (CG01, 2006) et des compléments réalisés localement (HILBERT, 2009). Cette prise en compte sera déclenchée lors de chaque procédure de révision de PLU ou de carte communale des communes ; - Classement en arrêté préfectoral de protection de biotope pour la préservation d'espèces remarquables ; - Classement de certaines zones humides comme Zone Humide Stratégique pour la Gestion de l'Eau (ZHSGE) et/ou Zone Humide d'Intérêt Environnemental Particulier (ZHIEP). Ces outils mettront à jour les fonctionnalités des zones humides autres que celle de refuge de biodiversité.	0 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Préservation réglementaire des zones humides	2011-15	0 €	%	%	%	%	%	100 %

Total (€ HT)	0 €
Total (€ TTC)	0 €

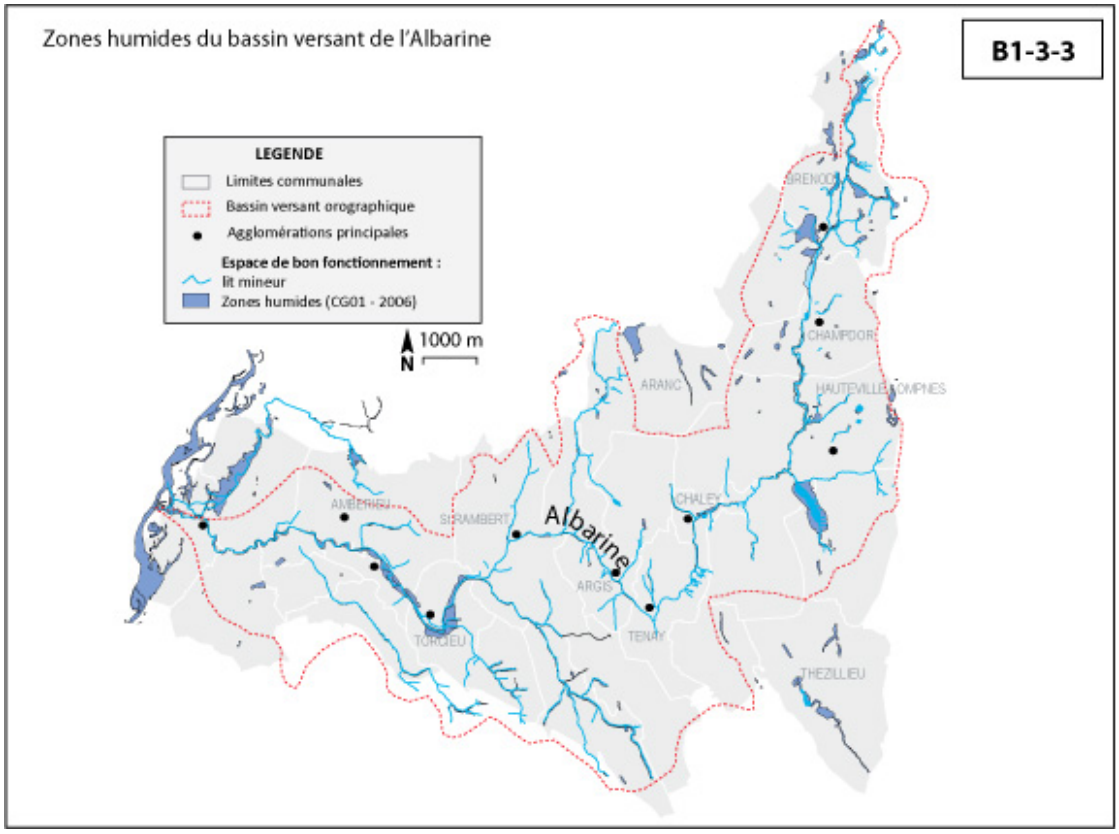

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-3-4

SousVolet *3-Les zones humides*

Intitulé : **Plan de gestion de zones humides et animation de la gestion**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Zones humides	Bassin versant	BV

Coût estimatif HT
182 000 €
ID Fiche action 98

Maître d'ouvrage SIABVA / CREN

CONTEXTE

Les zones humides sont des milieux complexes. Pour pouvoir mettre en œuvre une gestion adaptée et cohérente, de nombreux paramètres doivent être croisés (environnementaux, sociaux, historiques, économiques, etc.), les choix de gestion clairement posés, pour finalement choisir et organiser les actions à mettre en œuvre. De tels plans de gestion ont déjà été rédigés par le CREN pour plusieurs zones humides du plateau : Marais de Vaux, Etang des Loups, Tourbières de la Combe de Léchaud, Marais de la Praille, Marais de Jarine. Certains plans de gestion ont déjà été révisés, après une mise en œuvre de plusieurs années (le CREN anime la gestion du marais de Vaux depuis 1992). Dans un deuxième temps, la réalisation de la gestion nécessite une animation en continue, en concertation avec les principaux partenaires intéressés : propriétaires, usagers, collectivités, financeurs. La mise en place de plans de gestion correspond explicitement à la disposition 6B-7 du SDAGE.

OBJECTIFS :

Choisir et organiser la gestion de 100 Ha de zones humides (en plus des sites CREN).

GAINS ESCOMPTES :

Cohérence de gestion, intégration locale, vision globale de chaque zone humide gérée.

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*		*REPONSE*	
	*D1-344**	*Diagnostic des zones humides*	*D1-341*	*Plan de gestion des zones humides*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place des plans de gestion (état des lieux, enjeux, objectifs de gestion, définition des actions de gestion) par zone humide ou groupe de zones humides. La mise en œuvre de ces plans sera suivie chaque année et débouchera, à l'issue d'une période comprise entre 5 et 10 ans, sur une évaluation et une révision du plan de gestion.

Pour les sites déjà en gestion CREN, la maitrise d'ouvrage sera assurée par le CREN.
Le SIABVA assurera la maitrise d'ouvrage sur les autres sites.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 6B-2/6B-7 Correspondance Prog. de mesures : (mesure locale) 3D16

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Rédaction de plans ou notices de gestion	Il s'agit de construire des plans ou des notices de gestion de manière concertée, sur la base de la méthodologie du CREN. Les sites sont à définir en fonction de leur hiérarchisation et des premiers contacts avec les propriétaires.	90 000 €
2	Animation de la gestion	Il s'agit de consulter les propriétaires, usagers, collectivités, financeurs (comité de pilotage, mais aussi rencontres individuelles) et d'organiser la gestion annuelle pour chaque site.	65 000 €

3	Evaluation et révisions de plans de gestion	Il s'agit de faire le bilan de la gestion effectuée et des résultats obtenus sur la zone humide pour chaque objectif de gestion défini, ceci afin d'en tirer les enseignements utiles dans une nouvelle planification de la gestion. Sur la durée du contrat de rivière ne seront concernés que les sites dont la gestion est déjà en cours : marais de Vaux, étang des Loups, tourbières de la Combe de Léchaud.	27 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		M.ouv.
1	Rédaction de plans ou notices de gestion	2011-2015	90 000 €	50* %	50* %	AD* %	%	%	0 %
2	Animation de la gestion	2011-2015	65 000 €	50* %	35* %	AD* %	%	%	15 %
3	Evaluation et révisions de plans de gestion	2011-2015	27 000 €	50* %	35* %	AD* %	%	%	15 %

Total (€ HT) 182 000 €

Total (€ TTC) 217 672 €

** : Les financements publics pourront s'élever à 100% pour une maitrise d'ouvrage associative. Ils seront limités à 80% dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage syndicale.*

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-3-5

SousVolet *3-Les zones humides*

Intitulé : **Fauche et broyage de la végétation des zones humides**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Zones humides	Bassin versant	BV

Coût estimatif HT
453 000 €
ID Fiche action 101

Maître d'ouvrage SIABVA / CREN

CONTEXTE

N'étant plus exploitées depuis plusieurs décennies, la plupart des zones humides du bassin versant de l'Albarine ont une végétation qui se densifie, pouvant aller jusqu'au boisement. Cette évolution réduit l'intérêt de ces zones humides, en particulier pour les enjeux de biodiversité. La fermeture du milieu est, d'après l'inventaire des tourbières de Rhône-Alpes du CREN (2001), la menace qui concerne le plus grand nombre de tourbières dans le secteur. Dans le cadre du premier contrat de rivière, une étude menée par la SEMA a montré que les agriculteurs n'étaient pas intéressés pour réintégrer ces zones humides dans leur exploitation (à de rares exceptions près). L'organisation de fauches ou de broyages est l'un des moyens utilisés pour lutter contre la fermeture des zones humides, avec le pâturage.

OBJECTIFS :

- Restaurer des milieux humides ouverts, à végétation herbacée.

GAINS ESCOMPTES :

- Préservation de la biodiversité ;
- Limitation de l'eutrophisation.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***		***REPONSE***	
	*D1-344**	*Diagnostic des zones humides*	*D1-341*	*Plan de gestion des zones humides*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de restaurer par broyage une végétation herbacée ouverte, puis par fauche lorsque cela devient possible (végétation plus fine, disparition des mottes). L'exportation de la matière fauchée permettra de maintenir le caractère oligotrophe du milieu. En fonction de la surface et de l'accessibilité du terrain, les interventions seront mécaniques ou manuelles. En cas d'intervention mécanique, la portance du sol, souvent faible dans les zones humides, nécessitera parfois l'emploi d'engins spécialisés (sur chenille, à pneus basses pressions ou à roues jumelées).

Pour les sites déjà en gestion CREN, la maitrise d'ouvrage sera assurée par le CREN.
Le SIABVA assurera la maitrise d'ouvrage sur les autres sites.

Conditions d'éxecutions

La maîtrise foncière (acquisition, convention avec les propriétaires) est un préalable.

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 6B-8

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Broyage de la végétation	Il s'agit de broyer la végétation. Cette opération sera faite manuellement pour les petites surfaces (inférieures à quelques ha) ou d'accessibilité difficile, avec des engins dans les autres cas.	165 000 €
2	Fauche avec ou sans exportation	Il s'agit de faucher la végétation lorsque le terrain est assez praticable. L'exportation est préférable d'une manière générale mais sa faisabilité dépend de l'humidité du terrain après fauche et des possibilités d'écoulement local (utilisation en litière par exemple).	210 000 €

3	Animation pour la maîtrise d'usage en vue de la restauration de la végétation	Pour obtenir l'accord écrit des propriétaires, et éviter que les terrains restaurés ne soient utilisés par la suite à des fins contraires à l'objectif de départ, il est nécessaire que les terrains privés fassent l'objet de conventions avec leurs propriétaires. L'acquisition de terrains est un autre moyen, complémentaire (cf. fiche action B1-14-2).	28 000 €
4	Suivi de l'effet du broyage et de la fauche	Il s'agit de préciser les effets de ces interventions, en particulier sur les sites où les enjeux de biodiversité et/ou de niveaux trophiques sont les plus importants, afin d'ajuster les pratiques.	50 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		M.ouv.
1	Broyage de la végétation	2011-15	165 000 €	50* %	35* %	AD* %	%	%	15 %
2	Fauche avec ou sans exportation	2011-15	210 000 €	50* %	35* %	AD* %	%	%	15 %
3	Animation pour la maîtrise d'usage en vue de la restauration de la végétation	2011-15	28 000 €	50* %	35* %	AD* %	%	%	15 %
4	Suivi de l'effet du broyage et de la fauche	2011-15	50 000 €	50* %	35* %	AD* %	%	%	15 %

Total (€ HT) 453 000 €

Total (€ TTC) 541 788 €

** : Les financements publics pourront s'élever à 100% pour une maitrise d'ouvrage associative. Ils seront limités à 80% dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage syndicale.*

SousVolet *3-Les zones humides*

Intitulé : **Gestion des zones humides par pâturage**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Zones humides	Communes du plateau d'Hauteville	487

Coût estimatif HT 170 000 €

ID Fiche action 37

Maître d'ouvrage SIABVA / CREN

CONTEXTE

Certaines zones humides du plateau se voient progressivement colonisées par la végétation ligneuse. Ce développement de végétation peut être associé à :

- Une évolution naturelle du milieu ;
- Une dégradation des conditions hydrauliques (drainage par exemple) ;
- Des plantations réalisées par l'homme (principalement des essences de résineux).

Sur ces espaces, la gestion de cette végétation est un élément imprtant pour le maintien des potentialités de la zone humide. Dans le cadre de ses plans de gestion le CREN utilise déjà depuis plusieurs années le pâturage animal pour limiter le développement de la végétation. L'utilisation d'espèces d'herbivores rustiques permet une consommation importante des jeunes pousses principalement durant la saison hivernale. Ainsi, depuis 1992, un cheptel de chevaux Tarpans est présent sur le marais de Vaux et d'autres accords ont été conclus depuis pour organiser des pâturages de zones humides sur d'autres secteurs du territoire.

OBJECTIFS :

Limiter le développement des ligneux sur les zones humides.

GAINS ESCOMPTES :

- Maintien des populations de bryophytes ;
- Préservation de la biodiversité des espèces herbacées.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***		***REPONSE***	
	*D1-344**	*Diagnostic des zones humides*	*D1-341*	*Plan de gestion des zones humides*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de passer des accords ou des conventions avec des propriétaires d'herbivores pour organiser le pâturage de zones humides dans le cadre d'un plan de gestion définissant les zones humides concernées et les modalités de pâturage. La pression de pâturage sera modulée en fonction de la fragilité et des besoins des milieux.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 6B-8. Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Réalisation d'un plan de gestion par paturage des zones humides	Sur la base du diagnostic réalisé (Hilbert, 2009), il s'agit de définir les zones humides pour lesquelles l'intérêt d'un pâturage est avéré (intérêt de la zone humide, état des lieux de la colonisation par les ligneux, causes de la colonisation). Si le développement de la végétation est lié à la présence de drains, le paturage ne constituera qu'une solution provisoire dans l'attente d'une restauration hydraulique du milieu. Le plan de gestion devra aussi définir les modalités de pâturage qui seront intégrées dans le cadre des conventions passées avec les futurs exploitants. Enfin, le plan de gestion comportera des éléments fonciers (propriétaires, surfaces concernées).	15 000 €

2	Conventionnement pour le paturage des zones humides	Il s'agit d'organiser le paturage des zones humides. En amont, un travail de concertation avec les propriétaires sera effectué pour autoriser le pâturage des zones (des opérations d'acquisitions foncières pourront être couplées à cette phase). Après accord des propriétaires, il s'agira de trouver des exploitants intéressés et de mettre en place une convention pluriannuelle de gestion.	40 000 €
3	Equipement pour la mise en place de paturage	Aménagement d'accès, d'abri pour le fourrage et les bêtes, de cloture	110 000 €
4	Suivi de l'impact du paturage	Il s'agit de mettre en oeuvre un protocole de suivi sur l'impact des pâturages organisés sur les zones humides. Ce suivi doit permettre d'évaluer l'efficacité de l'action et d'ajuster régulièrement les modalités d'interventions prévues dans le plan de gestion.	5 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Réalisation d'un plan de gestion par paturage des zones humides	2011-15	15 000 €	50* %	30* %	20* %	%	%	20 %
2	Conventionnement pour le paturage des zones humides	2011-15	40 000 €	30 %	30 %	20 %	%	%	20 %
3	Equipement pour la mise en place de paturage	2011-15	110 000 €	30 %	30 %	20 %	%	%	20 %
4	Suivi de l'impact du paturage	2011-15	5 000 €	30 %	30 %	20 %	%	%	20 %
	Total (€ HT)		170 000 €						
	Total (€ TTC)		203 320 €						

** : Financements publics cumulés représentant 100%. Ces taux seront maintenus pour une maitrise d'ouvrage associative. Une part d'autofinancement de 20% sera maintenue dans le cas d'une maitrise d'ouvrage syndicale.*

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-3-7

SousVolet *3-Les zones humides*

Intitulé : **Lutte contre les plantes invasives des zones humides**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Zones humides	Bassin versant	BV

Coût estimatif HT
84 000 €
ID Fiche action 103

Maître d'ouvrage SIABVA / CREN

CONTEXTE

Certaines zones humides du bassin versant de l'Albarine sont colonisées par des plantes invasives. On peut actuellement estimer leur nombre à une vingtaine, essentiellement envahies par le Solidage. Dans la plupart des cas, la surface occupée reste faible. Lorsque leur recouvrement est plus élevé, elles représentent une menace pour la biodiversité.

OBJECTIFS :

- Réduire la densité des plantes invasives de manière substantielle.

GAINS ESCOMPTES :

Préservation de la biodiversité.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
	D-120-2 Etat des lieux des plantes invasives sur les zones humides	*B11-118 Actions pour contenir les espèces végétales invasives*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour les petites surfaces ou les zones de faible densité, l'arrachage en fin de printemps ou début d'été est connu pour donner des résultats intéressants. Il peut être précédé d'une année de bâchage pour accélérer la régression du Solidage. Sur les surfaces de plusieurs dizaines de m² ou plus, avec une densité importante de Solidage, une fauche, voire deux par an permettent de le faire régresser progressivement. Un nettoyage des engins est nécessaire ensuite pour éviter de propager des rhizomes ou des graines.

Les actions sur les sites gérés par le CREN seront réalisées sous la maitrise d'ouvrage du CREN
Les actions sur les autres sites seront réalisées sous maitrise d'ouvrage du SIABVA.

Conditions d'éxecutions

Repérage systématique des zones de présence du Solidage ou d'autres espèces invasives.

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 6B-8 /6C-7. / Correspondance Prog. de mesures : 6A-03

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Repérage des zones nécessitant une intervention	Il s'agit de repérer les zones de présence d'espèces invasives. Ce repérage sera fait en fin d'été, lors de la floraison du Solidage, période de visibilité maximale de la plante. Cette opération sera répétée chaque année sur les sites avec intervention afin de repérer aussi précisément que possible les individus oubliés (aller jusqu'au pointage GPS si le nombre d'individus restant le permet).	8 500 €
2	Arrachage	Il s'agit d'arracher les pieds de Solidage (ou autres espèces invasives), en essayant d'arracher aussi un maximum de rhizomes. Pour la Berce du Caucase, plante très irritante, un équipement de protection adapté est nécessaire. Elle est présente uniquement à Thézillieu pour l'instant. Pour les massifs de très petite dimension et peu visibles (aspect paysager) un bâchage pendant toute l'année de végétation avec une bâche noire pourra être envisagé.	32 000 €

3	Broyage ou fauche	Il s'agit de broyer ou de faucher la végétation une à deux fois par an lorsque la population d'invasives est trop importante pour arracher chaque pied. A priori cette intervention pourra être faite manuellement dans tous les cas. En cas d'invasion sur de très grandes surfaces, une intervention mécanique deviendra nécessaire. À faire avant la floraison du Solidage. Le matériel utilisé devra être soigneusement nettoyé après intervention pour ne pas propager des rhizomes ou des graines de Solidage.	37 500 €
4	Suivi des effets de la gestion	Sur le marais de Vaux, un suivi de l'évolution du Solidage est réalisé par le CREN. Il permet d'affiner les connaissances sur les effets de différentes modalités de gestion. Il consiste en un comptage du nombre de tiges de Solidage sur différentes placettes.	6 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		M.ouv.
1	Repérage des zones nécessitant une intervention	2011-15	8 500 €	30 %	35 %	15 %	%	%	20 %
2	Arrachage	2011-15	32 000 €	30 %	35 %	15 %	%	%	20 %
3	Broyage ou fauche	2011-15	37 500 €	30 %	35 %	15 %	%	%	20 %
4	Suivi des effets de la gestion	2011-15	6 000 €	30 %	35 %	15 %	%	%	20 %
	Total (€ HT)		84 000 €						
	Total (€ TTC)		100 464 €						

Intitulé : **Restauration hydrologique**

ACTION
B1-3-8

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Zones humides	Bassin versant	BV

Coût estimatif HT
344 500 €
ID Fiche action 66

Maître d'ouvrage SIABVA / CREN

CONTEXTE

Certaines zones humides ont fait l'objet d'aménagements (principalement des drainages) visant à rendre les terres cultivables. Ces aménagements affectent le fonctionnement des zones humides et réduisent notamment la fonction de régulation hydrologique et de refuge pour la biodiversité. Des actions de restauration peuvent permettre de retrouver un bon fonctionnement de ces milieux, néanmoins la maîtrise foncière demeure un préalable nécessaire qui fait l'objet de la fiche action B1-14-2. Une étude (HILBERT, 2009) a permis de déterminer les principales pressions qui s'appliquent aux zones humides du secteur et de hiérarchiser les enjeux. Ce travail permettra d'orienter les interventions du syndicat de façon préférentielle au cours du contrat de rivière.

OBJECTIFS :

- Restaurer la fonctionnalité de 70 Ha de zones humides.

GAINS ESCOMPTES :

- Préservation / restauration du bon fonctionnement des zones humides ;
- Préservation de la biodiversité.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***		***REPONSE***	
	*D1-344**	*Diagnostic des zones humides*	*B13-137**	*La restauration des zones humides*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Différents types d'opérations peuvent être envisagées :
- Obturation des drains en place ou installation de seuils dans les drains pour réhausser les hauteurs d'eau dans les zones humides ;
- Gestion des ligneux par abattage sélectif et progressif pour limiter le vieillissement prématuré lié à l'installation des arbres et arbustes
- Détournement/réduction des flux de pollution entrants dans les zones humides.

Pour chaque intervention envisagée, des études préalables permettront d'ajuster le modalités techniques qui permettront de restaurer le fonctionnement des milieux sans nuire aux commmunautés végétales installées.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :
Correspondance SDAGE : 6B-8.
Correspondance Prog. de mesures : (mesures locales) ZH11 / ZH13

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etudes préalables aux restaurations	Etudes autres que le plan de gestion en lui-même (topographie ou étude hydraulique par exemple).	80 000 €
2	Bucheronnage	Coupe des espèces pionnières et des plantations jugées pénalisantes.	30 000 €
3	Restauration hydrologique	Obturation de drains (14Km identifiés par le CREN) et gestion de la végétation sur les autres zones humides prioritaires en fonction des progrès en matière de maîtrise foncière ou de la mise en place de conventions de gestion.	190 000 €
4	Suivis des milieux	Mise en place de suivis piézométriques et de suivis naturalistes.	44 500 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Etudes préalables aux restaurations	2011-15	80 000 €	30 %	20 %	30 %	%	%	20 %
2	Bucheronnage	2011-15	30 000 €	30 %	20 %	30 %	%	%	20 %
3	Restauration hydrologique	2011-15	190 000 €	30 %	20 %	30 %	%	%	20 %
4	Suivis des milieux	2011-15	44 500 €	30 %	20 %	30 %	%	%	20 %

Total (€ HT) 344 500 €

Total (€ TTC) 412 022 €

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-4-1

SousVolet *4-Les plans d'eau*

Intitulé : Gestion hydraulique et protection contre les espèces allochtones du plan d'eau des Lésines

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Plan d'eau des Lésines	Hauteville Lompnes	487

Coût estimatif HT
40 000 €
ID Fiche action 33

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Le plan d'eau des Lésines est une retenue artificielle creusée dans le marais de Vaux. Il est alimenté par le marais et par le bief des Vuires. Etant considéré comme une eau libre, il s'agit d'un plan d'eau de première catégorie. On note pourtant dans le plan d'eau la présence de peuplements de cyprindiés ainsi que des écrevisses allochtones. Un arrêté d'autorisation pour la gestion du plan d'eau a préconisé l'installation de grilles en sortie du plan pour éviter la contamination des cours d'eau voisins par des espèces indésirables. Il s'avère que ce dispositif de protection est difficilement fonctionnel en période de haute eaux du fait de l'obstruction rapide des grilles. Les pêches régulières éffectuées en aval du plan d'eau montrent la présence d'espèces du plan d'eau et notamment d'écrevisses américaines. Le régime d'étiage très contraignant et la présence de la cascade de Charabotte quelques centaines de mètres plus bas limitent la contamination de la partie avale de la rivière par les espèces indésirables de façon drastique. Par ailleurs, la flexibilité hydraulique limitée de l'exutoire du plan d'eau n'autorise pas une bonne régulation des niveaux (débordements en hautes eaux et niveau très bas en étiage).

OBJECTIFS :

Réduction de 80% des effectifs d'écreviises allochtones observées à l'aval du plan d'eau (par rapport à l'état 2011)

GAINS ESCOMPTES :

Evitement d'une contamination du reste du réseau hydrographique

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*
	D1-344-2 Evolution des espèces autochtones et allochtones de la faune	

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il est proposé de mettre en place un vannage en sortie du plan d'eau. Ce dernier sera équipé d'un dispositif limitant la dévalaison des écrevisses américaines. La solution technique reste à définir.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Suivi / destruction	Passage annuel d'inventaire et de destruction à l'aval du plan d'eau	0 €
2	Aménagement de l'exutoire du plan d d'eau	Aménagement visant à limiter strictement les possibilités de dévalaison	40 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Suivi / destruction	2011-15	0 €	%	%	%	%	%	100 %
2	Aménagement de l'exutoire du plan d d'eau	2012	40 000 €	%	%	%	%	%	100 %

Total (€ HT) 40 000 €

Total (€ TTC) 47 840 €

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-4-2

SousVolet *4-Les plans d'eau*

Intitulé : **Gestion de l'eutrophisation des plans d'eau**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012-2015	36 mois	Plans d'eau : Evosges, Chaley, Champdor, Eaux noires, Genevray	Evosges, Chaley, Champdor, Thézillieu,	486,487

Coût estimatif HT
25 000 €
ID Fiche action 45

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Le bassin versant compte 8 plans d'eau qui sont diversement touchés par des phénomènes de développement algal, en lien avec des problèmes d'eutrophisation. Au-delà de la moins value esthétique associée, le développement algal nuit à la vie aquatique en jouant sur l'oxygène dissous disponible dans l'eau.
Les problèmes d'europhisation traduisent un apport ou une accumulation de nutriments importante. Cela peut être lié à un apport de matière organique important par les eaux alimentant la retenue et/ou un stockage progressif de ces matières selon le fonctionnement hydraulique du plan d'eau.
Les plans d'eau du bassin versant n'ont pas fait l'objet d'opérations d'entretien depuis une vingtaine d'année.

OBJECTIFS :

Réduire le développement algal estival dans les plans d'eau

GAINS ESCOMPTES :

- Restauration d'un équilibre fonctionnel favorable à la vie aquatique
- Plus value paysagère

INDICATEURS :

PRESSION ***ETAT*** ***REPONSE***

Siabva2 Diagnostic de l'eutrophisation

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en œuvre des diagnostics des différents plans d'eau afin d'identifier les causes et le niveau d'eutrophisation. Ces études devront dégager des propositions d'interventions réalistes.
Ainsi, en fonction des conclusions des diagnostics, des opérations de vidange, de curage ou d'aménagements phytoépuratoires pourront être engagées.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etudes diagnostic	Plans d'eau concernés : Evosges, Genevray, Chaley, Champdor, Eaux noires	25 000 €
2	Opérations de restauration	A définir suite aux diagnostics	

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Etudes diagnostic	2012-13	25 000 €	50 %	30 %	%	%	%	20 %
2	Opérations de restauration	2013-2015		AD* %	AD* %	%	%	%	100 %
		Total (€ HT)	25 000 €						
		Total (€ TTC)	29 900 €						

** : aides à déterminer en fonction des résultats de l'étude*

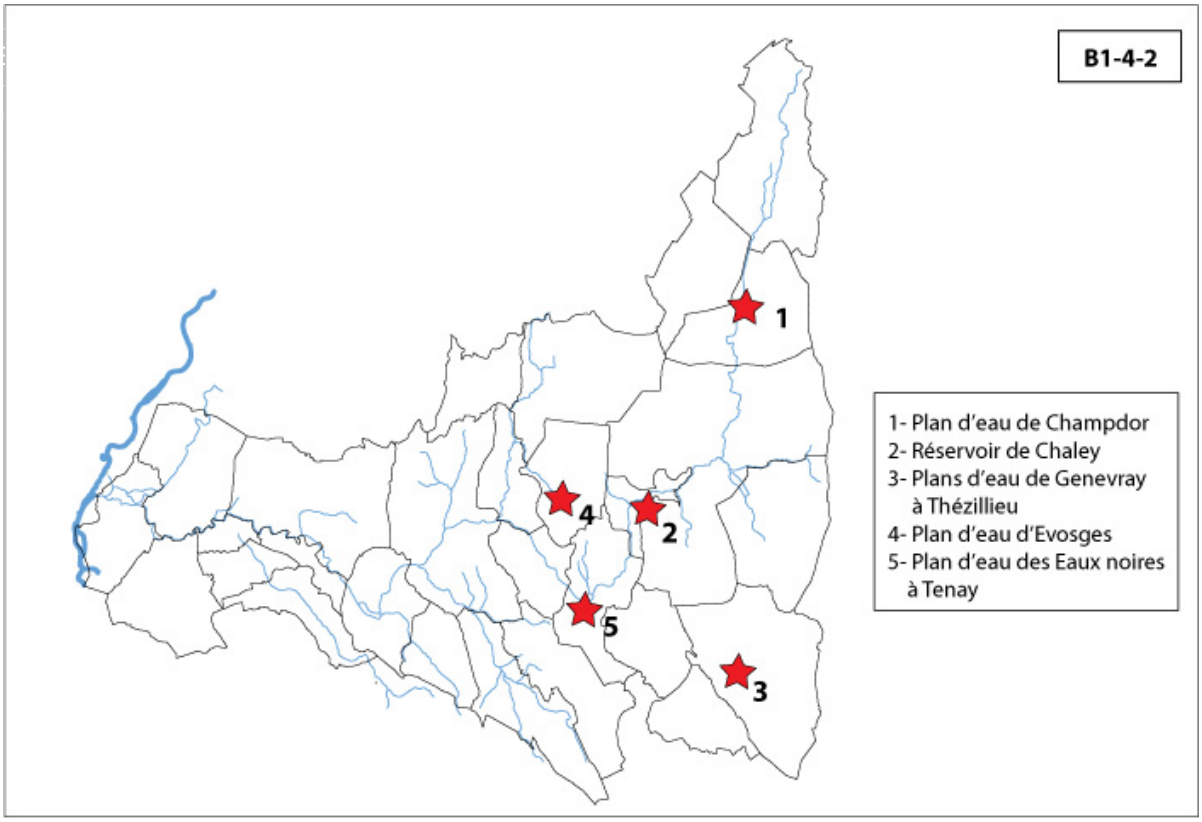
B1-4-2
1
2
3
4
5
1- Plan d'eau de Champdor
2- Réservoir de Chaley
3- Plans d'eau de Genevray à Thézillieu
4- Plan d'eau d'Evosges
5- Plan d'eau des Eaux noires à Tenay

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-5-1

SousVolet *5-La biodiversité*

Intitulé : **Préservation des populations d'écrevisses à pieds blancs**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Caline, Bief Ravinet, Buizin	Torcieu, Cleyzieu, Vaux en Bugey, Conand, Saint	10607,485,12076

Coût estimatif HT
18 000 €
ID Fiche action 89

Maître d'ouvrage Etat

CONTEXTE

Le bassin versant compte trois foyers identifiés de populations d'écrevisses à pieds blancs. La préservation de ces populations faisait déjà l'objet d'une action dans le cadre du premier contrat de rivière, action visant à mettre en place des arrêtés de protection du biotope de cette espèce. Cette action n'a pu être réalisée (maîtrise d'ouvrage de l'Etat). L'étude astacicole réalisée en 2007 a permis de définir spatialement les foyers de populations (FDPPMA 01, 2007). Des propsections complémentaires sur d'autres affluents ont été réalisés depuis sans mettre en évidence d'autres foyers de populations. En 2009, une mortalité importante a été observée sur une des populations sans cause identifiée. Les analyses réalisées sur des individus morts ont permis d'écarter les hypothèses de la peste de l'écrevisse ou d'affections bactériologiques.

OBJECTIFS :

Préserver durablement les populations relictuelles d'écrevisses à pieds blancs.

GAINS ESCOMPTES :

Restauration d'une dynamique de dissémination.

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*
	D1-344-2 Evolution des espèces autochtones et allochtones de la faune	

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place des arrêtés de protection du biotope de l'écrevisse à pieds blancs sur les secteurs de présence avérés. Ces mesures réglementaires seront accompagnées d'informations et de protocoles de suivis.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 1-04/6C-02/6C-03. Correspondance Prog. de mesures : (mesure locale) 6B-01

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Mise en place d'APPB		0 €
2	Suivis de population	Suivis des populations connues (répartition, état sanitaire) + prospections complémentaires.	15 000 €
3	Information / communication		3 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Mise en place d'APPB	2011	0 €	30 %	30 %	%	%	%	40 %
2	Suivis de population	2011-15	15 000 €	AD %	50 %	%	%	%	50 %
3	Information / communication	2011-15	3 000 €	AD %	50 %	%	%	%	50 %
		Total (€ HT)	18 000 €						
		Total (€ TTC)	21 528 €						

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

SousVolet *5-La biodiversité*

Intitulé : **Suivi des populations d'amphibiens**

ACTION
B1-5-2

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Cours d'eau et milieux humides	Bassin versant	487

Coût estimatif HT
28 500 €
ID Fiche action 75

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Le complexe de zones humides du plateau d'Hauteville accueille des populations d'amphibiens lors de leur période de reproduction (février à juin). La taille des populations et les espèces concernées sont mal connues à ce jour. Pourtant, les habitants du secteur parlent de mouvements migratoires importants, néanmoins peu observés ces dernières années. Par ailleurs, la présence de sonneur à ventre jaune est avérée sur le secteur de la cascade de Charabotte (à l'amont et à l'aval) et la salamandre tachetée est observée très régulièrement sur les affluents karstiques de l'Albarine. Pour autant, les réaparitions et les effectifs sont mal connus.

OBJECTIFS :

- Améliorer la connaissance sur les flux migratoires et les espèces d'amphibiens présentes sur le secteur ;
- Permettre la préservation des populations d'amphibiens.

GAINS ESCOMPTES :

- Préservation du patrimoine naturel.

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*
	D1-344-2 Evolution des espèces autochtones et allochtones de la faune	

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place des campagnes de capture aux abords d'axes de communication ou de lieux de passage privilégiés afin de qualifier les espèces présentes et les effectifs concernés en lien avec les associations de protection de la nature. Une étude diagnostic particulière pourra être réalisée pour le sonneur à ventre jaune et la salamandre tachetée. Ce travail d'acquisition de connaissances pourra déboucher sur la mise en place d'une politique de préservation restant à définir (porté à connaissance, information et sensibilisation, arrêtés de protection de biotope, etc.).

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 2-07/6C-02/6C-03 Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Campagnes de suivi et de sauvetage	Sur 5 ans, mise en place de filets et relevés pendant un mois.	25 000 €
2	Etude des populations de sonneurs à ventre jaune et salamandre tachetée	Ce travail pourra être réalisé au travers d'un ou plusieurs stages.	3 500 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Campagnes de suivi et de sauvetage	2011-15	25 000 €	%	50 %	30 %	%	%	20 %
2	Etude des populations de sonneurs à ventre jaune et salamandre tachetée	2011-15	3 500 €	%	50 %	30 %	%	%	20 %

Total (€ HT) 28 500 €

Total (€ TTC) 34 086 €

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-5-3

SousVolet *5-La biodiversité*

Intitulé : **Mise en place de dortoirs pour chiroptères**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011	6 mois	Bassin versant	Bassin versant	BV

Coût estimatif HT
1 000 €
ID Fiche action 74

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Certaines espèces de chiroptères sont très liés aux milieux aquatiques (par exemple les murins de Daubenton). Le cours d'eau représente un territoire clair et un terrain de chasse propice aux insectivores durant la belle saison. Sur le bassin versant de l'Albarine, des données montrent la présence de colonies de murins de Daubenton sur plusieurs sites. Ces chauve-souris ont besoin d'anfractuosités pour s'abriter durant l'été. Typiquement, elles sont retrouvées au niveau d'ouvrages anciens en pierre maçonnées ou l'usure a permis de créer un habitat favorable. Cet habitat est directement menacé par les rénovations ou les changements d'ouvrage.

OBJECTIFS :

- Améliorer la capacité habitationnelle des ouvrages transversaux pour les chiroptères.

GAINS ESCOMPTES :

- Augmentation des effectifs et des sites colonisés par les chiroptères en été.

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*
	D1-344-2 Evolution des espèces autochtones et allochtones de la faune	

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Après un diagnostic des ouvrages de franchissement des cours d'eau, il s'agit de mettre en place des habitats artificiels (type brique creuse) sur les ouvrages peu favorables à l'accueil de chauve-souris. Un suivi sera ensuite organisé pour évaluer le taux de colonisation par les chiroptères. Une veille sera également assurée pour contrôler la compatibilité des projets de réfection d'ouvrages avec la présence de chiroptères protégés.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 2-07/6C-02/6C-03 Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Mise en place d'habitats artificiels pour chiroptères	Mise en place de briques creuses au niveau d'ouvrages peu favorables.	1 000 €
2	Suivi des colonies	Réalisé en interne.	0 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Mise en place d'habitats artificiels pour chiroptères	2011	1 000 €	%	50 %	30 %	%	%	20 %
2	Suivi des colonies	2011-15	0 €	%	50 %	30 %	%	%	20 %
		Total (€ HT)	1 000 €						
		Total (€ TTC)	1 196 €						

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-6-01

SousVolet *6-Mise en valeur des milieux et des paysages*

Intitulé : **Mise en valeur des milieux**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011	6 mois		Saint Denis en Bugey, Cormaranche, Argis	485,486,10607

Coût estimatif HT
20 000 €
ID Fiche action 44

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Le bassin versant présente des sites à forte valeur patrimoniale et esthétique liés aux milieux aquatiques. De plus, le relief marqué permet de disposer naturellement de points de vue imprenables sur le paysage de la vallée de l'Albarine ou de la plaine de l'Ain.

Milieux aquatiques :

En plus des opérations de mise en valeur de sites prévues dans le cadre du sentier de la vallée de l'Albarine (B1-31-8) d'autres endroits méritent d'être mis en valeur comme des cascades de tuffs (ruisseau de la Tine, ruisseau de la Douay) ou encore les cascades sur la Mélogne.

Point de vue :

Le site de la tour de Saint Denis en Bugey offre un point de vue sur le débouché de la vallée de l'Albarine et sur la plaine de l'Ain. Depuis ce site, le contraste des grandes entités du bassin versant sont bien visibles et les méandres de l'Albarine au milieu des surfaces cultivées de la plaine de l'Ain peuvent aisément être repérés grâce au cordon de ripisylve. Le site de la Tour est bien fréquenté (principalement par les habitants des communes alentours).

OBJECTIFS :

- Sensibiliser le public au rôle de la rivière dans le dessin des paysages ;
- Faire émerger une vision de bassin versant.

GAINS ESCOMPTES :

- Développement de comportements éco-citoyens.

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*
		B4-364 Valorisation paysagère, touristique de la rivière

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Milieux aquatiques :

Il s'agit d'inviter le public a découvrir ces sites de qualité dans des conditions de sécurité satisfaisante en adjoignant un message sensibilisateur sur la relative fragilité de ces milieux naturels et de la ressource en eau.

Point de vue :

Il s'agit de réaliser une table de lecture de paysage sur le site de la tour de Saint Denis et de mettre en avant :

- Le rôle de la rivière dans le dessin des paysages actuelles ;
- La continuité de la rivière et le lien entre l'amont et l'aval d'un bassin versant.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : Correspondance Prog. de mesures : (mesure locale) 7A03

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Mise en valeur de milieux aquatiques (Mélogne,Tine, Douay)	Signalétique, accès et information	15 000 €
2	Point de vue de la tour de Saint Denis en Bugey	Conception, réalisation et mise en place d'une table d'orientation.	5 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Mise en valeur de milieux aquatiques (Mélogne,Tine, Douay)	2011	15 000 €	AD %	30 %	30 %	%	%	40 %
2	Point de vue de la tour de Saint Denis en Bugey	2011	5 000 €	AD %	30 %	%	%	%	70 %

Total (€ HT) 20 000 €

Total (€ TTC) 23 920 €

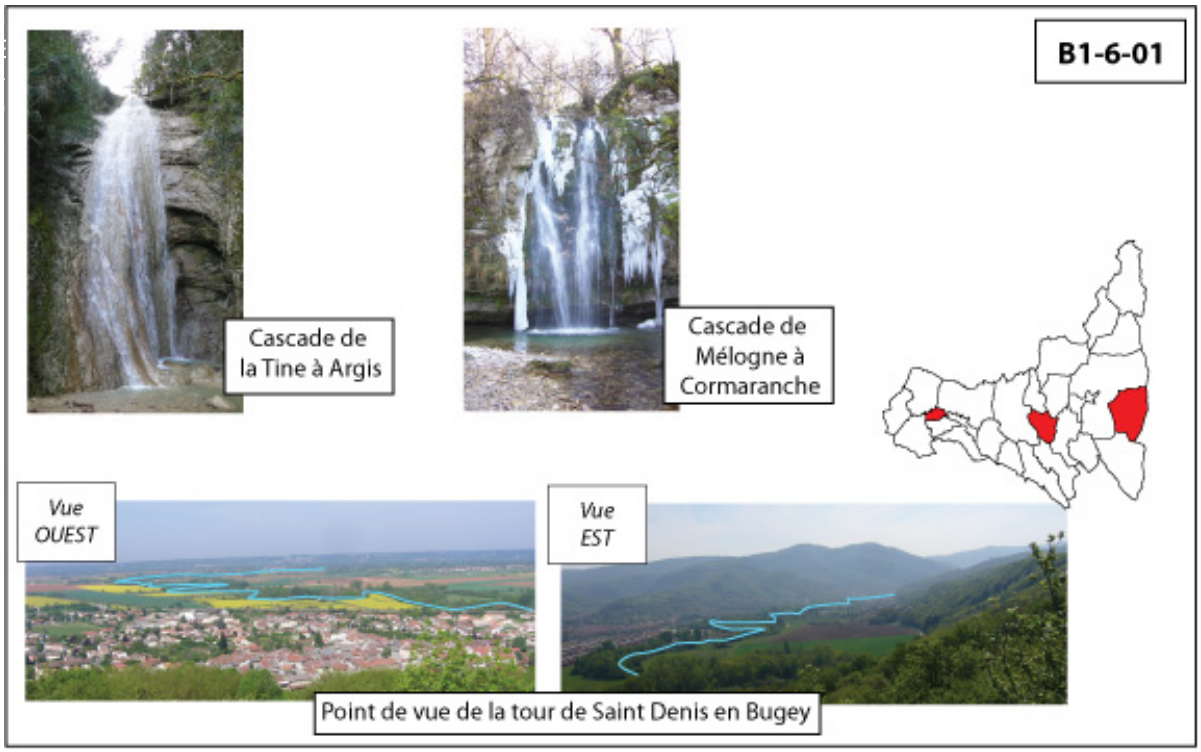

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-6-02

SousVolet *6-Mise en valeur des milieux et des paysages*

Intitulé : **Mise en valeur des zones humides**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Marais et tourbières	Hauteville L. / Cormaranche / Aranc	487

Coût estimatif HT
150 000 €
ID Fiche action 38

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Le bassin versant de l'Albarine possède un complexe de marais, tourbières et annexes hydrauliques de cours d'eau de premier ordre à l'échelle du département représentant environ 497 Ha. Haut lieu de la biodiversité avec une faune et une flore spécifique, la majeure partie de ces milieux sont inscrits à l'inventaire ZNIEFF. Ces milieux assurent par ailleurs un rôle d'écrêteur de crue par une rétention d'eau en période de hautes eaux et par un soutien au débit superficiel au moment de l'étiage. Or, ces milieux intéressants sont souvent difficiles d'accès et les enjeux associés restent mal connus du public. Sur le territoire, seul un sentier de découverte du marais de Vaux (Hauteville-Lompnes / Cormaranche) existe à ce jour. Un livret édité par le CREN accompagne ce sentier. L'étude diagnostic de valorisation touristique (HILBERT, 2009) a mis en évidence la faible mise en valeur du patrimoine sur les zones humides. En parallèle, un diagnostic sur les milieux humides a permis de définir les milieux capables d'accueillir des aménagements de mise en valeur sans pour autant nuire au patrimoine naturel et aux fonctionnalités de la zone.

OBJECTIFS :

- Sensibiliser un large public à l'intérêt de la conservation des zones humides ;
- Favoriser l'appropriation de ces zones délaissées.

GAINS ESCOMPTES :

- Développer des comportements responsables vis-à-vis des zones humides.

INDICATEURS :

PRESSION ***ETAT*** ***REPONSE***

B4-364 Valorisation paysagère, touristique de la rivière

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de réaliser des aménagements pour mettre en valeur certaines zones humides et apporter de la sorte des informations au grand public (rôle et le fonctionnement des zones humides), justifiant ainsi l'intérêt de leur conservation. Les aménagements de mise en valeur touristique ayant toujours un impact sur le milieu, un arbitrage aura lieu entre la fragilité du milieu et l'intérêt de sa conservation (essentiellement au regard des espèces remarquables) pour définir les zones humides choisies en vue de recevoir de tels aménagements. Concrètement, ces aménagements devront permettre au public de pénétrer sur ces zones d'ordinaire peu accessibles afin de les découvrir et de mieux comprendre leur intérêt.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 6B-1 Correspondance Prog. de mesures : (mesure locale) 7A03

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Sentier du marais de Vaux	Sur le tracé du sentier existant et suite au constat de la faible utilisation du livret existant, l'opération prévoit la mise en place de 5 panneaux d'informations sur le marais et d'un balisage complémentaire.	20 000 €
2	Valorisation du marais de Praille et de la Roche	Création d'un sentier d'interprétation compatible avec les enjeux du site.	40 000 €
3	Mise en valeur du marais d'Aranc	Création d'un sentier d'interprétation compatible avec les enjeux du site.	40 000 €

4	Entretien du sentier du marais de Vaux	Il s'agit d'effectuer l'entretien annuel nécessaire : fauche et élagage de la végétation le long du sentier, remplacement de planches et autres mobiliers dégradés ou usagés, petits aménagements complémentaires (notamment passages sur planches supplémentaires en fonction de l'humidité des terrains).	50 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Sentier du marais de Vaux	2011	20 000 €	50* %	30* %	15* %	%	%	5 %
2	Valorisation du marais de Praille et de la Roche	2012-13	40 000 €	50* %	30* %	15* %	%	%	5 %
3	Mise en valeur du marais d'Aranc	2014	40 000 €	50* %	30* %	15* %	%	%	5 %
4	Entretien du sentier du marais de Vaux	2011-15	50 000 €	0 %	30 %	30 %	%	%	40 %
		Total (€ HT)	150 000 €						
		Total (€ TTC)	179 400 €						

** : Les financements publics pourront s'élever à 100% pour une maitrise d'ouvrage associative. Ils seront limités à 80% dans le cas d'une maîtrise d'ouvrage syndicale.*

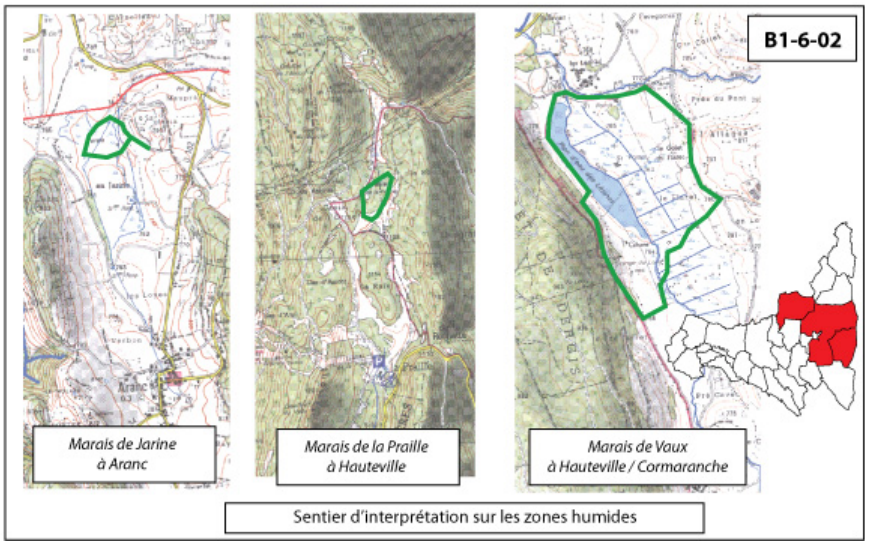

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-6-03

SousVolet *6-Mise en valeur des milieux et des paysages*

Intitulé : **Sentier de découverte du Brévon**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2013	12 mois	Brévon	Saint Rambert en Bugey	486

Coût estimatif HT
31 500 €
ID Fiche action 96

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Le ruisseau du Brévon conflue avec l'Albarine au coeur de l'agglomération de Saint-Rambert en Bugey. Ce petit cours d'eau calcaire présente une qualité paysagère intéressante en étant facilement accessible depuis le bourg. Un cheminement existe déjà le long du cours d'eau mais nécessite une mise en sécurité. Le Brévon a subi d'importants dépôts de déchets qui seront enlevés dans le cadre de l'action B1-12-3.

OBJECTIFS :

- Sensibiliser le grand public au fonctionnement des cours d'eau karstiques ;
- Sensibiliser à l'enjeu de la préservation de la ressource en eau.

GAINS ESCOMPTES :

- Développement de comportements éco-citoyens.

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*
		B4-364 Valorisation paysagère, touristique de la rivière

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de sécuriser le cheminement le long du Brévon et de mettre en place des panneaux d'interprétation sur le cours d'eau, relatant son histoire et son fonctionnement.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : Correspondance Prog. de mesures : (mesure locale) 7A03

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Sentier de découverte du Brévon	Il s'agit de sécuriser le cheminement le long du Brévon et de mettre en place des panneaux d'interprétation sur le cours d'eau, relatant son histoire et son fonctionnement.	31 500 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Sentier de découverte du Brévon	2013	31 500 €	AD %	30 %	15 %	%	%	55 %
		Total (€ HT)	31 500 €						
		Total (€ TTC)	37 674 €						

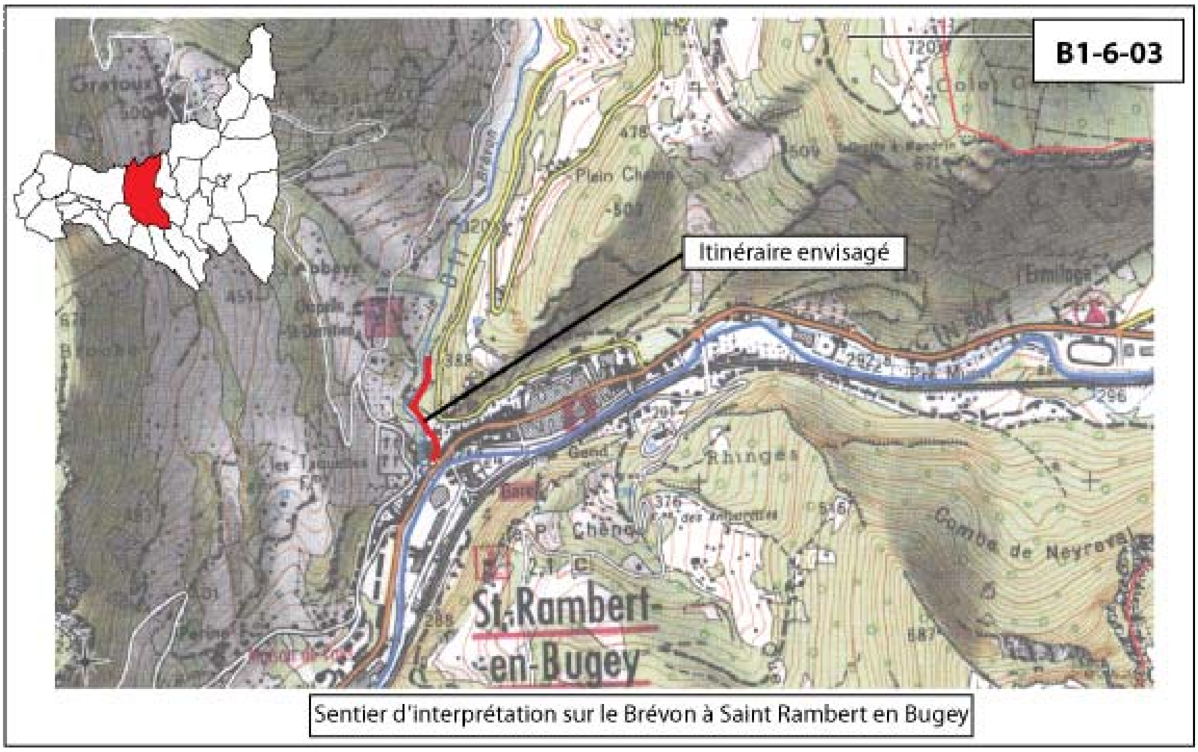

Sentier d'interprétation sur le Brévon à Saint Rambert en Bugey

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-6-04

SousVolet *6-Mise en valeur des milieux et des paysages*

Intitulé : **Sentier du Buizin**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2013	12 mois	Buizin	Vaux en Bugey / Ambutrix / Saint Denis en Bugey	12076

Coût estimatif HT
37 500 €
ID Fiche action 39

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Le Buizin est un ancien affluent du Rhône qui a été détourné par l'Homme pour l'utilisation de sa force hydraulique. Le cours d'eau a donc été perché à flanc de coteaux, protégé à l'aval par une digue de terre. Aujourd'hui ces aménagements vieillissent et les abords du cours d'eau ont progressivement été urbanisés. Dans le cadre du contrat de rivière, ce cours d'eau va faire l'objet de travaux de restauration physique (action B1-12-1) et de prévention contre les crues (action B2-2-2). Entre Vaux en Bugey et Saint Denis, le cours d'eau est longé par un chemin carossable bien fréquenté par les promeneurs.

OBJECTIFS :

- Favoriser la découverte et l'appropriation du cours d'eau par le grand public ;
- Valoriser les réalisations du contrat de rivière.

GAINS ESCOMPTES :

- Appropriation de la problématique des cours d'eau par le grand public.

INDICATEURS :

PRESSION ***ETAT*** ***REPONSE***

B4-364 Valorisation paysagère, touristique de la rivière

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place un chemin de découverte du cours d'eau et de l'ensemble des aménagements historiques. Par le biais de panneaux d'informations disposés à des endroits accessibles sur le chemin longeant le cours d'eau, il conviendra de mettre en valeur les éléments suivants :
- La ressource en eau (Source de la Fontaine noire en aval des cascades, Source de Ternant entre Vaux en Bugey et Ambutrix) ;
- L'historique des aménagements (endiguement, utilisation de la force hydraulique) ;
- La gestion du risque d'inondation (bassin de rétention - action B2-2-2, gestion de la végétation, transport solide) ;
- Le patrimoine naturel (écrevisses à pieds blancs, truites, salamandres, etc.) ;
- Les aménagements de restauration physiques réalisés (action B1-12-1).

Une signalétique complémentaire permettra d'indiquer l'existence du sentier depuis les axes de communication principaux à proximité.

Conditions d'éxecutions

Le sentier ne sera mis en place qu'après la réalisation des actions B2-2-2 et B1-12-1.

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : Correspondance Prog. de mesures : (mesure locale) 7A03

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Création d'un sentier d'interprétation	Création d'un cheminement agrémenté de cinq panneaux d'interprétation avec une passerelle sur le cours d'eau.	37 500 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Création d'un sentier d'interprétation	2013	37 500 €	AD %	30 %	25 %	%	%	45 %
		Total (€ HT)	37 500 €						
		Total (€ TTC)	44 850 €						

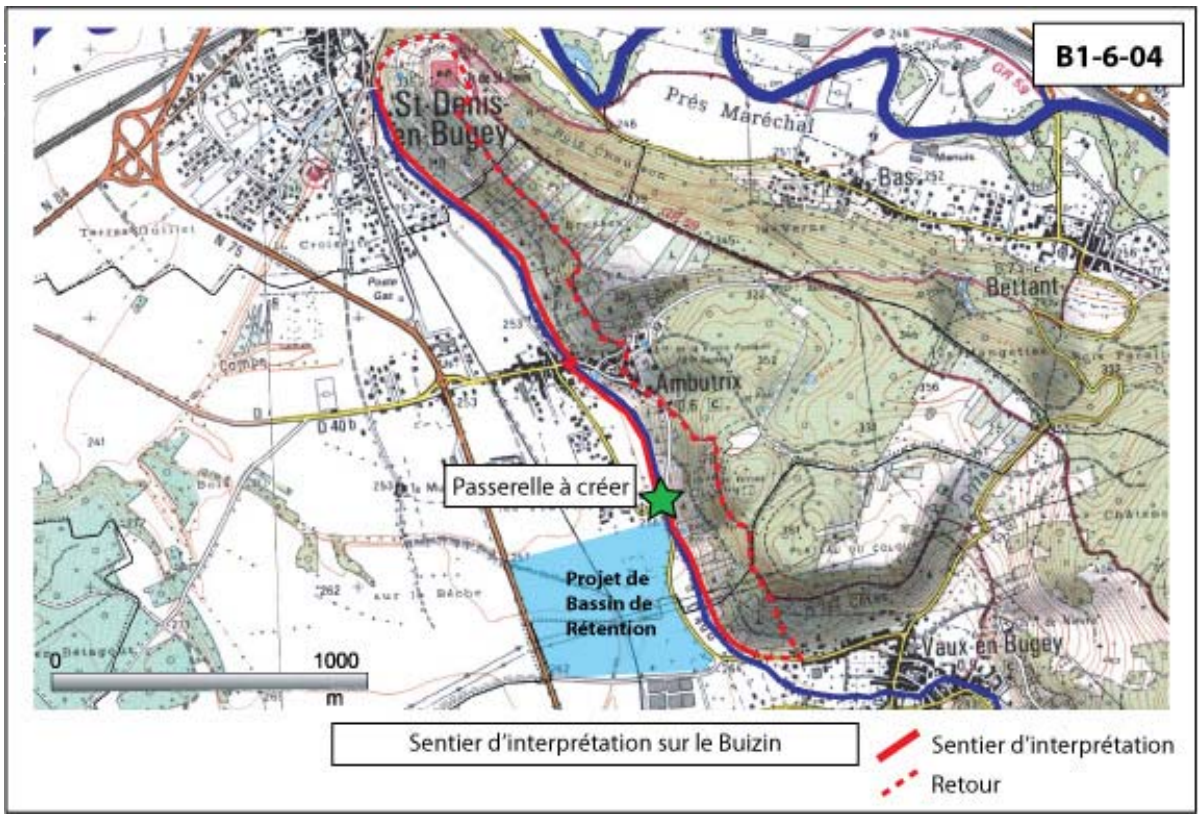
B1-6-04
St-Denis-en-Bugey
Près Maréchal
Bas
Bettant
Ambutrix
Passerelle à créer
Projet de Bassin de Rétention
Vaux-en-Bugey
0
1000
m
Sentier d'interprétation sur le Buizin
Sentier d'interprétation
Retour

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-6-05

SousVolet *6-Mise en valeur des milieux et des paysages*

Intitulé : **Le circuit des grottes**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2012	18 mois	Bief Ravinet	Torcieu	485

Coût estimatif HT
19 500 €
ID Fiche action 71

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Le massif de Dorvan à Torcieu est très largement reconnu pour son réseau souterrain explorable qui figure parmi les plus étendus du département. Les milieux, les sites et les paysages sont typiques d'un karst et invitent à la découverte de ses particularités. Le secteur est largement fréquenté par un public de spéléologues mais assez peu du public en raison du caractère excentré et peu accessible du secteur. Par aiileurs, ce secteur a fait l'objet de nombreuses études sur le fonctionnement d'un karst et la vie qu'il contient par les équipes de l'Université de Lyon I.

OBJECTIFS :

- Mettre en valeur le patrimoine constitué par le réseau karstique de Dorvan.

GAINS ESCOMPTES :

- Développement de comportements éco-citoyens.

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*
		B4-364 Valorisation paysagère, touristique de la rivière

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place un sentier de découverte des paysages et du fonctionnement d'un Karst en profitant des sites et sentiers existants. Les différents points phares seront :
- La cascade, les résurgences et la grotte du Pissoir ;
- Les grottes du Cormorand, du Crochet supérieur et du Crochet inférieur ;
- Les fronts de roche et l'histoire géologique depuis la route de Dorvan.

Le circuit aura une longueur de 5,2 Km avec près de 300 m de dénivelé positif. En conséquence, la boucle sera réservée aux bons marcheurs mais les différents sites mis en valeur seront pensés pour être accessibles indépendamment les uns des autres et à proximité de voies carrossables.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : Correspondance Prog. de mesures :(mesure locale) 7A03

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Circuit des Grottes	3 panneaux d'information / balisage.	19 500 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Circuit des Grottes	2011-12	19 500 €	AD %	30 %	%	%	%	70 %
		Total (€ HT)	19 500 €						
		Total (€ TTC)	23 322 €						

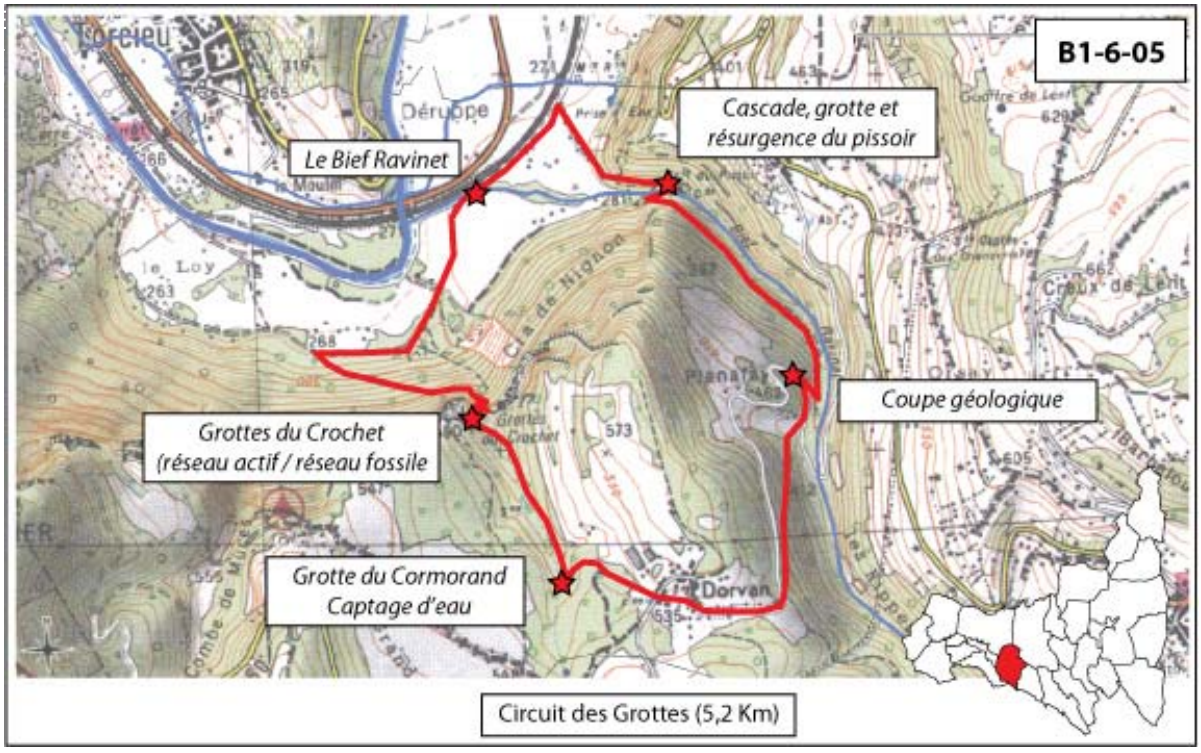
B1-6-05
Cascade, grotte et résurgence du pissoir
Le Bief Ravinet
Coupe géologique
Grottes du Crochet (réseau actif / réseau fossile
Grotte du Cormorand Captage d'eau
Circuit des Grottes (5,2 Km)

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-6-06

SousVolet *6-Mise en valeur des milieux et des paysages*

Intitulé : **Le sentier de la vallée de l'Albarine (de Saint Rambert à Saint Denis)**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012	12 mois	Albarine	Saint Rambert en B, Torcieu, Bettant, Saint	485,486

Coût estimatif HT
20 000 €
ID Fiche action 46

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Au niveau de la vallée, l'Albarine est régulièrement longée par d'anciennes routes ou des chemins de desserte. La circulation est réglementée sur ces voiries et les principaux usagers sont les promeneurs et les cyclistes. Malgré la proximité de la rivière, rien n'invite à découvrir, comprendre et apprécier les milieux aquatiques. La création d'un sentier cyclotourstique de découverte était déjà prévue dans le premier contrat de rivière de l'Albarine (BIV-B8) mais elle n'avait pu être réalisée par manque de temps.

OBJECTIFS :

- Mettre en valeur la rivière ;
- Sensibiliser les usagers aux enjeux liés aux milieux aquatique.

GAINS ESCOMPTES :

- Développement de comportements éco-citoyens.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
		B4-364 Valorisation paysagère, touristique de la rivière

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place un sentier piéton/cycliste depuis la place de Saint Rambert jusqu'à la tour de Saint Denis en Bugey (14,4 Km) en utilisant les infrastructures existantes. Ce sentier permettra de découvrir différents visages de la rivière et ses abords en relation avec les fiches actions B1-31-7 et B1-31-9 (Cascade du Pissoir, Tour de Saint Denis en Bugey). Il sensibilisera les usagers aux thèmes suivants :

- Les crues et le risque d'inondation (Saint Rambert) ;
- Le rôle des affluents (la Caline, présence d'ecrevisse autochtone) ;
- La modification du tracé de l'Albarine par l'Homme (entre Saint Rambert et Torcieu notamment pour la création de la voie ferrée) ;
- Les usages de l'eau passés et présents (captages anciens de la source du moulin pour l'abreuvement et l'irrigation / captage AEP de Montferrand) ;
- Le fonctionnement du Karst (Cascade du Pissoir, grotte et résurgence) ;
- Les zones d'expansion de crues (Torcieu et Bettant) ;
- L'espace de divagation de la rivière (Bettant / Ambérieu) ;
- Les rivières et le paysage (point de vue de la tour de Saint Denis).

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : Correspondance Prog. de mesures : (mesure locale) 7A03

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Information et signalétique	6 panneaux d'informations sur sites remarquables / balisage / Edition d 'une brochure de communication.	20 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Information et signalétique	2012	20 000 €	AD %	30 %	25 %	%	%	45 %
		Total (€ HT)	20 000 €						
		Total (€ TTC)	23 920 €						

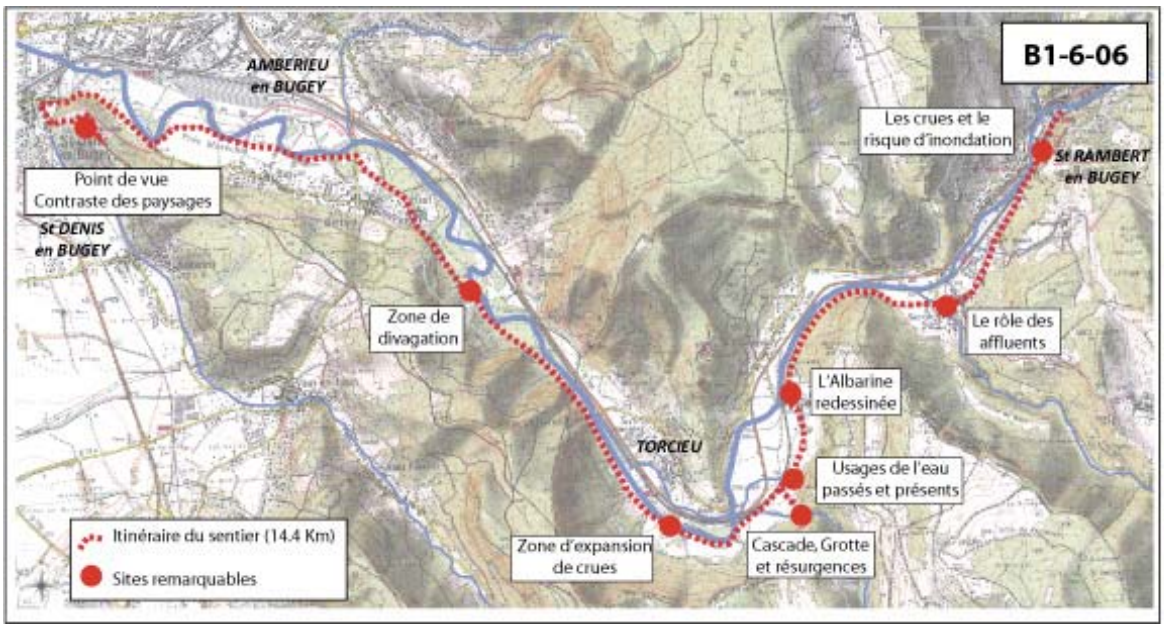
B1-6-06
AMBERIEU en BUGEY
Point de vue Contraste des paysages
St DENIS en BUGEY
Zone de divagation
TORCIEU
Zone d'expansion de crues
Cascade, Grotte et résurgences
Usages de l'eau passés et présents
L'Albarine redessinée
Le rôle des affluents
Les crues et le risque d'inondation
St RAMBERT en BUGEY
Itinéraire du sentier (14.4 Km)
Sites remarquables

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-6-07

SousVolet *6-Mise en valeur des milieux et des paysages*

Intitulé : **Sentier d'interprétation des paysages karstiques**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012-2013	18 mois	hydrosystèmes souterrains	Hostiaz	486

Coût estimatif HT
25 000 €
ID Fiche action 41

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Le massif calcaire du bassin versant de l'Albarine témoigne de l'histoire géologique du secteur. Sur les massifs karstiques, l'eau est la pincipale architecte des paysages. Ruissellement, érosion chimique, rôle des glaciers, tous ces éléments ont contribué à sculpter la roche et nous ont donné ces paysages spectaculaires. Par ailleurs les massifs karstiques montrent une grande sensibilité aux pollutions, entraînant une responsabilité de l'homme d'autant plus importante, notamment pour ce qui est de la préservation de la ressource en eau.

OBJECTIFS :

- Sensibiliser le grand public au fonctionnement du karst ;
- Sensibiliser à l'enjeu de la préservation de la ressource en eau.

GAINS ESCOMPTES :

- Développement de comportements éco-citoyens.

INDICATEURS :

PRESSION ***ETAT*** ***REPONSE***

B4-364 Valorisation paysagère, touristique de la rivière

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de réaliser un sentier d'interprétation des phénomènes karstiques sur la commune d'Hostiaz afin de profiter des vues remarquables du secteur et notamment les points de vue sur la réculée de Charabotte et la cluse des Hopitaux. La commune possède une via ferrata qui permet d'attirer un nombre conséquent de visiteurs chaque année. L'aménagement sera donc prévu à proximité du site de la via ferrata pour une meilleure visibilité et pour garantir un niveau de fréquentation significatif. Du fait du caractère excentré de la commune une signalisation depuis les axes principaux de circulation sera à mettre en place. Ce travail devra être réalisé en collaboration avec les offices de tourisme locaux pour assurer un relais de l'information. Les éléments de sensibilisation retenus sont :

- La circulation de l'eau en pays karstique (infiltrations, circulations souterraines, résurgences) ;
- Le paysage karstique (histoire géologique, l'eau ''architecte'', faciès karstiques type dolines, lappiaz) ;
- Les conséquences sur le fonctionnement de la rivière (assecs, eaux fraiches des résurgences, la force hydraulique, la ressource en eau).

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : Correspondance Prog. de mesures : (mesure locale) 7A03

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Sentier d'interprétation des paysages karstiques	Création d'un sentier d'interprétation (6 panneaux envisagés).	25 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Sentier d'interprétation des paysages karstiques	2012-13	25 000 €	AD %	0 %	25 %	%	%	75 %

Total (€ HT) 25 000 €

Total (€ TTC) 29 900 €

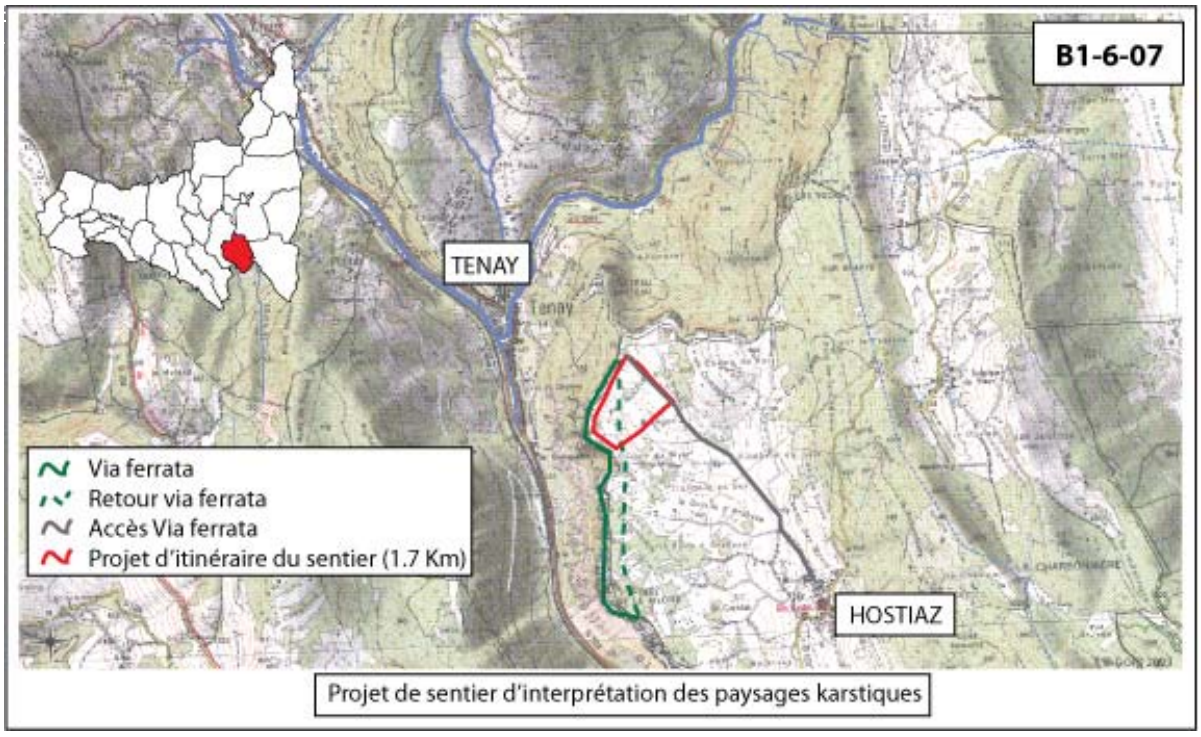

Projet de sentier d'interprétation des paysages karstiques

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-6-08

SousVolet *6-Mise en valeur des milieux et des paysages*

Intitulé : **Aménagement de postes de pêche pour personnes handicapées**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012-2014	36 mois	Plan d'eau du Genevray, Chaley, Lésines, Evosges	Thézillieu, Evosges, Chaley, Hauteville-	486,487

Coût estimatif HT
58 500 €
ID Fiche action 43

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

La pratique de la pêche de loisir représente une activité importante sur le bassin versant. Les accès demeurent souvent délicats et les personnes à mobilité réduite ont peu d'accès à la pêche. À ce jour, seul le plan d'eau des Lésines dispose d'équipements susceptibles d'accueillir ces personnes. Soucieux d'apporter des solutions dans ce domaine, plusieurs municipalités et associations de pêche désirent améliorer l'offre pour ces personnes.

OBJECTIFS :

- Favoriser l'accès à la rivière aux personnes à mobilité réduite.

GAINS ESCOMPTES :

- Egalité d'accès au milieu.

INDICATEURS :

PRESSION ***ETAT*** ***REPONSE***

B4-364 Valorisation paysagère, touristique de la rivière

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place des postes de pêche pour personnes à mobilité réduites, par exemple des pontons, et d'aménager le cheminement pour atteindre le poste et une aire de stationnement adaptée. Ces aménagements seront pensés en conformité avec les éléments transmis par l'association handipêche et "Tourisme et Handicap". Pour la valorisation de ces aménagements et une bonne utilisation, une labellisation pourra être recherchée et une publicité sera organisée (site internet du syndicat, de la fédération de pêche, forums internet de pêcheurs). Au-delà de l'accès par les pêcheurs, ces aménagements permettront un cheminement par l'ensemble du public à mobilité réduite aux abords des milieux aquatiques.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Plan d'eau des Lésines	Réfection des pontons existants et des accès.	9 000 €
2	Plans d'eau du Genevray	Création de 2 pontons et de leur accès	9 000 €
3	Plan d'eau d'Evosges	Création de 2 pontons et de leur accès (avec une passerelle sur le canal)	18 500 €
4	Plan d'eau de Chaley	Création de 2 pontons et de leur accès (passerelle sur le ruisseau)	13 000 €
5	Rivière (emplacements à définir)	Création de 2 pontons et de leur accès	9 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT	PECHE	SIABVA
1	Plan d'eau des Lésines	2012	9 000 €	%	30 %	%	%	10 %	60 %
2	Plans d'eau du Genevray	2012	9 000 €	%	30 %	%	%	10 %	60 %
3	Plan d'eau d'Evosges	2013	18 500 €	%	30 %	%	%	10 %	60 %
4	Plan d'eau de Chaley	2013	13 000 €	%	30 %	%	%	10 %	60 %
5	Rivière (emplacements à définir)	2014	9 000 €	%	30 %	%	%	10 %	60 %
		Total (€ HT)	58 500 €						
		Total (€ TTC)	69 966 €						

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-6-09

SousVolet *6-Mise en valeur des milieux et des paysages*

Intitulé : **Restauration et mise en valeur du petit patrimoine bâti**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2014	48 mois		Argis, Thézillieu, St Maurice R., SRB, Aranc	BV

Coût estimatif HT
100 000 €
ID Fiche action 40

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

L'eau en tant que ''ressource'', élément essentiel permettant l'installation de l'Homme, a laissé de nombreuses traces dans les espaces urbanisés au travers du patrimoine bâti (lavoirs, fontaines, etc.). Ces éléments rappellent le rôle central de l'eau et comment les hommes ont su l'appréhender. Une part de ce patrimoine est aujourd'hui menacé.

OBJECTIFS :

- Conservation du patrimoine ;
- Sensibilisation à l'enjeu de la préservation de la ressource en eau.

GAINS ESCOMPTES :

- Développement de comportements éco-citoyens.

INDICATEURS :

PRESSION ***ETAT*** ***REPONSE***

B4-364 Valorisation paysagère, touristique de la rivière

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de restaurer des éléments de patrimoine bâti lié à l'eau pour conserver leur fonctionnalité et leur intérêt esthétique. Il est également envisagé de valoriser ce patrimoine par des éléments d'informations sur le rôle historique de ces ouvrages/bâtiments et l'importance de la préservation de la ressource en eau.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Argis : lavoir, pont rouge et canal	- Restauration de la fontainerie du lavoir ; - Restauration du pont rouge du Mollet ; - Réouverture du canal entre la rue de l'école et la mairie.	15 000 €
2	St Maurice R. : lavoir et pont de la VC 6	- Restauration du lavoir du Seymard ; - Information sur le site du pont de la Scierie (VC 6).	15 000 €
3	Thézillieu : lavoir et fontaine	- Restauration du lavoir ; - Restauration de la fontaine.	20 000 €
4	St Rambert : Lavoirs et fontaines	Suite au diagnostic du patrimoine de la commune en cours.	50 000 €
5	Aranc : Pont de Collognat		0 €
6	Cleyzieu : lavoir		

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Argis : lavoir, pont rouge et canal	2013	15 000 €	%	AD %	%	%	%	100 %
2	St Maurice R. : lavoir et pont de la VC 6	2013	15 000 €	%	AD %	%	%	%	100 %
3	Thézillieu : lavoir et fontaine	2013	20 000 €	%	AD %	%	%	%	100 %
4	St Rambert : Lavoirs et fontaines	2012-14	50 000 €	%	AD %	%	%	%	100 %

5	Aranc : Pont de Collognat	2011	0 €	%	AD %	%	%	%	100 %

Total (€ HT)	100 000 €
Total (€ TTC)	119 600 €

VOLET B1 Restauration du bon état physique des cours d'eau et des milieux aquatiques

ACTION
B1-6-10

SousVolet *6-Mise en valeur des milieux et des paysages*

Intitulé : **Signalétique sur les ouvrages transversaux**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011	12 mois	Bassin versant	Bassin versant	BV

Coût estimatif HT
18 000 €
ID Fiche action 62

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Le bassin versant de l'Albarine comporte de nombreux ponts au dessus des cours d'eau. À de rares exceptions près, rien n'indique cependant au voyageur quel cours d'eau il traverse, et nombreux sont les habitants du bassin versant à ne pas réaliser que la même rivière coule à Brénod, à Saint Rambert en Bugey ou sous le pont de l'A 42.

OBJECTIFS :

- Créer / améliorer une identité de bassin versant ;
- Inciter le public à s'interroger sur le fonctionnement des rivières.

GAINS ESCOMPTES :

- Développement de comportements éco-citoyens.

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*
		B4-364 Valorisation paysagère, touristique de la rivière

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place une signalétique sur les ponts indiquant le cours d'eau franchi (Albarine et affluents). Une sérigraphie spéciale pourra être réalisée pour renforcer l'identité du bassin versant. Un travail préalable avec le service des routes des communes et du département sera réalisé pour s'assurer de la compatibilité des aménagements avec les enjeux de sécurité routière.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Signalétique sur les ponts de l'Albarine	25 ouvrages à équiper.	18 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Signalétique sur les ponts de l'Albarine	2011	18 000 €	AD %	AD %	%	%	%	100 %
		Total (€ HT)	18 000 €						
		Total (€ TTC)	21 528 €						

VOLET B2

Prévention et protection face au risque "inondation"

B2-1 Protection contre les crues

B2-1-01	Amont du pont du camping de Chaley
B2-1-02	Protection des lieux habités à Tenay
B2-1-03	Restauration de vannages
B2-1-04	Mise à niveau de passerelles à Saint Rambert en Bugey
B2-1-05	Dévoiement de source à Nivollet-Montgriffon
B2-1-06	Dalot de décharge sur le secteur du Chauchay
B2-1-07	Mise à niveau des gabarits du Nant et du Gardon
B2-1-08	Aménagement du secteur du pont de la VC n°6 à Saint Maurice de Rémens
B2-1-09	Gestion des digues intéressant la sécurité publique
B2-1-10	Mise en place d'un système d'alerte de crues
B2-1-11	Sensibilisation au risque d'inondation

B2-2 Ecrêtement des crues

B2-2-1	Zones d'expansion de crues et rétention sur le plateau
B2-2-2	Reconnexion d'une zone d'expansion de crue en rive gauche à Chaley
B2-2-3	Zone d'expansion des crues de Torcieu
B2-2-4	Création d'un bassin de rétention à l'amont d'Ambutrix
B2-2-5	Restauration des écoulements secondaires à l'amont de Saint Maurice de Rémens

VOLET B2 Prévention et protection face au risque ''inondation''

SousVolet *1-Réduire la vulnérabilité des lieux habités et des ouvrages*

Intitulé : **Amont du pont du camping de Chaley**

ACTION
B2-1-01

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2010	12 mois	Albarine	Chaley	486

Coût estimatif HT
13 000 €
ID Fiche action 28

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

En amont du pont du camping, la rivière suit une courbe très marquée qui a été accentuée par des aménagements antérieurs. Aujourd'hui le pont à l'amont du camping est partiellement engravé par les dépôts d'alluvions en intrados de courbure, ce qui réduit la section hydraulique de l'ouvrage. Cette réduction de la section du lit conduit la rivière à solliciter la rive gauche aujourd'hui maintenue par deux arbres. Si aucune intervention n'est réalisée, les arbres finiront par céder et l'érosion progressera vers le parking qui sert d'accueil au public pour le plan d'eau et le sentier d'interprétation créé en 2005. En aval du pont la zone inondable en rive gauche est peu connective avec la rivière du fait notamment des merlons de curage réalisés suite aux crues de 1990 et 1991. Il s'agit pourtant de l'un des rares secteurs d'expansion de crues dans le secteur des gorges de l'Albarine. L'amélioration du fonctionnement de cette zone pour l'expansion des crues fait l'objet de la fiche action B2-2-1.

OBJECTIFS :

- Rendre compatible le fonctionnement de la rivière avec le maintien de la section hydraulique du pont.

GAINS ESCOMPTES :

Amélioration de la diversité morphologique du secteur

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*	
		*B21-165**	*Protection des personnes et des biens*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

En rive droite, il s'agit de reprofiler la berge pour atténuer la courbure tout en permettant le développement de bancs alluviaux. Ces bancs ne devront toutefois pas affecter la section hydraulique du pont. Pour limiter l'exhaussement de ce banc un déversoir sera aménagé dans la prairie de la rive droite de façon à ce que cette surverse participe au drainage partiel des alluvions déposés. Cela permettra également un écrêtement des crues localisé. En rive gauche, il s'agit de mettre en oeuvre une technique mixte de stabilisation de berge. Les conditions hydrauliques locales et l'insolation du site ne permettent pas d'envisager des techniques de génie végétal pur. Le pied de berge sera stabilisé par des enrochements jusqu'au fil d'eau de la crue biennale. La partie supérieure de la berge sera confortée par deux étages de lits de plants et de plançons.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 8-04/8-06 / 8-08. Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Rive droite	Reconnexion d'une zone d'expansion de crue / Reprofilage du lit en amont du pont.	7 000 €
2	Rive gauche	Protection de berge sur 20 m.	6 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Rive droite		7 000 €	20 %	30 %	30 %	%	%	20 %
2	Rive gauche		6 000 €	20 %	30 %	30 %	%	%	20 %
		Total (€ HT)	13 000 €						
		Total (€ TTC)	15 548 €						

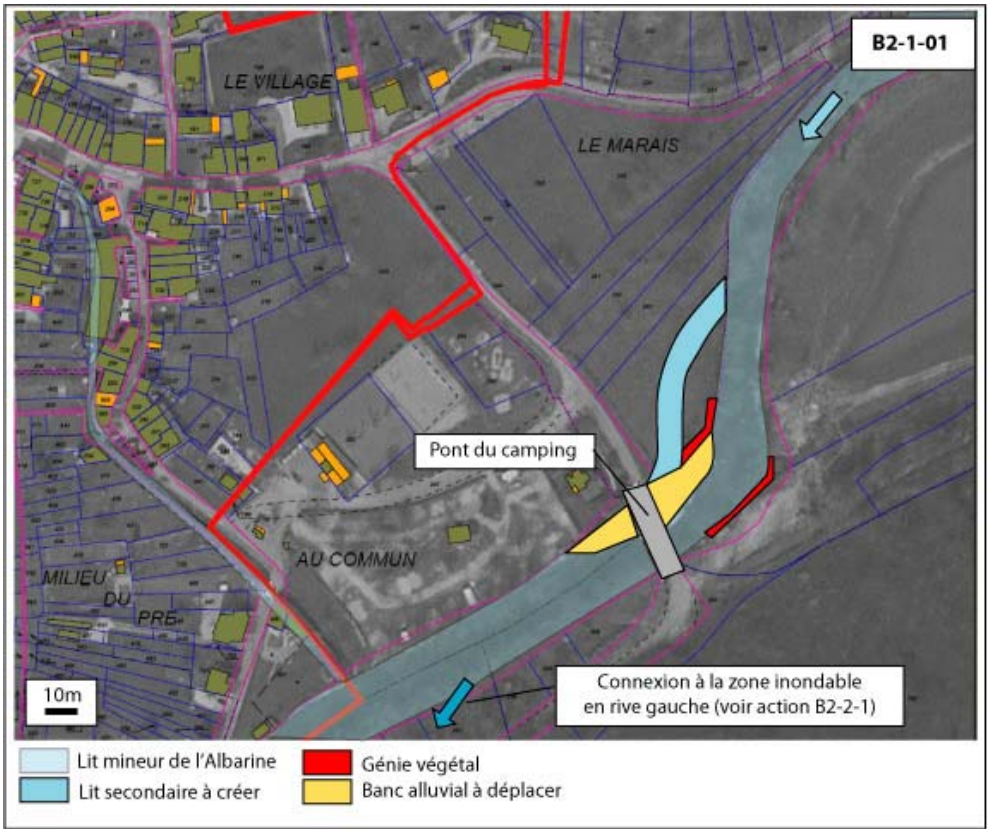
B2-1-01
LE VILLAGE
LE MARAIS
Pont du camping
AU COMMUN
MILIEU DU PRE
10m
Connexion à la zone inondable en rive gauche (voir action B2-2-1)
Lit mineur de l'Albarine
Lit secondaire à créer
Génie végétal
Banc alluvial à déplacer

VOLET B2 Prévention et protection face au risque ''inondation''

SousVolet *1-Réduire la vulnérabilité des lieux habités et des ouvrages*

Intitulé : **Protection des lieux habités à Tenay**

ACTION
B2-1-02

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2010	12 mois	Albarine	Tenay	486

Coût estimatif HT
42 000 €
ID Fiche action 24

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

La ville de Tenay a subi plusieurs épisodes d'inondations notamment lors des crues de 1990 et 1991. De nombreuses modifications ont eu lieu depuis (suppression de passerelles notamment) mais certains secteurs de l'agglomération demeurent sensibles au risque d'inondation. En rive droite, la nouvelle maison de retraite est située en aval direct du seuil de Cordaret (ancienne prise d'eau). En cas de crue de l'Albarine la mise en charge du canal attenant au seuil peut menacer le bâtiment de la maison de retraite. En rive gauche, une descente d'accès à la rivière depuis la rue du Carre Labbé offre à l'Albarine un point d'entrée dans le bourg en période de crue. La création d'un muret sur le site avait déjà été envisagé lors du premier contrat de rivière.

OBJECTIFS :

- Réduire la vulnérabilité des lieux habités.

GAINS ESCOMPTES :

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***	
		*B21-165**	*Protection des personnes et des biens*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de réaliser un seuil déversoir au droit du canal du seuil de Cordaret et en amont direct du site de la maison de retraite pour dévier les eaux du canal et les restituer à l'Albarine.
Pour protéger la rue du Carre Labbé, il s'agit de construire un muret afin d'éviter les inondations du quartier.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 8-06 / 8-08 Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Seuil déversoir en rive droite à Cordaret	Calibré pour Q30 / Redirection des eaux vers le lit de l'Albarine à l'aval du seuil.	34 000 €
2	Surélevation accès de la Rue de Carre Labbe	Création d'un muret sur 25m	8 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Seuil déversoir en rive droite à Cordaret		34 000 €	%	%	30 %	20 %	%	50 %
2	Surélevation accès de la Rue de Carre Labbe		8 000 €	%	%	%	20 %	%	80 %

Total (€ HT)	42 000 €
Total (€ TTC)	50 232 €

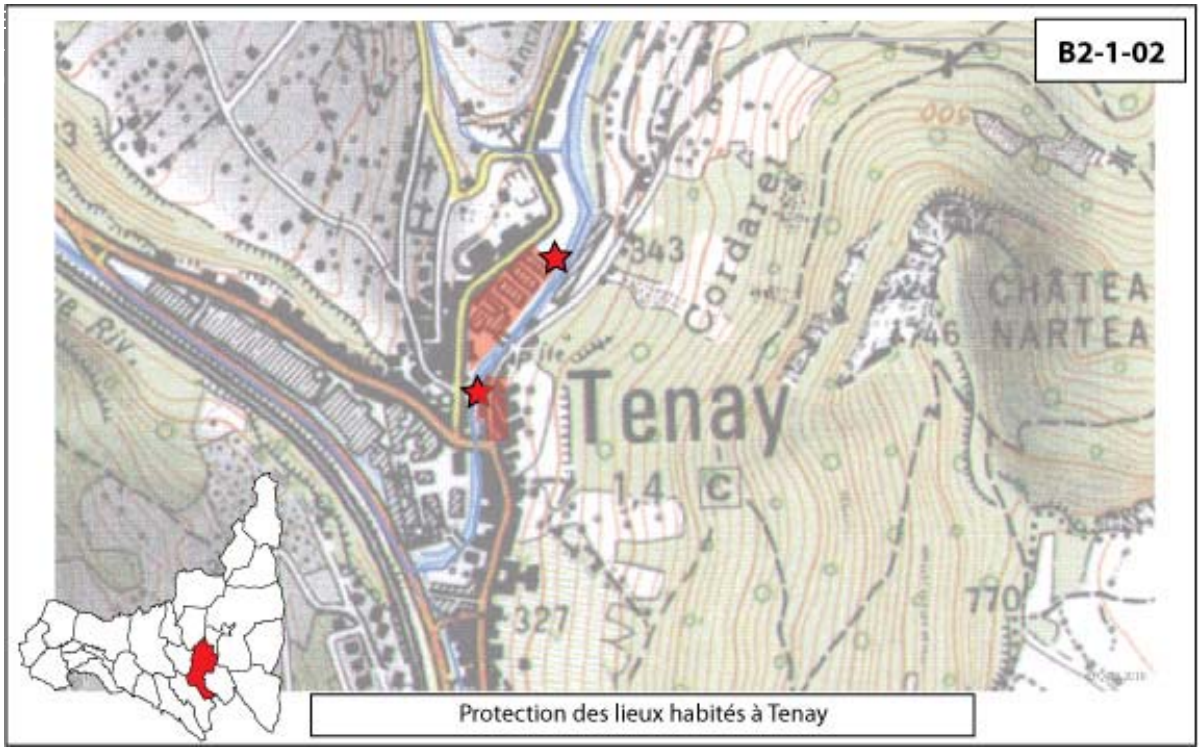

Protection des lieux habités à Tenay

VOLET B2 Prévention et protection face au risque ''inondation''

SousVolet *1-Réduire la vulnérabilité des lieux habités et des ouvrages*

Intitulé : **Restauration de vannages**

ACTION
B2-1-03

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012	12 mois	Albarine, Canal d'Argis	Saint Rambert en B. / Argis	486

Coût estimatif HT
65 000 €
ID Fiche action 6

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Le premier contrat de rivière a permis de restaurer les principaux vannages des seuils d'Argis et Saint Rambert en Bugey. Cependant, sur ces deux retenues des vannages secondaires persistent et ont fait preuve de leur utilité :

- Le seuil d'Argis dispose de deux vannes permettant d'alimenter un canal, anciennement utilisé pour les usines de tissage. Aujourd'hui, le canal ne fait plus l'objet d'un usage économique mais sa partie avale est directement connectée à l'Albarine, constituant ainsi une zone refuge pour la vie aquatique. Sa fonctionnalité dépend directement de l'alimentation du canal. Le canal est couvert durant le passage du village et l'entrée de ce secteur se fait par une buse de DN 800. Un immeuble étant situé à proximité la régulation du débit dans le canal est nécessaire pour éviter des débordements au niveau de l'immeuble. Trois vannes permettent de réaliser ces ajustements. L'une d'entre elles a cédé en 2007 et à été remplacée en urgence par une vanne non manoeuvrable.
- Le seuil de Saint Rambert dispose de deux vannes en rive droite qui permettent à la fois de diminuer la hauteur d'eau sur la crête du seuil (en appui de la vanne principale) et aussi un drainage d'une partie des sédiments non sollicités par la vanne principale.

OBJECTIFS :

- Ecreter les niveaux de crues sur les secteurs habités ;
- Améliorer la transparence au débit solide des ouvrages.

GAINS ESCOMPTES :

- Prise en compte et amélioration du fonctionnement des cours d'eau.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
		*B21-165** *Protection des personnes et des biens*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de :

- Restaurer les 3 vannes pour ajuster le débit d'entrée du canal en fonction du débit de l'Albarine. Aménagement d'un débit réservé noyé.
- Restaurer et automatiser les deux vannes ''rive droite'' du seuil de Saint Rambert.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 8-06 / 8-08. Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Vannage du seuil d'Argis	Restauration des trois vannes du canal et instauration d'un débit réservé noyé dans l'une des deux vannes d'entrée.	25 000 €
2	Vannage du seuil de Saint Rambert	Il s'agit de restaurer les pièces de serrurerie, de motoriser et d'associer l'automatisation avec celle de la vanne centrale.	40 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Vannage du seuil d'Argis		25 000 €	AD* %	%	30%	%	%	70 %
2	Vannage du seuil de Saint Rambert		40 000 €	AD* %	%	30%	%	%	70 %
		Total (€ HT)	65 000 €						
		Total (€ TTC)	77 740 €						

** : A déterminer en fonction de l'intérêt des aménagements sur le fonctionnement général de la rivière (crues et étiages).*

VOLET B2 Prévention et protection face au risque ''inondation''

SousVolet *1-Réduire la vulnérabilité des lieux habités et des ouvrages*

Intitulé : **Mise à niveau de passerelles à Saint Rambert en Bugey**

ACTION
B2-1-04

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2013-2014	18 mois	Albarine	Saint Rambert en Bugey	486

Coût estimatif HT
160 000 €
ID Fiche action 61

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Suite aux conclusions de l'étude hydraulique préalable au premier contrat de rivière (SILENE, 1993) il est apparu que plusieurs ponts et passerelles de la commune pouvaient occasionner des débordements lors de crues importantes. Lors des travaux conséquents aux crues de 1990 et 1991, certains ouvrages ont été modifiés. À ce jour, il reste deux passerelles sous-dimensionnées (place Montaigne et rue de Grenette).

OBJECTIFS :

- Réduire la vulnérabilité du centre bourg de Saint Rambert en Bugey.

GAINS ESCOMPTES :

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*	
		*B21-165**	*Protection des personnes et des biens*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de remplacer les passerelles existantes par des passerelles bois préfabriqué qui permettront une augmentation de la section hydraulique par rapport aux ouvrages existants. Le dimensionnement sera réalisé sur la base des débits de crue de l'étude hydraulique récente (SILENE, 2008).

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 8-06 / 8-08. Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Passerelle rue Montaigne	Fourniture et mise en place de passerelle bois préfabriquée.	80 000 €
2	Passerelle rue de grenette	Fourniture et mise en place de passerelle bois préfabriquée.	80 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Passerelle rue Montaigne		80 000 €	%	%	%	20 %	%	80 %
2	Passerelle rue de grenette		80 000 €	%	%	%	20 %	%	80 %
		Total (€ HT)	160 000 €						
		Total (€ TTC)	191 360 €						

VOLET B2 Prévention et protection face au risque ''inondation''

SousVolet *1-Réduire la vulnérabilité des lieux habités et des ouvrages*

Intitulé : **Dévoiement de source à Nivollet-Montgriffon**

ACTION
B2-1-05

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011	12 mois	Oiselon (bassin versant de la rivière d'Ain)	Nivollet-Montgriffon	11552

Coût estimatif HT
25 000 €
ID Fiche action 51

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Le massif dominant le village de Nivollet présente de nombreuses sources dont la plupart ont été captées pour un usage agricole ou domestique. L'une d'entre elles domine le village et le captage avait été réalisé pour alimenter un réservoir de défense incendie. Au fil des ans, le captage de la source n'est plus aussi performant et en période de fortes pluies notamment, d'importantes résurgences sont observées en amont direct des maisons, occasionnant des ruissellements jusqu'aux habitations.

OBJECTIFS :

- Eviter l'inondation des habitations par les résurgences de la source.

GAINS ESCOMPTES :

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*
		*B21-165** *Protection des personnes et des biens*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de retrouver la source en amont , à la limite du secteur forestier afin de la dévoyer jusqu'à l'aval du village par une canalisation posée sous le chemin situé à proximité.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 8-06 / 8-08. Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Dévoiement de sources	Drainage de sources et canalisation jusqu'au réseau d'eaux pluviales.	25 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Dévoiement de sources		25 000 €	%	%	%	%	%	100 %
		Total (€ HT)	25 000 €						
		Total (€ TTC)	29 900 €						

VOLET B2 Prévention et protection face au risque ''inondation''

SousVolet *1-Réduire la vulnérabilité des lieux habités et des ouvrages*

Intitulé : **Dalot de décharge sur le secteur du Chauchay**

ACTION
B2-1-06

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012	12 mois	La Doua	Torcieu	485

Coût estimatif HT
58 000 €
ID Fiche action 70

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

A l'aval de Saint Rambert en Bugey, une petit affluent rive droite de l'Albarine (la Doua) est à l'origine de la vulnérabilité des habitations du hameau du Chauchay (commune de Torcieu) au risque d'inondation. En période de crue, cet affluent ne parvient pas à se déverser dans l'Albarine et remplit progressivement un ''casier'' entre la RD1504 et le relief dans lequel se trouvent plusieurs habitations. Dans le cadre du premier contrat de rivière, il était envisagé de modifier l'architecture de la confluence pour éviter ce problème mais une étude hydraulique locale (HYDRETUDES, 2005) a permis de montrer que ce phénomène de blocage était principalement dû à la concommitence des crues. En conséquence, retoucher la confluence n'aurait pas apporté de réelle solution.

OBJECTIFS :

- Réduire l'exposition des lieux habités aux inondations.

GAINS ESCOMPTES :

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*	
		*B21-165**	*Protection des personnes et des biens*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour éviter une montée importante du niveau d'eau et réduire la durée d'inondation sur le secteur bâti, il s'agit de metre en place un dalot de décharge sous la RD 60a qui permettra de décharger le ''casier'' du Chauchay vers l'Albarine via un fossé existant le long de la RD1504. Cependant, pour rendre le dalot fonctionnel et efficace, il conviendra de résorber un remblai non-autorisé à proximité de l'Albarine. Actuellement, ces dépôts empêchent le drainage du fossé.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 8-06 / 8-08 Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Dalot de décharge	Dalot préfabriqué (2 x 1,5).	34 000 €
2	Résorption du remblai en rive droite de l'Albarine	Export de matériaux, reprofilage et plantatations.	24 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Dalot de décharge		34 000 €	%	%	30%	20 %	%	50 %
2	Résorption du remblai en rive droite de l'Albarine		24 000 €	%	%	30%	20 %	%	50 %

Total (€ HT) 58 000 €

Total (€ TTC) 69 368 €

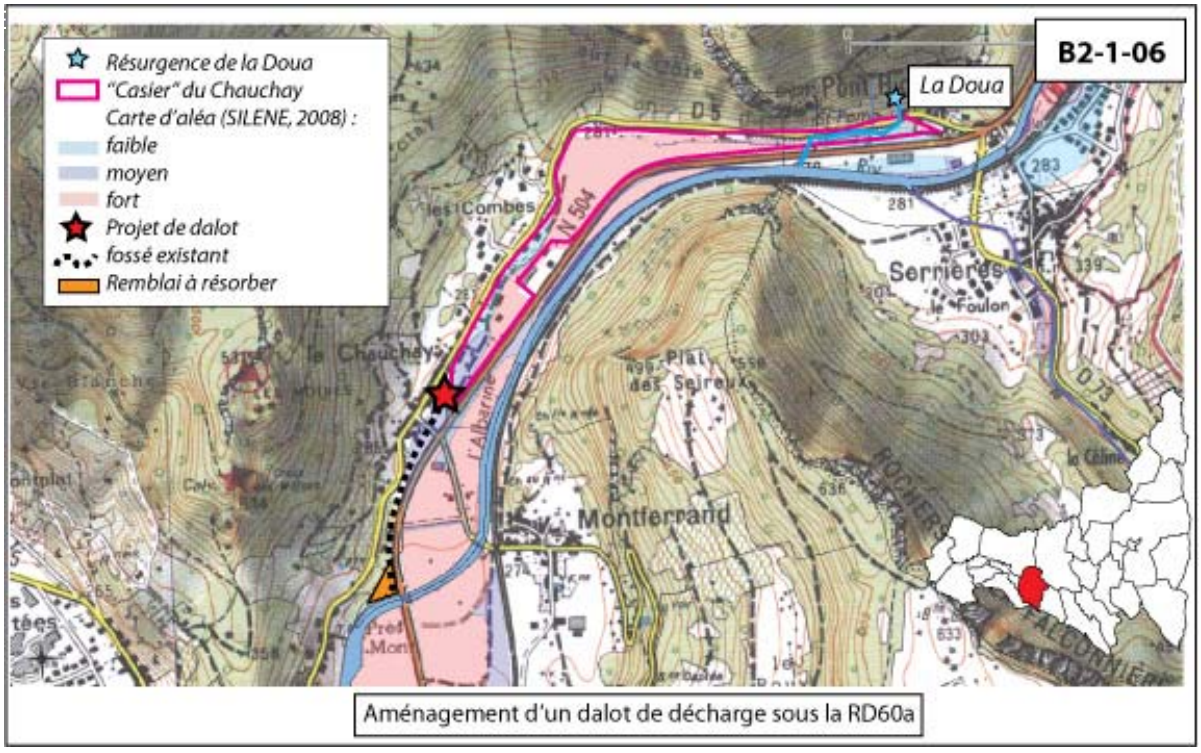

Aménagement d'un dalot de décharge sous la RD60a

VOLET B2 Prévention et protection face au risque ''inondation''

SousVolet *1-Réduire la vulnérabilité des lieux habités et des ouvrages*

Intitulé : **Mise à niveau des gabarits du Nant et du Gardon**

ACTION
B2-1-07

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2010-2012	36 mois	Nant, Gardon	Ambérieu en Bugey	485

Coût estimatif HT 149 500 €

ID Fiche action 2

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Le Nant draine les versants abrupts des Abéanches. Les débordements ont lieu en amont d'un secteur d'habitation et occasionnent des inondations torrentielles principalement lors d'épisodes orageux. Le manque d'entretien est responsable de la diminution de la débitance du lit mineur du Nant.
Le Gardon (ou Foulon) draine la combe de Vareilles. Le cours d'eau est très anthropisé sur sa partie aval. Le lit est chenalisé et de nombreux ponts ont été aménagés pour accéder aux propriétés depuis la route. Le cours d'eau traverse ensuite la RD77a et les voies de la zone de fret avant de rejoindre l'Albarine en aval du pont de Bettant. Une étude (BURGEAP 2006) a mis en évidence le sous-dimensionnement de certains ouvrages ainsi que des défauts d'entretien.

OBJECTIFS :

- Réduire la vulnérabilité de secteurs habités.

GAINS ESCOMPTES :

- Prise en compte et amélioration du fonctionnement des cours d'eau.

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*	
		*B21-165**	*Protection des personnes et des biens*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Pour le Nant, il s'agit de restaurer le lit mineur sur les secteurs de débordements afin de retrouver la section d'origine et de mettre à niveau la végétation limitant les obstacles à l'écoulement. Un entretien régulier devra être mis en place par la suite.
Pour le Gardon, il s'agit d'améliorer la débitance du lit mineur au niveau du carrefour de Vareilles, au niveau de certains ouvrages identifiés dans l'étude BURGEAP et aux ouvrages de passage sous la RD77a et la zone de frêt. Un suivi devra aussi être mis en place pour éviter la formation d'embâcles pouvant aggraver la situation.

Conditions d'éxecutions

Suivant la nature du projet : autorisation ou déclaration au titre de la loi sur l'eau. DIG si modification d'ouvrages privés sous maîtrise d'ouvrage publique.

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 8-06 / 8-08. Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	NANT : Restauration physique du lit mineur et mise à niveau de la végétation	Remédier aux défauts de calibrage ponctuels entraînés par un défaut d'entretien et réouverture du lit mineur pour améliorer sa débitance.	9 500 €
2	GARDON : Restauration ponctuelle du gabarit du lit mineur et modification d'ouvrages	Remédier aux défauts de calibrage ponctuels du lit mineur et revoir la conception de plusieurs ouvrages transversaux identifiés comme sous-dimensionnés dans l'étude BURGEAP-2006.	140 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	NANT : Restauration physique du lit mineur et mise à niveau de la		9 500 €	AD* %	AD* %	30 %	%	%	70 %

végétation

2	GARDON : Restauration ponctuelle du gabarit du lit mineur et modification d'ouvrages		140 000 €	AD* %	AD* %	30 %	%	%	70 %

Total (€ HT)	149 500 €
Total (€ TTC)	178 802 €

** : A déterminer en fonction de l'intérêt du projet pour la qualité des milieux aquatiques.*

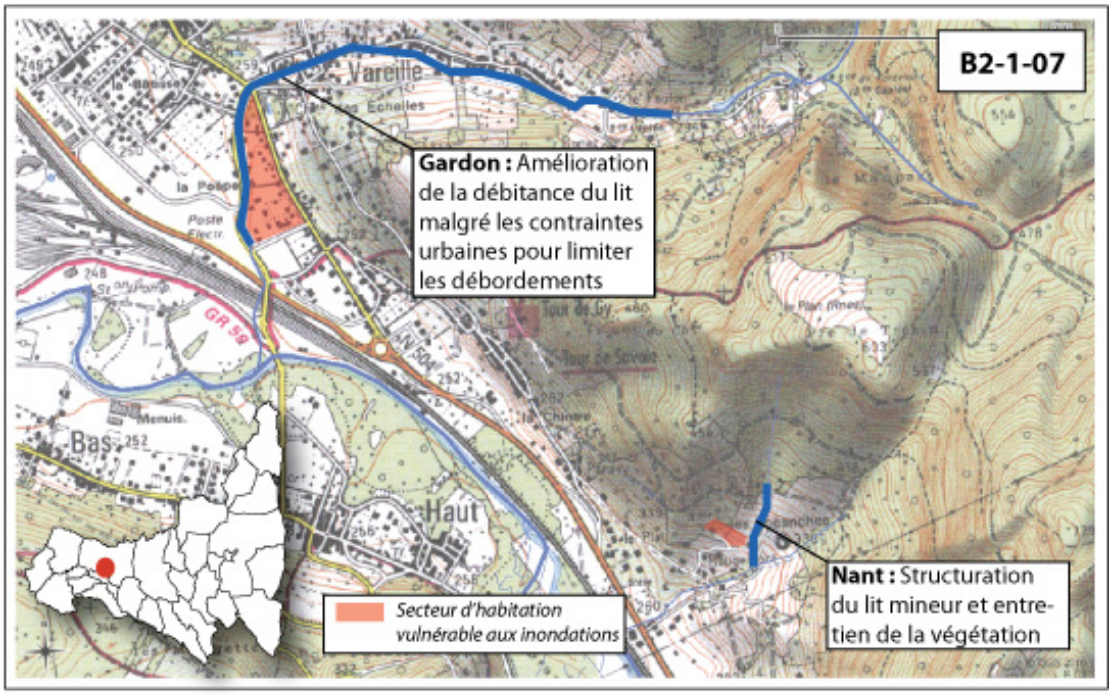

VOLET B2 Prévention et protection face au risque ''inondation''

ACTION
B2-1-08

SousVolet *1-Réduire la vulnérabilité des lieux habités et des ouvrages*

Intitulé : **Aménagement du secteur du pont de la VC n°6 à Saint Maurice de Rémens**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2010-2011	18 mois	Albarine	Saint Maurice de Rémens	485

Coût estimatif HT
140 000 €
ID Fiche action 21

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Plusieurs habitations du bourg de Saint Maurice de Rémens sont soumis au risque d'inondation sur le secteur du pont de la VC n°6. Des dysfonctionnements sont observés sur ce site en lien avec la configuration de l'entonnement du pont. Celle-ci génère en effet d'importantes zones de dépôts solides qui ont tendance à réduire la débitance du pont. En conséquence, les habitations à proximité sont exposées aux inondations pour des crues de temps de retour plus faible. Le facteur limitant demeure l'architecture du pont :
- les deux piles massives constituent un obstacle aux écoulments non négligeables et le support préférentiel pour l'accumulation de bois morts
- l'élargissement localisé du lit au niveau du pont réalisé pour développer une section hydraulique suffisante de l'ouvrage fonctionne comme un piège à graviers en favorisant fortement la dynamique de dépôt des alluvions transportés par la rivière.

OBJECTIFS :

- Réduire la vulnérabilité des lieux habités sur le secteur du pont.

GAINS ESCOMPTES :

- Réduction de la fréquence d'intervention des opérations d'extraction / restitution.

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*	
		*B21-165**	*Protection des personnes et des biens*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

A défaut d'envisager le réfection du pont pour des raisons patrimoniales et conformément aux préconisations de l'étude hydromorphologique du secteur (TACON, 2008), il s'agit de corriger le défaut d'entonnement du pont en reprofilant la rive droite à l'amont et à l'aval du pont (300 m concernés). Un dalot de décharge sera également aménagé sous le remblais de la VC n°6 en rive gauche afin de drainer et d'évacuer les eaux vers l'Albarine à l'aval du pont.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 8-06 / 8-08. Correspondance Prog. de mesures : 3C-32

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Réfection de l'entonnement du pont de la VC6	Reprofilage du lit sur 100 m et stabilisation par génie végétal.	105 000 €
2	Création d'un dalot de décharge sous la VC n°6	Mise en place d'un dalot préfabriqué / Réfection de voirie.	35 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Réfection de l'entonnement du pont de la VC6		105 000 €	20 %	20 %	AD* %	%	%	60 %
2	Création d'un dalot de décharge sous la VC n°6		35 000 €	AD* %	30 %	AD* %	%	%	70 %

Total (€ HT)	140 000 €
Total (€ TTC)	167 440 €

** : A déterminer en fonction de l'intérêt présenté par les aménagements pour le fonctionnement hydraulique du secteur et sur les conséquences concernant le transport solide.*

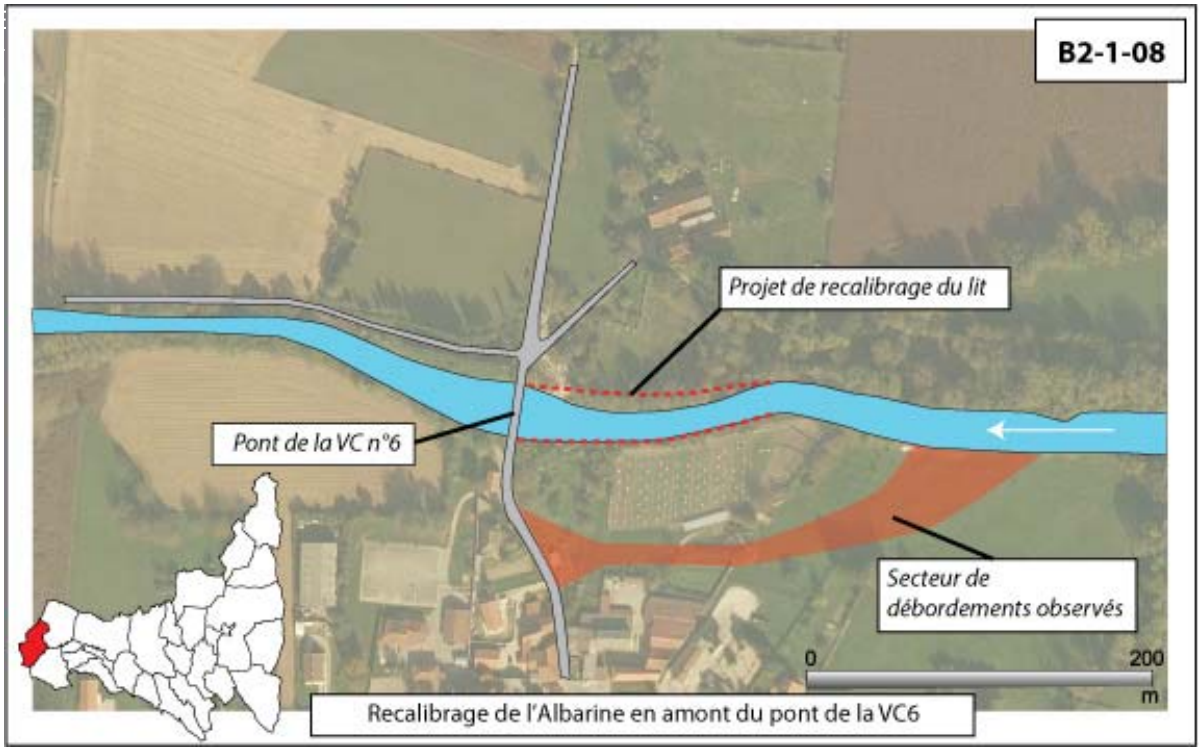

VOLET B2 Prévention et protection face au risque ''inondation''

SousVolet *1-Réduire la vulnérabilité des lieux habités et des ouvrages*

Intitulé : **Gestion des digues intéressant la sécurité publique**

ACTION
B2-1-09

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2010	12 mois	Albarine, Buizin	St Rambert, Vaux en B., Ambutrix, St Denis	485,486,12076

Coût estimatif HT
30 000 €
ID Fiche action 92

Maître d'ouvrage A définir

CONTEXTE

Certains ouvrages du bassin versant jouent le rôle de digues protectrices de secteurs habités face au risque inondation. Ces dernières ont vocation a être classées comme intéressant la sécurité publique. Dans ce cadre, la loi prévoit qu'un maître d'ouvrage soit désigné comme responsable de l'ouvrage et de son entretien.
Conformément au décret du 11 novembre 2007, les ouvrages doivent faire l'objet des actions suivantes :
- constitution d'un dossier de l'ouvrage
- réalisation d'un diagnostic initial

Les deux secteurs concernés du bassin versant sont :
- la digue de la Craz à Saint Rambert en Bugey
- la digue du Buizin sur les communes de Vaux en Bugey, Ambutrix et Saint Denis en Bugey

OBJECTIFS :

Garantir le maintien des digues

GAINS ESCOMPTES :

Protection pérenne des lieux habités et des activités abrités par les ouvrages

INDICATEURS :

PRESSION ***ETAT*** ***REPONSE***

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en œuvre les exigences réglementaires découlant de l'application du décret du 11 décembre 2007.

Conditions d'éxecutions

Choix du maitre d'ouvrage de l'opération

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etude diagnostic des ouvrages		20 000 €
2	Réalisation des dossiers d'ouvrage		10 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Etude diagnostic des ouvrages		20 000 €	%	%	%	%	%	100 %
2	Réalisation des dossiers d'ouvrage		10 000 €	%	%	%	%	%	100 %
		Total (€ HT)	30 000 €						
		Total (€ TTC)	35 880 €						

VOLET B2 Prévention et protection face au risque ''inondation''

SousVolet *1-Réduire la vulnérabilité des lieux habités et des ouvrages*

Intitulé : **Mise en place d'un système d'alerte de crues**

ACTION
B2-1-10

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	48 mois	Bassin versant	Bassin versant	BV

Coût estimatif HT
57 500 €
ID Fiche action 105

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

La taille relativement réduite du bassin versant (313 Km²) et les pentes moyennes importantes occasionnent des temps de concentration des écoulements plutôt brefs. En conséquence, les évènements de crue sur le territoire sont généralement intenses mais courts. Bien que de nombreux secteurs habités soient inondables, aucun système d'alerte spécifique n'existe à ce jour. Les administrés les plus exposés contactent régulièrement le SIABVA en période de crue pour disposer d'une estimation du risque d'inondation ; élément dont ne dispose pas le syndicat en dehors d'un retour d'expérience qualitatif.

Les infrastructures de mesures existantes sont :

- Deux stations de mesures de débit présentes sur le bassin versant avec une accessibilité aux données variable (mise à jour horaire pour la station de Saint Denis en Bugey dans le cadre du système d'alerte de la région lyonnaise / mise à jour hebdomadaire pour la station de Saint Rambert en Bugey pendant la saison hivernale et 2 fois par semaine, le reste de l'année) ;
- Trois stations de mesures automatisées de la pluviométrie avec des relevés toutes les 6 minutes (Hauteville-Lompnes, Saint Rambert en Bugey, Amberieu en Bugey).

OBJECTIFS :

- Mettre en place un réseau d'alerte de crue accessible par le public à l'échelle du bassin versant de l'Albarine.

GAINS ESCOMPTES :

- Amélioration de la gestion de crise.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
		B21-161 Mise en place d'un système d'alerte

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit :

- d'élaborer un modèle hydrologique du bassin versant à partir des chroniques de mesures existantes (précipitations, débits) ;
- De mettre en place un système d'alerte basé sur ce modèle avec l'intégration des données de débits et de pluviométries en temps réel.

Pour compléter les infrastructures d'acquisition de données existantes, il conviendra de remettre en fonction une station de mesure de débits à Chaley (qui a été supprimée en 1997).

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 8-09/8-10. Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Construction d'un modèle hydrologique	Modèle hydrologique défini dans l'objectif d'estimer le risque de débordement en fonction des épisodes pluvieux.	20 000 €
2	Modernisation du suivi de débits	- Passage en mise à jour horaire pour la station de Saint Rambert en Bugey ; - Création d'une nouvelle station de mesure de débits à Chaley.	25 000 €
3	Télésurveillance et mise à disposition des données d'alerte	Télétransmission des données / intégration au site internet.	12 500 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Construction d'un modèle hydrologique		20 000 €	AD* %	40 %	%	%	%	60 %
2	Modernisation du suivi de débits		25 000 €	AD* %	40 %	%	%	%	60 %
3	Télésurveillance et mise à disposition des données d'alerte		12 500 €	AD* %	%	%	%	%	100 %

Total (€ HT) 57 500 €

Total (€ TTC) 68 770 €

** : A déterminer en fonction de l'utilité des réalisations, notamment pour ce qui est du suivi des périodes d'étiage.*

VOLET B2 Prévention et protection face au risque ''inondation''

SousVolet *1-Réduire la vulnérabilité des lieux habités et des ouvrages*

Intitulé : **Sensibilisation au risque d'inondation**

ACTION
B2-1-11

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2010-2015	54 mois	Bassin versant	Communes riveraines de l'Albarine	BV

Coût estimatif HT
5 000 €
ID Fiche action 93

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Les évènements de crues historiques sur le secteur remontent aux années 1990 et 1991. Même si bon nombre d'habitants ont connu ces évènements, les souvenirs perdent en objectivité après 20 ans. De plus, ces éléments ne sont pas toujours transmis aux générations suivantes. Ces deux effets cumulés conduisent à une baisse de la vigilance des habitants vis à vis du risque naturel que représente la rivière.

OBJECTIFS :

- Vigilance et meilleure compréhension de la part des riverains.

GAINS ESCOMPTES :

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*	
		B21-175	*La sensibilisation au risque inondation*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit :
- De mettre en place des repères de crue ;
- De veiller à la préservation des zones inondables et à la compatibilité des pratiques dans les documents d'urbanisme ;
- De mettre en place une information régulière sur les plans de secours communaux.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 8-09/8-10. Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Installation de repères de crues	Fabrication et pose de repères des crues historiques.	5 000 €
2	Intégration des pincipes de rétention en urbanisme	Récup d'eau de pluie, rétention à la parcelle, zones réservées	0 €
3	Informer régulièrement sur les plans de secours communaux		0 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Installation de repères de crues		5 000 €	20 %	40 %	%	%	%	40 %
2	Intégration des pincipes de rétention en urbanisme		0 €	%	%	%	%	%	100 %
3	Informer régulièrement sur les plans de secours communaux		0 €	%	%	%	%	%	100 %

Total (€ HT) 5 000 €

Total (€ TTC) 5 980 €

VOLET B2 Prévention et protection face au risque ''inondation''

SousVolet *2-Ecrêtement des crues*

Intitulé : **Zones d'expansion de crues et rétention sur le plateau**

ACTION
B2-2-1

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012-2015	36 mois	L'Albarine et ses abords sur le plateau d'Hauteville	Brénod, Corcelles, Champdor, Hauteville-	487

Coût estimatif HT
25 000 €
ID Fiche action 9

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

D'après l'étude sur "La gestion du risque inondation et restauration hydromorphologique sur la rivière Albarine" (TACON, 2008), les débits observés à Champdor pour des crues situées entre la bisanuelle et la cinquantennale représentent 20 à 30 % des débits observés à Saint Rambert en Bugey. L'écrêtement des crues sur le secteur du plateau présente donc un intérêt non négligeable pour la réduction du pic de crue en aval. Le fond du pli synclinal d'Hauteville sert d'ores et déjà de zone naturelle d'expansion des crues. L'Etang des loups et l'ensemble des zones humides contribuent pour leur part à l'écrêtement. La fonction d'écrêtement du fond de vallée a tout de même été affectée par les opérations de curage et de rectification des cours d'eau.

OBJECTIFS :

- Améliorer le rôle écreteur du fond de vallée sur le secteur du plateau d'Hauteville.

GAINS ESCOMPTES :

- Participer à l'écrêtement des crues.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***	
		B21-166	*Participer à l'écrêtement des crues*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit dans un premier temps de réaliser une étude de faisabilité pour l'amélioration de la rétention sur le secteur du plateau (modèle hydraulique, propositions d'actions). Cette étude devra croiser l'intérêt hydraulique avec les contraintes de foncier et d'usage. Ainsi, les secteurs non valorisés par les exploitants agricoles seront favorisés.

Par la suite, l'augmentation de l'écretement des crues passera par :

- La restauration/protection de zones humides (voir actions B1-3) ;
- L'augmentation des surfaces des zones d'expansion de crues et des volumes stockables dans ces dernières ;
- La création de bassins écrêteurs sur, ou en parallèle du cours d'eau en fonction des verrous de relief déjà existants (Léchère, les Ollières).

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 8-01 / 8-04. Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etude de faisabilité	Fonctionnement hydraulique du plateau. Propositions d'actions (définition des zones et des volumes concernés).	25 000 €
2	Acquisitions	Intégration possible à la fiche action B1-14-2.	0 €
3	Aménagements de zones de rétentions	En fonction des résultats des études hydrauliques.	0 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Etude de faisabilité		25 000 €	AD* %	40 %	%	%	%	60 %
2	Acquisitions		0 €	AD* %	AD* %	%	%	%	100 %
3	Aménagements de zones de rétentions		0 €	AD* %	AD* %	%	%	%	100 %
		Total (€ HT)	25 000 €						
		Total (€ TTC)	29 900 €						

** : A déterminer en fonction du cahier des charges pour la partie étude et en fonction des conclusions de l'étude pour le reste.*

VOLET B2 Prévention et protection face au risque ''inondation''

SousVolet *2-Ecrêtement des crues*

Intitulé : **Reconnexion d'une zone d'expansion de crue en rive gauche à Chaley**

ACTION
B2-2-2

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011	12 mois	Albarine	Chaley	486

Coût estimatif HT
57 000 €
ID Fiche action 7

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Au niveau du bourg de Chaley, l'Albarine a été chenalisée. Les berges ont été remodelées par la mise en place d'enrochements ou de perrés. Suite à un curage réalisé après les crues de 1990 et 1991, les matériaux extraits ont été sommairement stockés en berge. Aujourd'hui végétalisés, ces dépôts jouent le rôle de digue et limitent l'inondation des terrains situés en rive gauche au niveau du village. Or ces terrains ne présentent aucun enjeu majeur et sont propices à l'expansion des crues. La zone concernée est inscrite comme zone humide à l'inventaire dépatemental (CG, 2006).

OBJECTIFS :

- Réduire le risque d'inondation sur les lieux habités au niveau de Chaley et en aval (stockage de 20 000 m3 pour Q100).

GAINS ESCOMPTES :

- Participer à l'écrêtement des crues.

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*	
		B21-166	*Participer à l'écrêtement des crues*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de reconnecter une zone naturelle d'expansion des crues et d'en optimiser le fonctionnement (seuil de mise en eau et volume stockable).

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 8-01/8-04/8-08 Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Maitrise foncière	La commune est en partie propriétaire sur la zone concernée. Les acquisitions prévues seront complémentaires. En cas de blocage sur des procédures d'acquisitions, des procédures de conventionnement et/ou de servitudes de surinondation seront envisagées.	15 500 €
2	Reconnexion de la zone d'expansion	Aménagement de l'entrée et de l'exutoire /Reprofilage pour maitriser les volumes stockés.	41 500 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		Comm.
1	Maitrise foncière		15 500 €	30 %	30 %	20 %	%	%	20 %
2	Reconnexion de la zone d'expansion		41 500 €	30 %	25 %	25 %	%	%	20 %
		Total (€ HT)	57 000 €						
		Total (€ TTC)	68 172 €						

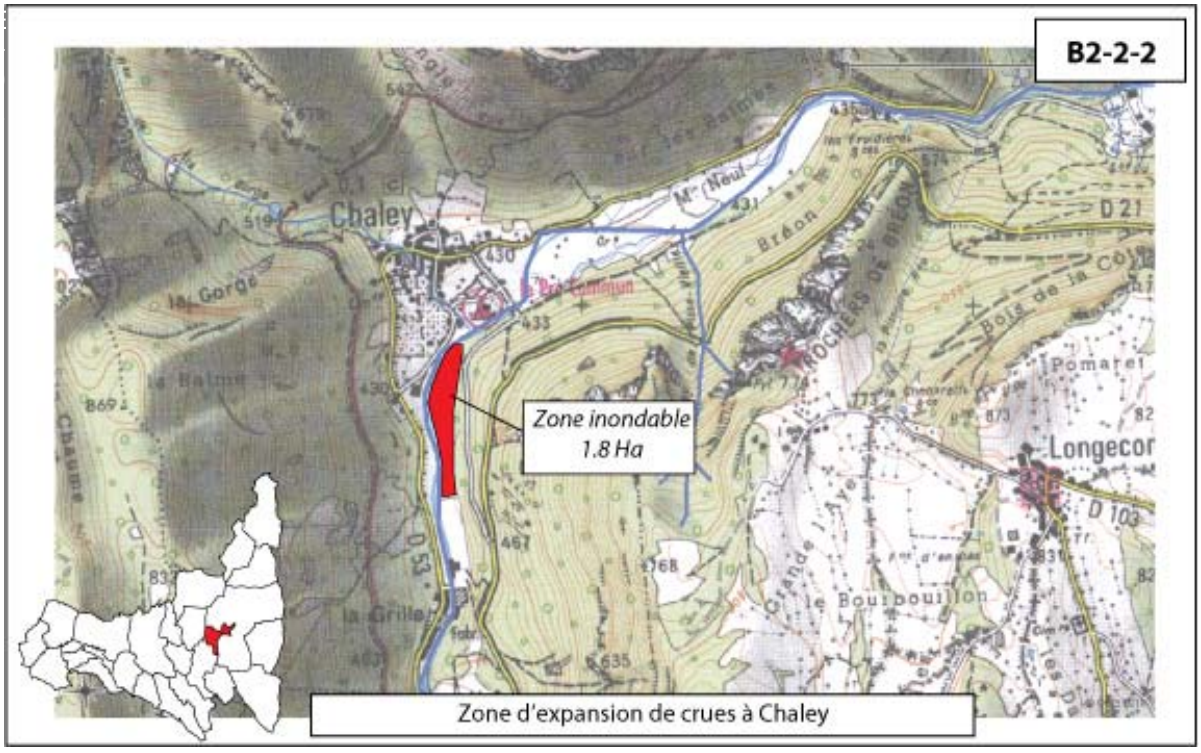
B2-2-2
Chaley
Zone inondable
1.8 Ha
Longecor
Zone d'expansion de crues à Chaley

VOLET B2 Prévention et protection face au risque ''inondation''

SousVolet *2-Ecrêtement des crues*

Intitulé : **Zone d'expansion des crues de Torcieu**

ACTION
B2-2-3

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2013	12 mois	Albarine	Torcieu	485

Coût estimatif HT
38 600 €
ID Fiche action 69

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Dans le cadre du premier contrat de rivière, une étude a été menée sur une zone située en rive gauche de l'Albarine au niveau de Torcieu (CIDEE, 2006). Il s'agit d'un secteur stratégique pour la gestion des crues à l'amont de l'agglomération d'Ambérieu. Le secteur des gorges et de la vallée possède peu de zones d'expansion de crues avant la commune de Torcieu. Les résultats de l'étude montrent que cette zone de 16,4 Ha est connective à partie de la crue trentennale. Cependant, les volumes stockés ne permettent pas un écrêtement significatif en l'état.

OBJECTIFS :

- Ecrêter les crues à partir de la crue trentennale.

GAINS ESCOMPTES :

- Participer à l'écrêtement des crues.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
		B21-166 *Participer à l'écrêtement des crues*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Conformément à l'une des propositions de l'étude (CIDEE, 2006), il s'agit d'abaisser la rive gauche sur la partie amont du bassin afin de permettre le remplissage du bassin à partir de la crue décennale (cote 267.12 mNGF) et de réhausser l'exutoire (cote 266 mNGF) pour augmenter les volumes stockables. D'après l'étude, ce type d'aménagement permettra de stocker jusqu'à 121 000 m3. Ces aménagements impliqueront des besoins en terme de maîtrise foncière, a minima pour l'emprise des aménagements. Les conditions d'inondation seront également changées sur les terrains et des servitudes de surinondation seront passées avec les propriétaires à défaut d'acquisition amiable.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 8-01 / 8-04. Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Aménagement de la zone d'expansion de crue	Suite aux préconisations de l'étude (CIDEE, 2006).	38 600 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Aménagement de la zone d'expansion de crue		38 600 €	AD* %	AD* %	30 %	%	%	70 %

Total (€ HT)	38 600 €
Total (€ TTC)	46 166 €

** : A déterminer en fonction des détails techniques du projet et notamment des conséquences sur l'espace de bon fonctionnement.*

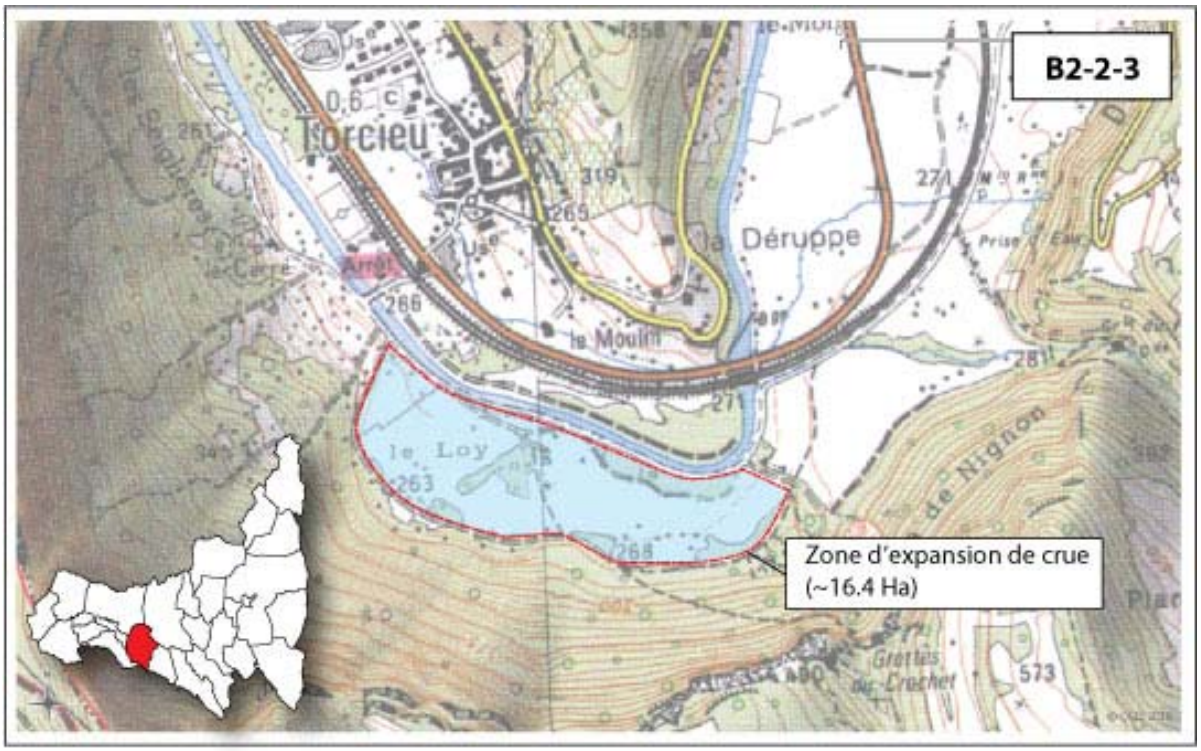
B2-2-3
Torcieu
la Déruppe
le Moulin
le Loy
Zone d'expansion de crue
(~16.4 Ha)

VOLET B2 Prévention et protection face au risque ''inondation''

SousVolet *2-Ecrêtement des crues*

Intitulé : **Création d'un bassin de rétention à l'amont d'Ambutrix**

ACTION
B2-2-4

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2009-2011	30 mois	Buizin	Vaux en Bugey, Ambutrix, Saint Denis en Bugey	12076

Coût estimatif HT
636 000 €
ID Fiche action 5

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Le ruisseau du Buizin draine un bassin versant d'environ 13 Km². Son tracé a été totalement artificialisé sur sa partie basse : la rive gauche est constituée d'une digue qui maintient le cours d'eau à flanc de coteau jusqu'à Saint Denis en Bugey. Les crues du buizin causent des inondations dans le bourg d'Ambutrix. Une étude a été réalisée (CIDEE, 2006) pour connaître la stabilité des berges du Buizin. Cette étude a mis en évidence des points de faiblesse de la digue et propose des solutions pour réduire le risque d'inondation à Ambutrix en écrêtant les crues à l'amont du bourg par un système de rétention.

OBJECTIFS :

- Réduire le risque d'inondation au niveau du bourg d'Ambutrix et de Saint Denis en Bugey pour Q100.

GAINS ESCOMPTES :

- Participer à l'écrêtement des crues.

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*	
		B21-166	*Participer à l'écrêtement des crues*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de créer un bassin de rétention en amont du bourg d'ambutrix selon les préconisations de l'étude CIDEE. Au-delà d'un certain débit (environ 5,5 m3/s), le Buizin pourra se déverser dans un bassin de rétention. Les eaux stockées dans ce bassin seront infiltrées dans le sol.
Le niveau de protection sera définit en fonction des contraintes financières foncières et techniques.
A titre indicatif, les volumes de stockage devront être de 7 100 m3 pour Q10 ; 32 000 m3 pour Q30 ; 63 000 m3 pour Q100

Conditions d'éxecutions

La maitrise foncière ou le passage de conventions avec les propriétaires impactés est un préalable.

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 8-04/8-05. Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etude préliminaire	En cours (CIDEE 2009).	13 000 €
2	Acquisition foncière	Surface à définir par l'étude en cours (CIDEE, 2009).	23 000 €
3	Aménagement du bassin de rétention	Par l'étude en cours (CIDEE, 2009).	600 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Etude préliminaire		13 000 €	%	%	%	%	%	100 %
2	Acquisition foncière		23 000 €	%	%	%	%	%	100 %
3	Aménagement du bassin de rétention		600 000 €	%	%	30 %	20 %	%	50 %
		Total (€ HT)	636 000 €						
		Total (€ TTC)	760 656 €						

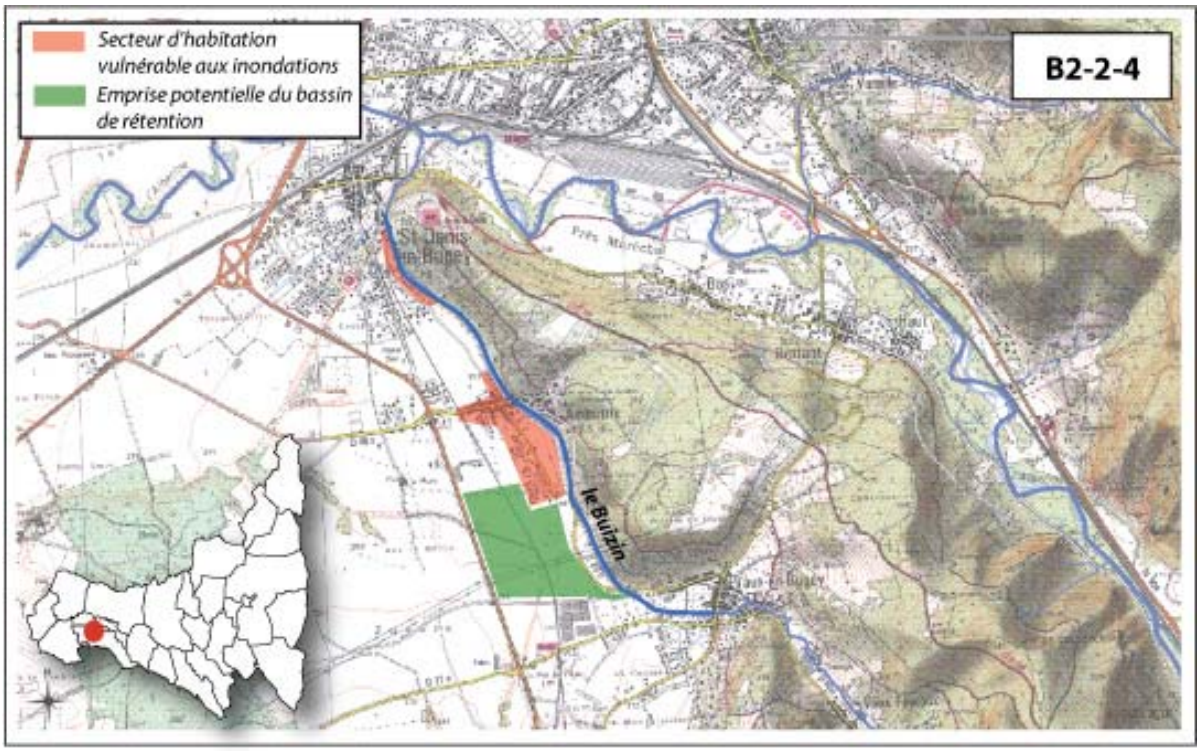
Secteur d'habitation vulnérable aux inondations
Emprise potentielle du bassin de rétention
B2-2-4
St Denis en Bugey
Près Maréchal
Le Buizin

VOLET B2 Prévention et protection face au risque ''inondation''

ACTION
B2-2-5

SousVolet *2-Ecrêtement des crues*

Intitulé : **Restauration des écoulements secondaires à l'amont de Saint Maurice de Rémens**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012-2013	18 mois	Albarine	Saint Maurice de Rémens, Leyment	485

Coût estimatif HT
15 000 €
ID Fiche action 23

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

La commune de Saint Maurice de Rémens est l'une des communes du bassin versant les plus exposées au risque d'inondation de lieux habités. Un bras secondaire de l'Albarine existe en aval du pont de l'A 42 et rejoint la rivière d'Ain plus en aval au niveau de Chazey sur Ain. Ce bras permet d'écrêter les crues au niveau de Saint Maurice de Rémens en déviant une partie du débit de l'Alabrine à partir d'un certain seuil (Q10 environ). Le premier contrat de rivière de l'Albarine prévoyait déjà cette action et la création d'un second bras plus à l'ouest.

OBJECTIFS :

- Réduire le risque d'inondation au niveau de Saint Maurice de Rémens en écrêtant les crues de l'Albarine à l'amont de la Commune.

GAINS ESCOMPTES :

- Participer à l'écrêtement des crues.

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*	
		B21-166	*Participer à l'écrêtement des crues*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit dans un premier temps de réaliser une étude pour définir l'état du bras secondaire existant, mettre en évidence les éventuels problèmes de dimensionnement d'ouvrage et mettre en place un plan de gestion. L'étude devra en outre évaluer l'intérêt de la création d'un autre bras de décharge après optimisation du premier. Conformément aux préconisations de l'étude, des travaux de restauration d'ouvrage pourront être engagées sur le bras existant.

Etant donné l'impact des rejets sur la gestion des crues des communes de Leyment et Chazey sur Ain, l'opération sera menée en partenariat avec le syndicat de la basse vallée de l'Ain.

Conditions d'éxecutions

Afin de régler d'éventuels litiges fonciers, des acquisitions pourront être réalisées sur le tracé du bras secondaire. Une partie du bras secondaire est située sur la commune de Chazey sur Ain, commune non-adhérente au SIABVA.

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 8-01 / 8-04 / 8-08. Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etude pour la réhabilitation d'un bras secondaire et la restauration d'un bras mort	Etude hydraulique des bras secondaires / Proposition de projet de réhabilitation du bras existant et du bras mort à restaurer.	15 000 €
2	Réhabilitation du bras secondaire de l'Albarine	A définir suite à l'étude.	0 €
3	Restauration du bras mort	A définir suite à l'étude.	0 €
4	Acquisitions foncières	En fonction des conclusions de l'étude.	0 €
5	Entretien des ouvrages	En fonction des conclusions de l'étude.	0 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Etude pour la réhabilitation d'un bras secondaire et la restauration d'un bras mort		15 000 €	AD* %	40 %	%	20 %	%	40 %
2	Réhabilitation du bras secondaire de l'Albarine		0 €	AD* %	AD* %	%	20 %	%	80 %
3	Restauration du bras mort		0 €	AD* %	AD* %	%	20 %	%	80 %
4	Acquisitions foncières		0 €	AD* %	AD* %	%	20 %	%	80 %
5	Entretien des ouvrages		0 €	AD* %	AD* %	%	20 %	%	80 %

Total (€ HT) 15 000 €

Total (€ TTC) 17 940 €

** : A déterminer en fonction de l'intérêt du projet sur le fonctionnement hydraulique de l'Albarine et son bon fonctionnement global.*

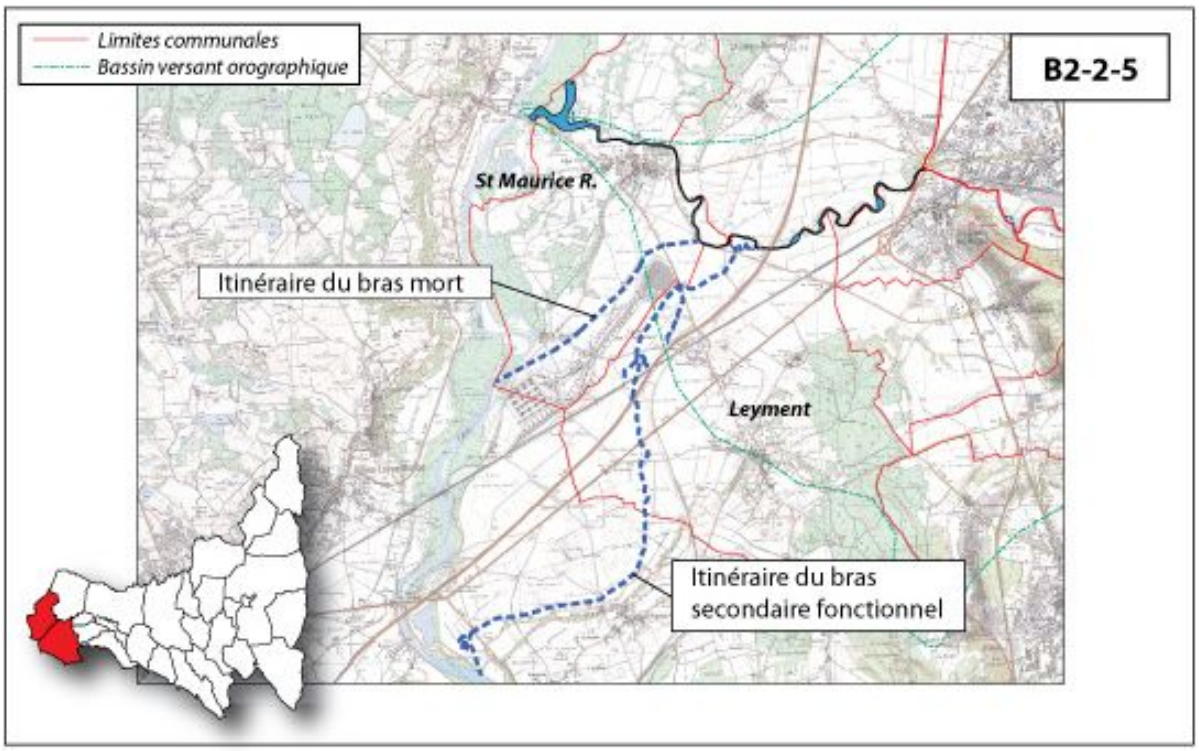

VOLET B3

Amélioration de la gestion quantitative de la ressource

B3-1	Acquisition de connaissances sur les circulations souterraines
B3-2	Inventaire et dépollution des sites karstiques impactés
B3-3	Limiter l'impact des prélèvements en période d'étiage
B3-4	Limiter l'impact des ouvrages hydroélectriques
B3-5	Signalétique d'information pour le canyoning

VOLET B3 Gestion quantitative de la ressource

ACTION
B3-1

SousVolet
Intitulé : **Acquisition de connaissances sur les circulations souterraines**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011	12 mois	Bassin versant, massif karstique	Bassin versant	486,487

Coût estimatif HT
30 000 €
ID Fiche action 32

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

La partie amont du bassin versant est formée par un karst hautement fracturé. D'importantes infiltrations sont constatées sur certains secteurs, constituant le premier facteur d'assèchement des cours d'eau sur le plateau. Après circulation dans le milieu souterrain, les eaux retrouvent le milieu superficiel par le biais des nombreuses sources de pied de versant, dont certaines sont captées et utilisées pour la consommation humaine. Etant entendu que les massifs karstiques absorbent très mal les flux polluants, la préservation des secteurs d'infiltration vis-à-vis des activités susceptibles d'impacter la qualité de l'eau revêtent un carcatère essentiel pour une adduction en eau potable pérenne. La connaissance des circulations souterraines sur le secteur est très limitée et de nombreuses interrogations demeurent quant au devenir des eaux infiltrées.

OBJECTIFS :

- Pallier le manque de connaissances sur les secteurs où la préservation de la ressource souterraine revêt une importance primordiale pour la consommation en eau potable.

GAINS ESCOMPTES :

- Participer à l'écrêtement des crues.

INDICATEURS :

PRESSION ***ETAT*** ***REPONSE***

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il est prévu de réaliser des opérations de traçages hydrogéologiques sur deux secteurs principaux en prenant en compte les informations existantes :
- Le secteur de Charabotte pour mieux évaluer le devenir et l'impact des infiltrations en rapport avec les écoulements superficiels et les captages d'alimentation en eau potable ;
- Le secteur de Dorvan pour mieux cerner la vulnérabilité des captages.

Le fonctionnement du Karst vis-à-vis d'une pollution par des pesticides sera notamment étudié. Par ailleurs ces opérations pourront être couplés avec des prélèvements d'eau en milieu souterrain ou sur les secteurs de résurgences dans le cadre de l'observatoire (volet C).

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :
Correspondance SDAGE : 2-07/5E-02. Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etude hydrogéologique du secteur de Charabotte	Campagne de traçages hydrogéologiques.	20 000 €
2	Etude hydrogéologique du secteur de Dorvan	Campagne de traçages hydrogéologiques.	10 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Etude hydrogéologique du secteur de Charabotte		20 000 €	50 %	30 %	%	%	%	20 %
2	Etude hydrogéologique du secteur de Dorvan		10 000 €	50 %	30 %	%	%	%	20 %
		Total (€ HT)	30 000 €						
		Total (€ TTC)	35 880 €						

VOLET B3 Gestion quantitative de la ressource

ACTION
B3-2

SousVolet
Intitulé : **Inventaire et dépollution des sites karstiques impactés**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012-2014	24 mois	Karst	Bassin versant	486,487

Coût estimatif HT
10 000 €
ID Fiche action 52

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

La majeure partie du bassin versant repose sur un massif calcaire hautement karstifié. Ainsi, on trouve de nombreuses cavités, dolines ou lappiez. Ces espaces particulièrement sensibles (interface privilégiée entre milieu superficiel et souterrain) reçoivent couramment des dépôts de toutes natures pouvant impacter la qualité des eaux souterraines. Cet état de fait a été mis en exergue par le comité départemental de spéléologie ainsi que par les clubs locaux.

OBJECTIFS :

- Inventorier et résorber les points de pollutions du milieu souterrain.

GAINS ESCOMPTES :

- Amélioration de la qualité de l'eau.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
	A1-32-4 Evolution de la classe de qualité des eaux souterraines	*B33-261 Gestion de la pollution des eaux souterraines*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mener une étude d'inventaire des sites karstiques pollués et d'estimer l'impact potentiel ou avéré sur la qualité des eaux souterraines au regard de la sensibilité du milieu et de la nature des dépôts. Cette étude devra déboucher sur un programme d'actions de dépollution en fonction des priorités définies dans l'étude. Un partenariat sera mis en place avec le comité départemental de spéléologie de l'Ain pour cette action.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Etude d'inventaire des sites karstiques pollués	- Recueil des informations auprès du Comité Départemental de Spéléologie de l'Ain et des différents clubs. Prospections complémentaires sur les sites karstiques non explorables (type dolines ou lappiez).	10 000 €
2	Opérations de dépollution de sites	Opérations de nettoyage en fonction des priorités définies par l'étude et des moyens nécessaires à mettre en oeuvre pour la dépollution.	0 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Etude d'inventaire des sites karstiques pollués		10 000 €	50 %	30 %	%	%	%	20 %
2	Opérations de dépollution de sites		0 €	AD* %	AD* %	%	%	%	100 %
		Total (€ HT)	10 000 €						
		Total (€ TTC)	11 960 €						

** : A déterminer en fonction du gain environnemental associé aux actions.*

VOLET B3 Gestion quantitative de la ressource

ACTION
B3-3

SousVolet
Intitulé : **Limiter l'impact des prélèvements en période d'étiage**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2010-2015	60 mois	Albarine et affluents	Bassin versant	485,12076

Coût estimatif HT
5 000 €
ID Fiche action 94

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Les particuliers habitant à proximité de certains affluents de l'Albarine mettent en place des pompes afin de prélever l'eau de la rivière. Ce prélèvement permet l'arrosage des jardins en saison estivale. Cette pratique peut avoir un impact sur le milieu en période d'étiage lorsque le niveau et le débit de la rivière sont très bas. Ce phénomène est constaté sur le Buizin au niveau du bourg de Vaux en Bugey, du bourg d'Ambutrix et du bourg de Saint-Denis en Bugey ; sur la Caline au niveau du hameau de Serrières ; enfin sur le Brevon au niveau du hameau de Vareilles. Des arrêtés préfectoraux de gestion d'étiage en période estivale peuvent interdire ces pratiques. Cependant, cette réglementation n'est pas respectée et est très mal connue du grand public, donc peu respectée.

OBJECTIFS :

- Limiter l'impact des prélèvements en lit mineur.

GAINS ESCOMPTES :

-

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*
		Siabva3 Sensibilisation des riverains ou utilisateurs

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place :
- Une communication plus performante des arrêtés préfectoraux auprès des communes et des usagers ;
- Une sensibilisation des usagers sur l'impact potentiel des prélèvements sur le fonctionnement des cours d'eau.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Limiter l'impact des prélèvements en période d'étiage	Il s'agit de mettre en place : - Une communication plus performante des arrêtés préfectoraux auprès des communes et des usagers ; - Une sensibilisation des usagers sur l'impact potentiel des prélèvements sur le fonctionnement des cours d'eau.	5 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Limiter l'impact des prélèvements en période d'étiage		5 000 €	50 %	AD* %	%	%	%	50 %

Total (€ HT)	5 000 €
Total (€ TTC)	5 980 €

** : A déterminer en fonction des modalités précises de l'action.*

VOLET B3 Gestion quantitative de la ressource

SousVolet

Intitulé : **Limiter l'impact des ouvrages hydroélectriques**

ACTION
B3-4

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2010-2015	54 mois	Bassin versant	Chaley, Tenay, Saint Rambert en B, Torcieu	486,485,10607

Coût estimatif HT
0 €
ID Fiche action 95

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Aujourd'hui, la force hydraulique est utilisée pour fabriquer de l'électricité. On compte 7 micro-centrales ''au fil de l'eau'' qui cumulent une puissance théorique maximale d'environ 7 000 KW. Plusieurs dérivations du cours d'eau pour les anciens usages (utilisation de la force hydraulique ou irrigation) sont également maintenues et utilisées à des fins paysagères ou en tant qu'annexes hydrauliques à l'Albarine. Les secteurs shuntés par les conduites forcées sont particulièrement importants sur les affluents exploités (Ruisseau de la Gorge, Mandorne et Caline). Certaines usines ne respectent pas les prescriptions des arrêtés d'autorisation d'exploitation. Une régularisation a néanmoins été initiée dans le cadre d'un travail avec les services de l'Etat. Certains droits d'eau échappent également à la réglementation actuelle, contraignant davantage le cours d'eau lorsque le débit réservé n'existe pas ou lorsqu'il est limité au quarantième du module. A partir de 2014, tous les débits réservés seront ramenés au dixième du module. Dans le secteur des gorges, la succession des ouvrages et leur mode de fonctionnement entraînent parfois des situations préjudiciables à la vie aquatique par la coupure momentanée du débit de la rivière. Limité à quelques minutes, ce type d'incident n'a pas causé de mortalité piscicole jusqu'à ce jour, mais il nécessite cependant une bonne réactivité des usiniers.

OBJECTIFS :

- Limiter l'impact de l'hydroélectricité sur le fonctionnement des cours d'eau.

GAINS ESCOMPTES :

-

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*
		Siabva3 Sensibilisation des riverains ou utilisateurs

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit :
- De mettre en place un plan de gestion coordonné des ouvrages du bassin versant pour éviter des incidents provoquant des assecs du cours d'eau ;
- D'accompagner les services de l'Etat pour veiller au respect des débits réservés réglementaires.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : 2-07/7-05. Correspondance Prog. de mesures : 3B-06

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Plan de gestion coordonné des ouvrages		0 €
2	Veille et modernisation des débits réservés		0 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Plan de gestion coordonné des ouvrages		0 €	%	%	%	%	%	100 %
2	Veille et modernisation des débits réservés		0 €	%	%	%	%	%	100 %

VOLET B3 Gestion quantitative de la ressource

ACTION
B3-5

SousVolet
Intitulé : **Signalétique d'information pour le canyoning**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011	12 mois	Ruisseau de la Gorge, Buizin	Chaley, Vaux en Bugey	486,12076

Coût estimatif HT
10 500 €
ID Fiche action 54

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Plusieurs sites du bassin versant font l'objet d'une pratique de canyoning notamment le Ruisseau de la Gorge à Chaley et les cascades du Buizin. Cette pratique parfois intense (2 000 à 3 000 personnes par an sur le ruisseau de la Gorge) occasionne un impact à la fois sur le milieu et sur le voisinage. Les impacts essentiels observés sont notamment l'émission de matières en suspension et les perturbations printanières des larves de Salamandre. L'impact sur le tuff, bien que visible, se résorbe néanmoins assez rapidement du fait de la vitesse de dépots sur les secteurs pratiqués.

OBJECTIFS :

- Limiter l'impact de la pratique du canyoning en sensibilisant les pratiquants.

GAINS ESCOMPTES :

- Préservation des milieux sensibles et de la qualité de l'eau (matières en suspension).

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
		B4-364 Valorisation paysagère, touristique de la rivière

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de mettre en place une signalétique pour préciser le cheminement aux abords des canyons afin de limiter les traversées de cours d'eau et donc, l'émision de matières en suspension. Ce travail sera réalisé en partenariat avec les utilisateurs du milieu (comité départemental de spéléolgie, comité départemental d'escalade, associations de pêche). Une signalétique d'information sera aussi implantée au départ de chaque itinéraire afin de sensibiliser les pratiquants à l'impact de l'émission des matières en suspension, à la fragilité des concretions calcaires ainsi qu'à la sensibilité des larves de salamandre tâchetée.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	CHALEY : Balisage et signalétique d'information	Balisage et panneau de sensibilisation.	6 000 €
2	VAUX EN B. Balisage et signalétique d'information	Balisage et panneau de sensibilisation.	4 500 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	CHALEY : Balisage et signalétique d'information		6 000 €	%	30 %	%	%	%	70 %
2	VAUX EN B. Balisage et signalétique d'information		4 500 €	%	30 %	%	%	%	70 %

Total (€ HT)	10 500 €
Total (€ TTC)	12 558 €

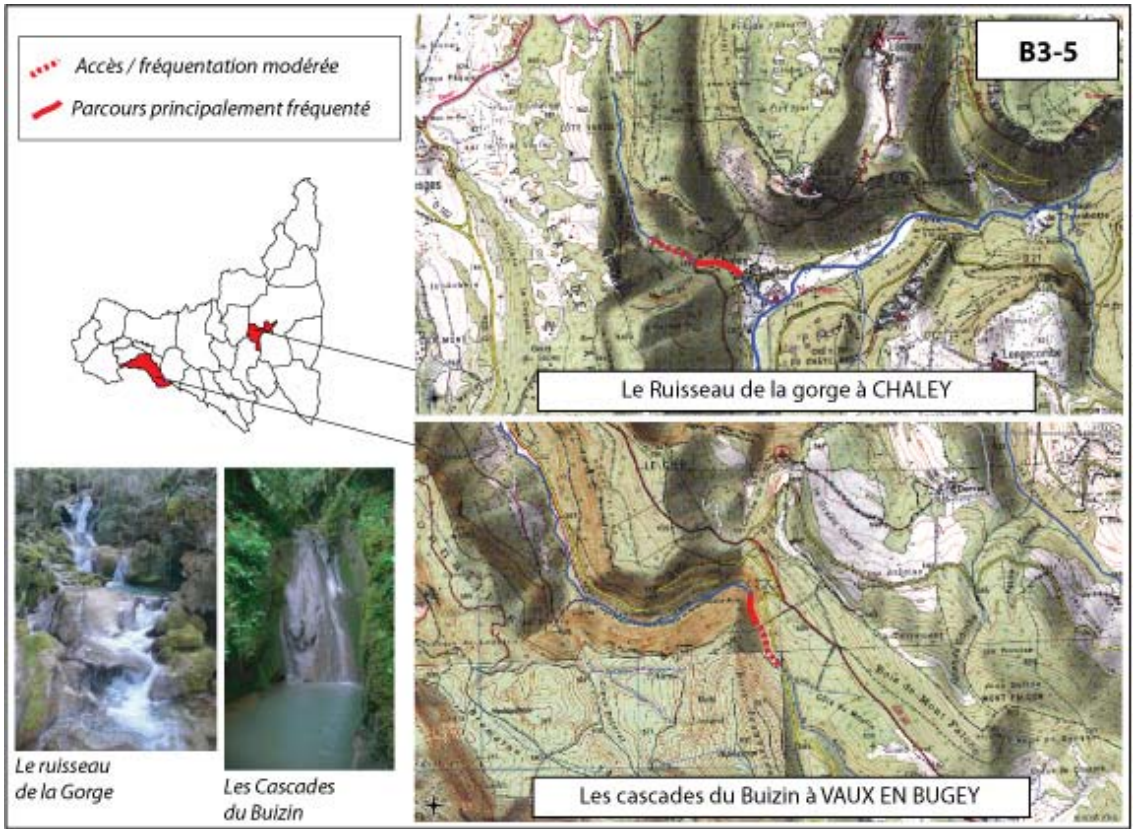
Accès / fréquentation modérée
Parcours principalement fréquenté
B3-5
Le Ruisseau de la gorge à CHALEY
Les cascades du Buizin à VAUX EN BUGEY
Le ruisseau de la Gorge
Les Cascades du Buizin

VOLET C

Communication, Animation et Suivi du Contrat de rivière

C-1 Communication et sensibilisation

C-1-1	Sensibilisation des scolaires
C-1-2	Albarine infos
C-1-3	Livre photographique sur les richesses du bassin versant

C-2 Animation et suivi

C-2-1	Poste de chargé de mission
C-2-2	Poste de technicien de rivière
C-2-3	Poste de technicien SPANC
C-2-4	Observatoire de l'eau et des milieux
C-2-5	Suivi / Bilan du contrat de rivière

VOLET C Communication, animation et suivi du contrat de rivière

ACTION
C-1-1

SousVolet *1-Sensibilisation et communication*

Intitulé : **Sensibilisation des scolaires**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Bassin versant	Bassin versant	BV

Coût estimatif HT
50 000 €
ID Fiche action 58

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Depuis 2003 et grâce au partenariat de l'Agence de l'Eau et de la Région Rhône-Alpes, le SIABVA sollicite chaque année des prestataires pour réaliser des animations de sensibilisation du public scolaire sur les thèmes de l'eau et des milieux aquatiques. À ce jour, c'est près de 400 animations qui ont pu être réalisées (3 700 enfants concernés). Le retour des enseignants sur ces interventions est excellent et chaque année, le syndicat doit faire face à une demande importante. Un arbitrage doit donc être réalisé pour l'attribution des animations en fonction de la cohérence des demandes avec le projet pédagogique des écoles. L'investissement dans la sensibilisation des générations futures est intéressante non seulement pour l'évolution des comportements à moyen terme (quand les enfants deviendront consommateurs) mais aussi pour sensibiliser les parents dès aujourd'hui et voir évoluer la perception des enjeux que représentent la ressource en eau et le bon fonctionnement des milieux aquatiques. Le SIABVA partage une partie de son territoire (8 communes) avec le syndicat de la basse vallée de l'Ain, syndicat qui mène des actions similaires. Depuis 2006, une coordination est mise en place entre les des deux syndicats pour optimiser la répartition des animations aux écoles du secteur. L'objectif de cette coordiantion est :

- D'assurer une meileure répartition des animations (éviter qu'une école bénéficie du double d'animations au détriment d'autres établissements) ;
- D'améliorer la lisibilité des structures de gestion des cours d'eau (un seul interlocuteur pour les écoles mais courrier à double en-tête).

OBJECTIFS :

- Sensibiliser 4 000 enfants sur les cinq années du contrat de rivière.

GAINS ESCOMPTES :

- Développement de comportements éco-citoyens.

INDICATEURS :

PRESSION	*ETAT*	*REPONSE*
		C-286 Nombre de scolaires sensibilisés

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de poursuivre les actions de sensibilisation des enfants scolarisés en cycle I, II et III (école primaire). Le mode de consultation et d'attribution actuel sera conservé. Les différents prestataires envisagés pour la réalisation des animations sont :

- Les associations naturalistes et la fédération départementale de pêche pour des animations sur le cycle de l'eau, la vie aquatique, le fonctionnement des cours d'eau et l'importance des zones humides ;
- Le comité départemental de spéléologie pour des animations sur le paysage karstique et l'eau, les eaux superficielles et la vie souterraine liée à l'eau.

En fonction des opportunités et de l'intérêt de nouvelles propositions, d'autres prestataires pourront être soumis à l'approbation des différents partenaires. Les programmes d'animations proposés seront soumis à l'inspection académique afin d'obtenir un avis sur l'intérêt pédagogique des opérations proposées et sur la compatibilité avec les programmes officiels.

Comme actuellement, le partenariat avec le syndicat de la basse vallée de l'Ain sera mainetnu au fil des 5 années.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Animations scolaires	environ 30 animations (demi-journées).	10 000 €
2	Animations scolaires	environ 30 animations (demi-journées).	10 000 €
3	Animations scolaires	environ 30 animations (demi-journées).	10 000 €
4	Animations scolaires	environ 30 animations (demi-journées).	10 000 €
5	Animations scolaires	environ 30 animations (demi-journées).	10 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Animations scolaires	2011	10 000 €	50 %	30 %	%	%	%	20 %
2	Animations scolaires	2012	10 000 €	50 %	30 %	%	%	%	20 %
3	Animations scolaires	2013	10 000 €	50 %	30 %	%	%	%	20 %
4	Animations scolaires	2014	10 000 €	50 %	30 %	%	%	%	20 %
5	Animations scolaires	2015	10 000 €	50 %	30 %	%	%	%	20 %

Total (€ HT) 50 000 €

Total (€ TTC) 59 800 €

VOLET C Communication, animation et suivi du contrat de rivière

SousVolet *1-Sensibilisation et communication*

Intitulé : **Albarine infos**

ACTION
C-1-2

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Bassin versant	Bassin versant	BV

Coût estimatif HT
50 000 €
ID Fiche action 77

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Depuis 2003, le SIABVA édite une lettre d'information sur les actions du syndicat en faveur des milieux aquatiques, à raison d'environ deux numéros annuels. Ce support est ausi utilisé pour porter des messages de sensibilisation et d'information sur les enjeux de la gestion de l'eau et des milieux aquatiques. Chaque édition est distribuée dans les 15 000 boites aux lettres du bassin versant. L'étude bilan du premier contrat de rivière a mis en évidence l'intérêt de cet outil comme lien entre la collectivité et les habitants.

OBJECTIFS :

- Poursuivre la sensibilisation et la valorisation des actions de la collectivité en faveur des milieux aquatiques en éditant deux lettres d'information par an.

GAINS ESCOMPTES :

- Développement de comportements éco-citoyens.

INDICATEURS :

PRESSION ***ETAT*** ***REPONSE***

C-286 Le bulletin semestriel "Albarine Infos"

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Dans la continuité des éditions parues jusqu'à ce jour, le SIABVA fera paraitre deux fois par an une lettre d'information destinée à chaque foyer du territoire. Chaque édition fera l'objet d'un thème choisi par la commission communication du syndicat qui permettra de mettre en valeur les actions du contrat de rivière associés à une thématique particulière. La conception du document est réalisée en interne. L'édition et la distribution sont confiés à des prestataires extérieurs.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Lettre d'information	2 numéros	10 000 €
2	Lettre d'information	2 numéros	10 000 €
3	Lettre d'information	2 numéros	10 000 €
4	Lettre d'information	2 numéros	10 000 €
5	Lettre d'information	2 numéros	10 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Lettre d'information	2011	10 000 €	50 %	30 %	%	%	%	20 %
2	Lettre d'information	2012	10 000 €	50 %	30 %	%	%	%	20 %
3	Lettre d'information	2013	10 000 €	50 %	30 %	%	%	%	20 %
4	Lettre d'information	2014	10 000 €	50 %	30 %	%	%	%	20 %
5	Lettre d'information	2015	10 000 €	50 %	30 %	%	%	%	20 %
		Total (€ HT)	50 000 €						
		Total (€ TTC)	59 800 €						

VOLET C Communication, animation et suivi du contrat de rivière

SousVolet *1-Sensibilisation et communication*

Intitulé : **Livre photographique sur les richesses du bassin versant**

ACTION
C-1-3

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2012-2015	48 mois	Bassin versant	Bassin versant	BV

Coût estimatif HT
25 000 €
ID Fiche action 78

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

En lien avec le passé industriel de la vallée de l'Albarine, le bassin versant de l'Albarine offre une image peu attractive pour les personnes extérieures mais parfois aussi pour les résidents. A l'opposé, ce même secteur recèle une très grande richesse de milieux aquatiques et de paysages, lesquels sont mal connus du public car souvent peu accessibles.

OBJECTIFS :

- Sensibiliser le public à la qualité et la richesse des milieux aquatiques proches.

GAINS ESCOMPTES :

- Développement de comportements éco-citoyens.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
		C-286 Edition d'un livre photographique

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit d'éditer un livre photographique sur les milieux aquatiques du bassin versant (cascades, zones humides, ruisseaux à tuffs, espèces patrimoniales) agrémentés d'explications sur le fonctionnement des milieux et les enjeux liés à leur préservation. Cet ouvrage sera mis en vente dans les offices de tourisme et commerces locaux. Des jeux concours organisés par le biais de la lettre d'information (action C-1-2) permettront de gagner des ouvrages.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Edition d'un livre photographique	Images mettant en valeur les paysages agrémentés de textes informatifs et sensibilisateurs aux enjeux de l'eau	25 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Edition d'un livre photographique		25 000 €	AD* %	AD* %	15 %	%	%	85 %
		Total (€ HT)	25 000 €						
		Total (€ TTC)	29 900 €						

** : A déterminer au vu du détail du cahier des charges.*

VOLET C Communication, animation et suivi du contrat de rivière

SousVolet *2-Animation et suivi*

Intitulé : **Poste de chargé de mission**

ACTION
C-2-1

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Bassin versant	Bassin versant	BV

Coût estimatif HT
335 000 €
ID Fiche action 56

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Depuis 2000, le SIABVA a créé un poste de chargé de mission afin d'animer le contrat de rivière. En 2008, le syndicat a créé un poste de titulaire, marquant son intention d'inscrire ses actions dans la durée.

OBJECTIFS :

- Atteindre les objectifs du contrat de rivière.

GAINS ESCOMPTES :

- Pérennisation et ancrage de la structure dans le territoire.

INDICATEURS :

PRESSION ***ETAT*** ***REPONSE***

C-292 Taux de réalisation de la procédure

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le chargé de mission devra proposer au comité syndical des programmes d'activités annuels permettant de réaliser les actions prévues au contrat. Il animera la procédure en concertation avec l'ensemble des acteurs impliqués, au travers du comité de rivière notamment. Il sera l'interface privilégiée entre les élus du syndicat et l'ensemble des partenaires et usagers. Il pourra réaliser des missions de maitrise d'oeuvre pour les opérations sous maitrise d'ouvrage syndicale et des missions d'assistance à maitrise d'ouvrage pour les opérations de réduction des pollutions domestiques menées par les communes adhérentes.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE :

Correspondance Prog. de mesures : 1A05

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Année 2011		65 000 €
2	Année 2012		65 000 €
3	Année 2013		65 000 €
4	Année 2014		70 000 €
5	Année 2015		70 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Année 2011		65 000 €	F %	40 %	%	%	%	20 %
2	Année 2012		65 000 €	F %	40 %	%	%	%	20 %
3	Année 2013		65 000 €	F %	40 %	%	%	%	20 %
4	Année 2014		70 000 €	F %	40 %	%	%	%	20 %
5	Année 2015		70 000 €	F %	40 %	%	%	%	20 %

Total (€ HT) 335 000 €

Total (€ TTC) 400 660 €

VOLET C Communication, animation et suivi du contrat de rivière

SousVolet *2-Animation et suivi*

Intitulé : **Poste de technicien de rivière**

ACTION
C-2-2

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Bassin versant	Bassin versant	BV

Coût estimatif HT
265 000 €
ID Fiche action 57

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

La création d 'un poste de technicien de rivière a été encouragée par les partenaires technico-financiers afin d'épauler l'équipe en place et d'assurer une mise en oeuvre plus efficace des actions programmées. Le poste a été créé en avril 2009.

OBJECTIFS :

- Assurer la mise en oeuvre des actions du contrat de rivière.

GAINS ESCOMPTES :

- Pérennisation et ancrage de la structure dans le territoire.

INDICATEURS :

PRESSION ***ETAT*** ***REPONSE***

C-292 Taux de réalisation de la procédure

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Le technicien devra assurer l'élaboration et la mise en oeuvre du plan de gestion du lit, des berges et de la ripisylve. Il pourra assurer des mission de maitrise d'oeuvre avec le chargé de mission pour des projets sous maitrise d'ouvrage syndicale. Il assurera les opérations de suivi des milieux et des actions sur le terrain.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE :

Correspondance Prog. de mesures : 1A05

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Année 2011		50 000 €
2	Année 2012		50 000 €
3	Année 2013		55 000 €
4	Année 2014		55 000 €
5	Année 2015		55 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Année 2011		50 000 €	F %	40 %	%	%	%	20 %
2	Année 2012		50 000 €	F %	40 %	%	%	%	20 %
3	Année 2013		55 000 €	F %	40 %	%	%	%	20 %
4	Année 2014		55 000 €	F %	40 %	%	%	%	20 %
5	Année 2015		55 000 €	F %	40 %	%	%	%	20 %

Total (€ HT) 265 000 €

Total (€ TTC) 316 940 €

VOLET C Communication, animation et suivi du contrat de rivière

SousVolet *2-Animation et suivi*

Intitulé : **Poste de technicien SPANC**

ACTION
C-2-3

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2010-2015	64 mois	eaux superficielles, eaux souterraines, zones humides	L'ensemble des communes du bassin	BV

Coût estimatif HT
140 000 €
ID Fiche action 3

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Suite à un recensement réalisé auprès des communes en 2008, il apparaît que les 27 communes du SIABVA représentent un parc d'environ 1500 installations d'assainissement autonomes et une pollution diffuse d'origine domestique de l'ordre de 2 300 EH (sur la base de 80 % des traitements non conformes, Gloaguen, 2009). La loi sur l'eau impose que l'ensemble des contrôles de fonctionnement soit réalisé avant le 31 décembre 2012. Seules les communes de Leyment et de Cormaranche en Bugey ont déjà fait réaliser ces contrôles de diagnostic. Face à ce constat, les élus du syndicat ont proposé aux communes membres de mettre en place un service public d'assainissement non collectif (SPANC) à l'échelle du SIABVA. Ce projet a été concrétisé pour 25 communes du territoire lors d'une révision des statuts du SIABVA en août 2009. Une technicienne SPANC a été recrutée en septembre 2009.

OBJECTIFS :

Mettre en place le SPANC (2009-2010) / Réaliser l'ensemble des contrôles de bon fonctionnement dans les délais fixés par la réglementation (tous les contrôles avant fin 2012) / Mettre en place des campagnes d'entretien des installations d'assainissement individuel / Encourager les propriétaires d'installations non-conformes à procéder à des travaux de réhabilitation.

GAINS ESCOMPTES :

Arrêt des vidanges ''sauvages'' / Réhabilitation de 20 % des installations en priorité 1 d'ici à 2015 / Sensibilisation des usagers aux enjeux de la pollution liée à l'assainissement non collectif.

INDICATEURS :

PRESSION	***ETAT***	***REPONSE***
A1-29 Diagnostic des installations en assainissement non collectif		*A1-28 Réhabilitation des installations en assainissement non collectif*

DESCRIPTIF DE L'ACTION

L'opération consiste à :
- Suivre la mise en place d'un ou plusieurs SPANC sur les 27 communes du bassin versant pour lancer les campagnes de contrôle de de diagnostic des installations. Les services pourront avoir en charge les contrôles de conception et d'exécution ;
- Favoriser la mise en place des campagnes d'entretien. Si les SPANC ne souhaitent pas prendre en charge les opérations de réhabilitations, les services seront encouragés à animer des réhabilitations en assistant les maîtres d'ouvrage privés (en particulier si ces derniers ont été identifés comme possédant une installation non conforme et impactant le milieu naturel récepteur).

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :
Correspondance dispo. SDAGE :
Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Technicien SPANC - année 2	Réalisation des contrôles de diagnostic	50 000 €
2	Technicien SPANC - année 3	Controles de diagnostics	50 000 €
3	Réhabilitation d'installations d'ANC	Après la réalisation des contrôles diagnostic d'ici à 2012, les SPANC disposant de la compétence de réhabilitation mettront en place des campagnes de réhabilitation des installations.	40 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Technicien SPANC - année 2	2010-2011	50 000 €	* %	30 %	%	%	%	70 %
2	Technicien SPANC - année 3	2011-2012	50 000 €	* %	20 %	%	%	%	80 %
3	Réhabilitation d'installations d'ANC	2013-2015	40 000 €	AD %	AD %	%	%	%	100 %
		Total (€ HT)	140 000 €						
		Total (€ TTC)	167 440 €						

** : l'Agence de l'eau participe au fonctionnement général du service an attribuant une prime pour le contrôle des installations.*

VOLET C Communication, animation et suivi du contrat de rivière

ACTION
C-2-4

SousVolet *2-Animation et suivi*

Intitulé : **Observatoire de l'eau et des milieux**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2011-2015	60 mois	Bassin versant	Bassin versant	BV

Coût estimatif HT
67 500 €
ID Fiche action 31

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

Les communes et le SIABVA mettent en oeuvre des actions visant à améliorer la qualité de l'eau et des milieux sur le bassin versant de l'Albarine.

QUALITE DE L'EAU :

Des réseaux de mesure de qualité de l'eau existent déjà sous maîtrise d'ouvrage de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général (Réseau de Contrôle Opérationnel / Réseau de Contrôle de Surveillance / Réseau Départemental Complémentaire). Ces réseaux ont pour objectifs de permettre l'estimation de l'atteinte des objectifs de bon état sur les différentes masses d'eau et d'avoir un suivi de la qualité des eaux à l'échelle du département ou du bassin du Rhône. Pour autant, ces réseaux existants ne permettent pas d'évaluer précisément l'évolution localisée de la qualité de l'eau conséquemment à des travaux ni même l'impact lié à des dégradations spécifiques sur la qualité de l'eau.

QUALITE DES MILIEUX

L'impact des aménagements du contrat de rivière sur l'état des milieux et des biocénoses devront être évalués pour participer à l'estimation de l'atteinte du bon état physique et biologique.

OBJECTIFS :

- Evaluer l'atteinte le bon état écologique des eaux.

GAINS ESCOMPTES :

- Avoir une connaissance fine de la qualité des eaux et des milieux sur le bassin versant.

INDICATEURS :

PRESSION ***ETAT*** ***REPONSE***

DESCRIPTIF DE L'ACTION

QUALITE DE L'EAU :

Des mesures de qualité de l'eau seront réalisées en complément aux mesures de réseaux existants pour apporter des éléments de connaissance supplémentaires sur des problématiques particulières. Ainsi, un suivi sera mis en place en aval des principales agglomérations (Hauteville-Lompnes, Chaley, Tenay, Argis) pour évaluer le gain apporté par les travaux de réseaux et la création des ouvrages de traitement. Des prélèvements seront aussi réalisés en milieu souterrain ou au niveau de sources karstiques qui pourront mettre en évidence une pollution potentielle du karst sur certains secteurs. Enfin des analyses d'eau seront réalisées en amont de certaines zones humides recevant des eaux chargées (Marais de Vaux, Marais de Jarine).

QUALITE DES MILIEUX

Dans le cadre du suivi des actions, les indicateurs d'état seront repris et synthétisés au sein d'un observatoire des milieux selon le protocole définit en 2010 (Vandemeulebrouck, 2010). En plus de la qualité de l'eau, l'observatoire regroupera 7 thématiques qui sont : la continuité écologique / la restauration des milieux / les zones humides / la ripisylve et espèces invasives / Eutrophisation / Biodiversité / mise en valeur des milieux.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

Correspondance SDAGE : Correspondance Prog. de mesures :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Suivi de la qualité de l'eau	Aval des agglomérations / eaux souterraines / alimentation des zones humides / pesticides et HAP	19 500 €

2	Etude Bilan de la qualité des eaux superficielles	21 stations avec une approche amont/aval des agglomérations + compatibilité avec les études précédentes pour la comparaison.	35 000 €
3	Observatoire des milieux : suivi morphologique	Photos aériennes basse altitude sur les secteurs dynamiques	8 000 €
4	Observatoire des milieux : état des zones humides	Mise à jour de l'état des lieux et de la hiérarchisation des priorités (réalisation en interne ou stagiaire)	5 000 €
5	Observatoire de milieux : Ripisylve et invasives	Mise à jour de l'état des lieux en interne	0 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

	OPERATIONS	Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Suivi de la qualité de l'eau	2011-15	19 500 €	50 %	AD* %	%	%	%	50 %
2	Etude Bilan de la qualité des eaux superficielles	2015	35 000 €	50 %	AD* %	%	%	%	50 %
3	Observatoire des milieux : suivi morphologique	2011-15	8 000 €	50 %	AD* %	%	%	%	50 %
4	Observatoire des milieux : état des zones humides	2015	5 000 €	50 %	AD* %	%	%	%	50 %
5	Observatoire de milieux : Ripisylve et invasives	2015	0 €	%	%	%	%	%	%
		Total (€ HT)	67 500 €						
		Total (€ TTC)	80 730 €						

** : A déterminer en fonction du détail du cahier des charges.*

VOLET C Communication, animation et suivi du contrat de rivière

ACTION
C-2-5

SousVolet *2-Animation et suivi*

Intitulé : **Suivi / Bilan du contrat de rivière**

Program.	Durée	milieu	site	Masses d'eau
2013-2015	36 mois	Bassin versant	Bassin versant	BV

Coût estimatif HT
60 000 €
ID Fiche action 79

Maître d'ouvrage SIABVA

CONTEXTE

A l'échéance du contrat, il conviendra d'établir un bilan des actions réalisées, notamment pour justifier des finances publiques obtenues, mais également pour estimer la perception de la procédure par l'ensemble des acteurs et enfin pour définir les perspectives de gestion de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant. Un bilan similaire (en version allégée) sera réalisé à mi-parcours afin de mettre en évidence d'éventuelles faiblesses et de réaliser des ajustements d'orientation nécessaires.

OBJECTIFS :

- Estimer la performance du contrat de rivière et définir les perspectives de gestion pour l'après-contrat.

GAINS ESCOMPTES :

- Pérennisation et ancrage de la structure dans le territoire.

INDICATEURS :

PRESSION ***ETAT*** ***REPONSE***

DESCRIPTIF DE L'ACTION

Il s'agit de réaliser une étude bilan qui permettra de réaliser :
- Un état des lieux final du bassin versant en vue d'une comparaison avec l'état initial avant le second contrat (voire l'ensemble des deux procédures) ;
- Un bilan technique et financier de la procédure (taux de réalisation / variations financières) ;
- Un bilan du fonctionnement de la procédure ;
- Des perspectives d'avenir pour les actions sur les milieux aquatiques et la structure porteuse.

Conditions d'éxecutions

Dispositions du SDAGE et du programme de mesure concernées :

OPERATIONS

N°	Intitulé	Définition	Coût (€ HT)
1	Bilan mi-parcours		15 000 €
2	Etude Bilan du Contrat de rivière		45 000 €

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL

OPERATIONS		Prog.	Coût estim.	AE	RA	CG01	ETAT		SIABVA
1	Bilan mi-parcours		15 000 €	50 %	30 %	%	%	%	20 %
2	Etude Bilan du Contrat de rivière		45 000 €	50 %	30 %	%	%	%	20 %
		Total (€ HT)	60 000 €						
		Total (€ TTC)	71 760 €						